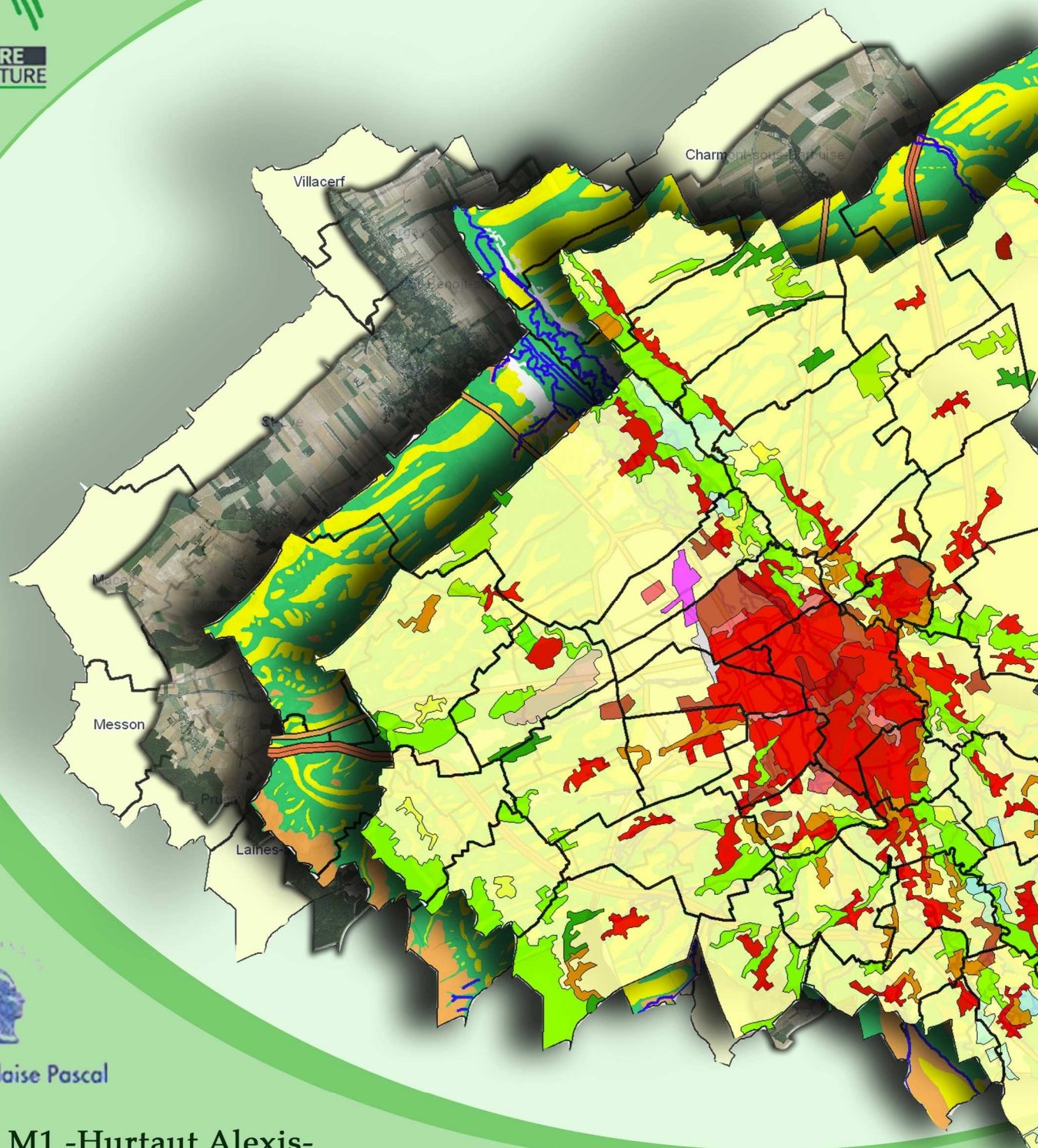


Pré-diagnostic Agricole du SCoT de l'Agglomération Troyenne



Université Blaise Pascal

Mémoire M1 -Hurtaut Alexis-
« Développement des Territoires Ruraux »

Tuteurs pédagogiques : Laurent Rieutort
Maître de stage : Thibault Laugaa , Christophe Paglia

-2007- 2008-

Remerciements

Je remercie sincèrement

Monsieur Didier Marteau, le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aube ainsi que Monsieur Bertrand Chevalier, Directeur de la chambre d'agriculture de l'Aube de m'avoir accueilli au sein de leur structure.

Mes maîtres de stages, Monsieur Christophe Paglia, chargé de missions en aménagement du territoire et Monsieur Thibault Laugaa, chargé du développement local, de l'agro tourisme et des gîtes ruraux, pour leur accueil, et leur soutien et conseils technique qui ont rendu ce stage intéressant.

Je tiens ensuite à remercier les personnels de la Chambre d'Agriculture de l'Aube pour m'avoir fait partager leurs missions, pour leurs renseignements et leurs bonnes humeurs au quotidien.

Par ailleurs, merci à tous les contacts pris lors de mon stage pour leurs renseignements et leurs échanges d'expériences ainsi que tous les agriculteurs ayant répondu à l'enquête réalisée.

Résumé

La prise en compte de l'agriculture est une question clef de l'aménagement du territoire dans un contexte périurbain. Activité garante de la qualité des paysages, de l'environnement et du dynamisme des territoires locaux, elle est effectivement confrontée en milieu périurbain à des contraintes qui menacent sa pérennité. Conscient de préserver une agriculture aux portes de l'urbain, le Syndicat DEPART, territoire représentant la seule agglomération de l'Aube, tient à prendre a compte cette activité dans l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Préalable à la réflexion prospective que devront mener les groupes de travaux sur la prise en compte de l'activité agricole dans les orientations du SCoT, cette étude propose un pré diagnostic visant à mettre en exergue les enjeux fort de l'agriculture et à comprendre la complexité de l'activité sur le territoire. L'objet de cet outil d'aide à la décision est de comprendre les attentes des acteurs de l'agriculture et de connaître les mécanismes qui orientent l'agriculture sur le territoire. Au regard de cette analyse, la prise en compte de l'agriculture dans les orientations du SCoT peut résider dans la définition d'une stratégie commune autour d'un partenariat entre collectivité territoriales et milieu agricole ainsi que dans la mise en réseau des acteurs de l'agriculture.

Mots Clés : agriculture périurbaine, diagnostic agricole, SCoT, document d'urbanisme, Syndicat DEPART

Table des matières

RESUME	- 2 -
INTRODUCTION	- 6 -
PREMIERE PARTIE : L'AGRICULTURE ET LE TERRITOIRE PERIURBAIN TROYEN.....	- 7 -
I. LE PROJET DE TERRITOIRE DU SYNDICAT DEPART	- 8 -
A. LE PROJET DU SYNDICAT DEPART	- 8 -
a. <i>Le Périmètre</i>	- 8 -
b. <i>Les compétences</i>	- 8 -
c. <i>Le Fonctionnement.....</i>	- 10 -
B. QUELS OBJECTIFS POUR LE SCoT ?	- 11 -
a. <i>Définition du SCoT.....</i>	- 11 -
b. <i>Une démarche engagée</i>	- 12 -
c. <i>L'organisation pratique.....</i>	- 13 -
II. L'APPROCHE AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE	- 14 -
A. LA PRISE EN COMPTE DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DU SCoT	- 14 -
B. LES ETUDES DE L'AGRICULTURE PERIURBAINE	- 14 -
III. L'INELUCTABLE PRISE EN COMPTE DE L'AGRICULTURE DANS LE SCOT	- 15 -
A. DU SCHEMA DIRECTEUR AU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	- 15 -
B. LES BESOIN D'UN DIAGNOSTIC AGRICOLE.....	- 16 -
a. <i>La problématique</i>	- 16 -
b. <i>Les objectifs.....</i>	- 16 -
C. METHODOLOGIE.....	- 18 -
a. <i>Etudier la place de l'agriculture dans les SCoT approuvé.....</i>	- 18 -
b. <i>Le cahier des charges : une étape incontournable</i>	- 18 -
c. <i>Etat des lieux</i>	- 18 -
d. <i>Potentialité de l'activité</i>	- 19 -
e. <i>Contexte globale et scenarios d'évolutions.....</i>	- 20 -
DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC DE L'AGRICULTURE DU SYNDICAT DEPART	- 21 -
I. LA PLACE DE LA ZONE D'ETUDE DANS LE DEPARTEMENT	- 22 -
A. SITUATION ET CONTEXTE DE LA ZONE D'ETUDE	- 22 -
a. <i>Situation géographique générale :</i>	- 22 -
b. <i>Les différentes régions agricoles :.....</i>	- 24 -
c. <i>L'organisation intercommunale :</i>	- 25 -
B. DETAIL DU SCoT DE L'AGGLOMERATION TROYENNE :	- 25 -
a. <i>Périmètre du SCoT.....</i>	- 25 -
b. <i>Population et démographie.....</i>	- 26 -

c.	<i>Aménagement du SCoT</i>	- 27 -
d.	<i>Economie</i>	- 29 -
II.	L'AGRICULTURE DU SCOT DE L'AGGLOMERATION TROYENNE	- 30 -
A.	UN CONTEXTE FAVORABLE.....	- 30 -
a.	<i>Le poids économique de l'agriculture auboise</i>	- 30 -
b.	<i>L'agriculture typique du département</i>	- 30 -
c.	<i>Des conditions naturelles favorables</i>	- 32 -
B.	UN PAYSAGE ESSENTIELLEMENT CEREALIER QUI CACHE UNE DIVERSITE DE PRODUCTION	- 36 -
a.	<i>Une production de céréales et d'oléo protéagineux dominante et efficace</i>	- 36 -
b.	<i>Une production animale timide</i>	- 36 -
c.	<i>Des produits des « terroirs » en filière courte</i>	- 37 -
C.	LE PROFIL SOCIAL DES EXPLOITATIONS DU SCoT	- 38 -
a.	<i>L'EARL : la forme sociétaire prédominante</i>	- 38 -
b.	<i>Travailler ensemble</i>	- 39 -
D.	L'INFLUENCE PERIURBAINE SUR L'AGRICULTURE.....	- 40 -
a.	<i>Un outil primordial : l'espace</i>	- 40 -
b.	<i>Des déplacements difficiles</i>	- 42 -
c.	<i>Des relations mitigées</i>	- 43 -
III.	POTENTIALITE DE L'ACTIVITE	- 44 -
A.	LES FILIERES EN EMERGENCES.....	- 44 -
a.	<i>Les fibres végétales</i>	- 44 -
b.	<i>Filières courtes et contexte global</i>	- 44 -
c.	<i>L'énergie de l'après pétrole</i>	- 45 -
B.	LES EXTERNALITES DE L'ACTIVITE AGRICOLE	- 45 -
a.	<i>L'atout paysager</i>	- 45 -
b.	<i>La fonction sociale</i>	- 46 -
c.	<i>L'image du département</i>	- 46 -
C.	LES ENJEUX AGRICOLE DU TERRITOIRE DU SCoT	- 47 -
	TROISIEME PARTIE : UNE DEMARCHE LOCALE POUR UNE VISION GLOBALE	- 49 -
I.	SCOT TEMOINS ET EXPERIENCES	- 50 -
A.	L'AGRICULTURE DANS LES AUTRES SCOT.....	- 50 -
B.	L'EXPERIENCE DES SCOT TEMOINS	- 51 -
a.	<i>La démarche</i>	- 51 -
b.	<i>Les acteurs et les partenaires</i>	- 52 -
c.	<i>Le bilan agricole</i>	- 53 -
II.	CONTEXTE DE L'APRES GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT	- 54 -
A.	DEUX CONSTATS ALARMISTES	- 54 -
B.	DES ORIENTATIONS AGRICOLO-URBAINES.....	- 55 -

III.	LES SCENARIOS D'EVOLUTION.....	- 57 -
A.	L'AGRICULTURE ET L'URBANISATION : DEUX SPHERES BIEN DISTINCTES	- 57 -
B.	UNE AGRICULTURE INTEGREE AU TERRITOIRE.....	- 59 -
C.	L'AGRICULTURE MISE SOUS CLOCHE	- 62 -
IV.	PROSPECTIVES ET DISCUSSION.....	- 64 -
A.	CRITIQUE DU DOCUMENT	- 64 -
B.	EN CONTINUITE DU TRAVAIL	- 65 -
	CONCLUSION.....	- 66 -
	TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	- 67 -
	BIBLIOGRAPHIE	- 68 -
	ANNEXES.....	- 69 -

Introduction

Territoire périurbain influencé par la présence de la Communauté d'agglomération de Troyes, la seule communauté d'agglomération de l'aube, le territoire d'étude rassemblant 42 communes est un espace de projet qui a vu le jour depuis la construction de son aménagement, avec la mise en place du Schéma Directeur, jusqu'à aujourd'hui à travers la mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

L'agriculture, activité structurante du paysage et de l'aménagement du territoire, doit à ce titre faire l'objet d'une considération particulière. Elle fait partie intégrante du territoire de par son histoire et peut être considérée bien plus qu'une activité économique. Elle est intimement liée à l'occupation de l'espace du territoire du futur SCoT.

L'agriculture, interface entre le monde rural et les zones d'activités, les routes, les habitations, les promeneurs du dimanche et les marchés du matin doit être étudiée afin d'en connaître ses composantes et de valoriser ses enjeux pour sa prise en compte dans le document d'urbanisme qui va être réalisé.

La chambre d'agriculture ayant déjà travaillé sur des problématiques péri-urbaines, m'a accueilli en stage dans l'optique de réaliser un pré diagnostic agricole afin d'éclaircir les enjeux de cette agriculture spécifique.

Quelles sont les spécificités de cette agriculture à la lisière urbaine ?

Quels sont les enjeux de l'agriculture auboise de demain ?

Afin de cerner la prise en compte de l'agriculture sur le territoire, nous verrons la construction du projet du syndicat portant le Schéma Directeur et le futur SCoT Troyen. Nous verrons ensuite le pré-diagnostic agricole réalisé lors de mon stage au travers d'une caractérisation de l'agriculture et d'une enquête. Nous nous attarderons ensuite sur une vision globale de l'agriculture du territoire avec les différentes expériences et le contexte de l'après Grenelle de l'environnement.

Première partie : L'agriculture et le territoire périurbain Troyen
--

I. Le projet de territoire du Syndicat DEPART

Le site internet dédié au SCoT présente le syndicat d'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (DEPART) et ses compétences comme suivant :

A.Le projet du Syndicat DEPART

a. Le Périmètre

Le syndicat d'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région est un établissement public de coopération intercommunale de type syndicat mixte fermé. Il a été créé par arrêté préfectoral le 3 juillet 1990.

Le syndicat DEPART est formé entre les communes formant le bassin de vie de la région troyenne, soit 42 communes au total : 31 communes adhérentes et 11 communes regroupées au sein de la Communauté de l'Agglomération Troyenne (CAT), établissement public de coopération intercommunale membre adhérent¹. Le syndicat DEPART représente un espace d'une superficie de 48 342 hectares regroupant 144 885 habitants lors du dernier recensement général de la population établi par l'INSEE en 1999. La région troyenne s'inscrit au cœur du département de l'Aube en région Champagne-Ardenne. Il s'agit d'un ensemble de communes urbaines, périurbaines et rurales distribuées autour d'un pôle urbain central, constitué en communauté d'agglomération.

Le siège du syndicat DEPART est fixé à l'Agence d'Urbanisme, de Développement et d'Aménagement de la Région Troyenne (AUDART), qui est chargé de réaliser la révision du Schéma Directeur en SCoT

b. Les compétences

Le Syndicat a été créé avec la volonté d'une gestion globale du territoire. Il a alors acquis différentes compétences. Les compétences du syndicat sont les suivantes :

- l'étude, la publication et l'approbation du schéma directeur dans les conditions prévues par les articles L.122-1 et suivants du code de l'urbanisme,
- la révision du schéma directeur,

¹ Liste des communes en annexe 1

- le suivi, l'exploitation, la gestion du schéma directeur,
- des activités d'études, d'avis, de conseils en aménagement, en urbanisme, en économie et en environnement,
- la réflexion, la concertation sur l'espace commun,
- d'établir avec les structures voisines un dialogue sur la gestion des espaces limitrophes.

Engagée au début des années 1990 par le syndicat DEPART, l'élaboration du schéma directeur de la région troyenne, premier grand chantier du syndicat, a permis de réunir, dans l'objectif d'un document cadre partagé, l'ensemble des acteurs en présence autour des questions d'aménagement du territoire et de planification de l'occupation de l'espace. Ce document, approuvé en 1999 au terme de plusieurs années d'études et d'échanges, a eu pour objet d'orienter le développement du bassin troyen dans les dix années suivant son adoption.

Aujourd'hui, le syndicat DEPART engage la révision de son schéma directeur dans l'objectif de sa transformation en schéma de cohérence territoriale. Ce travail doit permettre de remettre en question les intentions et les orientations définies pour un aménagement équilibré et durable de l'espace. Il s'inscrit dans une procédure d'environ deux ans composée de temps d'études, de partage avec les personnes publiques et de concertation avec la population.

Parallèlement, depuis sa création et dans un principe de mutualisation, le syndicat DEPART a ouvert un ensemble de chantiers relatifs à l'acquisition de données cartographiques utiles aux études et à la connaissance du territoire.

Il a ainsi initié, dans un souci de mise en œuvre des principes du développement durable, en partenariat avec les services de l'Etat (Direction Générale des Impôts) et l'agence d'urbanisme comme partenaire technique, la numérisation du cadastre des 42 communes composant son espace de compétence. Ce travail a consisté à transformer des données papier en données numériques c'est-à-dire informatisées. Réalisé en deux temps, ce chantier complexe a offert les moyens à toutes les communes adhérentes de disposer, sur des postes informatiques, d'un cadastre numérique répondant au développement local des Systèmes d'Information Géographique.

Ce travail suivi est actualisé en continu et fait l'objet d'études pour l'intégration de données complémentaires afin de faciliter la gestion communale des équipements. Le syndicat conduit par exemple des réunions de travail afin d'envisager l'intégration des données informatisées de l'assainissement et de la distribution en eau, de l'éclairage public...

c. Le Fonctionnement

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical. Ce comité est composé de délégués syndicaux (titulaires et suppléants) élus par les conseils municipaux des communes membres ainsi que par le conseil de communauté de l'agglomération troyenne. Le comité élit en son sein un bureau composé d'un président, de trois vice-présidents et de six membres par délibération au 15 mai 2008.

Cinq commissions sont créées au sein du syndicat afin d'émettre des avis sur les questions qui leur sont soumises ainsi que des propositions. Chaque commission est présidée par un des membres du bureau :

- Economie, tourisme
- Habitat et vie sociale
- Agriculture et environnement
- Réseaux, infrastructures, transports
- Equipements publics

C'est au sein de ces commissions et en premier lieux la commission agriculture et environnement qu'il sera nécessaire d'appuyer les enjeux agricoles du territoire.

B. Quels objectifs pour le SCoT ?

a. Définition du SCoT

i. Dans quel but ?

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique à l'échelle intercommunale. Cadre de référence pour les différentes politiques notamment sur l'habitat, les déplacements, le développement économique, l'environnement et l'organisation de l'espace, il oriente le développement d'un territoire dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable. A cet effet, le SCoT fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace, détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser, et les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les SCoT ont été instaurés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, en remplacement des schémas directeurs. Cette rénovation du cadre juridique des politiques urbaines induit une approche mêlant les questions de l'urbanisme, du logement et du transport, une intégration du concept de développement durable, la création d'un état initial de l'environnement, une démarche de projet.

ii. Avec quels outils ?

Le SCoT se compose de trois documents principaux :

- le rapport de présentation,
- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
- le document d'orientations générales (DOG).

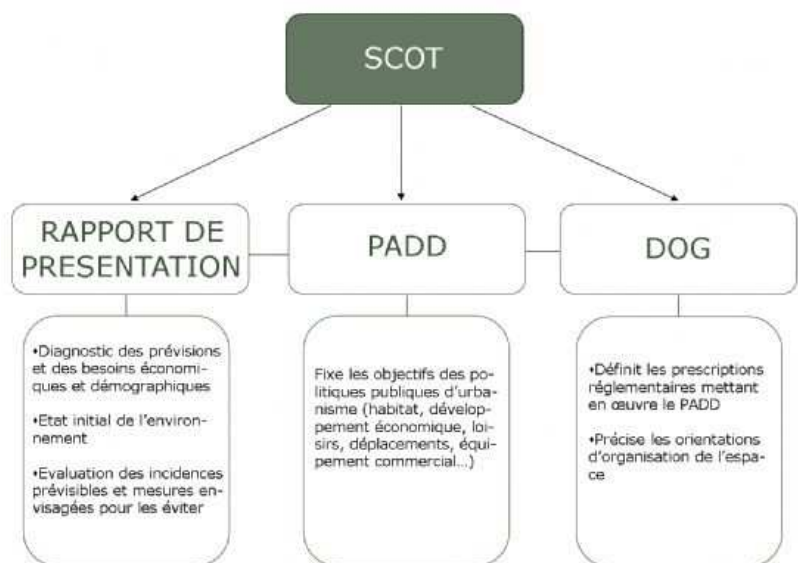


Figure 1 Schéma des outils d'un SCoT (source SCoT bordelais)

Le rapport de présentation expose le diagnostic et analyse l'état initial de l'environnement, décrit et évalue les incidences notables que peut avoir le document sur l'environnement, présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et dans la mesure du possible compenser les incidences négatives, explique les choix retenus pour établir le PADD et le DOG, expose les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le projet a été retenu parmi les autres partis d'aménagement.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) expose les objectifs d'évolution du territoire et présente les grands choix retenus. C'est est un outil de planification à l'échelle communale ou intercommunale. Il correspond à l'échelle territoriale du document d'urbanisme auquel il s'applique. Les parties du PLU et du SCOT qui ont une valeur juridique doivent être cohérentes avec lui. C'est le document politique qui insuffle les orientations générales et locales du territoire qu'il concerne.

Le document d'orientations générales (DOG) fixe les orientations générales concernant l'organisation de l'espace, détermine les grands équilibres entre les différents espaces du territoire, délimite les espaces à protéger, précise les objectifs relatifs au logement, aux déplacements, à l'environnement, aux paysages, à la prévention des risques.

b. Une démarche engagée

Le périmètre du syndicat DEPART est couvert par un schéma directeur approuvé en 1999, le schéma directeur de la région troyenne. Conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, ce schéma directeur devient caduc si sa révision en SCoT n'est pas intervenue au plus tard dix ans après la promulgation de la loi. Le syndicat DEPART a décidé, le 4 mars 2008, de prescrire la révision du schéma directeur de la région troyenne en schéma de cohérence territoriale.

Au-delà du dépassement de la contrainte législative, les motifs de la révision sont ceux du besoin d'un document à l'échelle du bassin troyen pour re-poser les enjeux du territoire, et de l'opportunité de mettre en cohérence les projets, de construire un cadre stratégique, de poursuivre une logique de territoire.

Lors de la mise en révision du schéma directeur de la région troyenne par délibération du syndicat DEPART le 4 mars 2008, trois grands objectifs ont été définis pour le SCoT :

- construire un projet de territoire partagé, en vue d'apporter des éléments de réponse aux enjeux et aux besoins du territoire par la définition d'orientations communes, de veiller à la cohérence des projets et des actions à l'échelle du territoire ;

- permettre la mise en cohérence des politiques sectorielles et territoriales, de manière à envisager la synergie des stratégies de développement notamment en matière d'habitat, d'activité, d'équipement et de déplacements pour le territoire ;

- s'inscrire dans une logique d'aménagement équilibrée et durable, dans l'optique de travailler à la préservation des équilibres, de valoriser les potentialités, prendre appui sur les ressources et les qualités du territoire, de prendre en compte les risques et les nuisances mais aussi les vulnérabilités du territoire.

c. L'organisation pratique

Dans le cadre de la mise en révision de son schéma directeur en SCoT, le syndicat DEPART a confié à l'Agence d'Urbanisme, de Développement et d'Aménagement de la Région Troyenne (AUDART) les études et le suivi nécessaires dans le cadre de son programme partenarial.

Cette mission s'inscrit en effet dans la droite ligne des missions assurées par l'AUDART, organisme d'études et de réflexion, conformément à l'article L.121-3 du code de l'urbanisme : « Les agences ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme notamment des schémas de cohérence territoriale, et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. »

Pour mener à bien la démarche de SCoT, plusieurs étapes de travail sont programmées jusqu'en 2010, réunissant élus, personnes publiques associées et consultées, population. Les temps d'étude et de partage sont envisagés selon trois grandes phases :

- la réalisation du diagnostic, au cours du second semestre 2008,
- l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable, au cours du premier semestre 2009,
- la définition du document d'orientations générales, au cours du second semestre 2009.

L'année 2010 sera consacrée aux temps de procédure : bilan de la concertation et arrêt du projet de SCoT, consultation des personnes publiques associées et consultées, enquête publique, approbation.

II. L'approche agricole sur le territoire

A. La prise en compte de l'agriculture sur le territoire du SCoT

Il n'existe pas de politique globale en faveur de l'agriculture. L'agriculture n'est cependant pas oubliée dans les différents projets d'aménagement consommateurs de foncier. Lors de la création de l'Université Technologique de Troyes en 1994 sur 60ha de terre labourable, le Conseil Général de l'Aube a subventionné des travaux hydrauliques dans l'optique d'assainir des parcelles aux alentours afin de les rendre exploitables en compensation des terres expropriées. Au titre de mesures compensatoires, la CAT finance un fonds de restructuration de l'activité agricole mis en place depuis la création de la zone d'activité à Savipol. Le principe est de reverser 0,30 centimes d'euros, par mètre carré acheté à l'amiable aux agriculteurs, à la chambre d'agriculture. Il n'y a donc pas de contractualisation d'actions pour dynamiser l'agriculture péri urbaine mais des compensations suivant les projets menés. Ce fond d'intervention du territoire est tenu par un comité de pilotage. Il attribue des aides aux agriculteurs pour la restructuration ou la relocalisation de leurs bâtiments agricoles.

B. Les études de l'agriculture périurbaine

Les études de l'agriculture péri urbaine de Troyes sont multiples et ce depuis 1969 avec une première étude : « zone périphérique de Troyes » dirigée par la SAFE et l'ORSTOM. Puis les études se sont succédées avec en 1989 une étude sur « les conséquences des aménagements autoroutiers et industriels sur les exploitations agricoles » sur la zone péri urbaine de Troyes puis en 1992 une étude technique professionnelle sur les « relations entre les zones urbaine et rurale ou le choc ville-agriculture » réalisée par la chambre d'agriculture.

Depuis 2005, la chambre d'agriculture de l'Aube se remobilise sur le sujet de l'agriculture périurbaine. Elle a en effet réalisé un diagnostic de l'agriculture périurbaine. Il s'agissait d'établir un état de lieux de l'agriculture et des problématiques observées sur le terrain, notamment la protection des espaces cultivés et naturels par une gestion maîtrisée des sols, la préservation et la valorisation du cadre de vie des populations locales, le développement des solidarités entre ville et campagne. Cet état des lieux s'est traduit par une étude ayant pour objectif la caractérisation de l'agriculture péri urbaine à l'échelle de l'aire urbaine afin d'étayer la prise en compte de l'agriculture dans l'élaboration du SCoT.

Suite à ce diagnostic, la chambre d'agriculture de l'Aube a élaboré en 2006 un plan d'action pour l'agriculture de l'aire urbaine troyenne. Ce plan s'appuie sur trois axes. Le premier concerne la préservation du foncier, le second la rentabilité économique des exploitations agricoles, le troisième vise l'amélioration de la cohabitation des activités et des

hommes eu sein du territoire. En 2007, la chambre d'agriculture a décidé de mettre en œuvre ce plan d'action.

Forte de son expérience, la chambre d'agriculture souhaite continuer son travail en réalisant cette année un pré-diagnostic agricole qui sera utile dans la réalisation du diagnostic spécifique pour l'élaboration du SCoT qui débutera en fin 2008. Cependant, le territoire d'étude n'étant pas le même que les années précédentes, il est alors nécessaire de réactualiser les données et de les approfondir en fonction de la demande spécifique liée au SCoT.

En mai 2008, sur demande du préfet de l'Aube, la DDEA a décidé d'élaborer un Document de gestion de l'espace agricole et forestier à l'échelle du département de l'Aube.

III. L'inéluctable prise en compte de l'agriculture dans le SCoT

A. Du Schéma directeur au Schéma de cohérence territoriale

Le Schéma directeur en place sur les communes du Syndicat DEPART depuis 1999 deviendra caduc fin 2010. C'est dans l'optique de son remplacement et de mise en conformité avec la loi SRU que l'élaboration du SCoT de l'agglomération Troyenne est lancée. Les deux documents d'urbanisme sont similaires dans leur globalité. Cependant les schémas de cohérence territoriale ont un objectif premier de faire en sorte que les élus définissent en commun la manière dont les aires urbaines doivent évoluer. Les élus définissent ensemble l'évolution de l'agglomération et les priorités en matière d'habitat, de commerce, de zones d'activité, de transports alors que les SD portaient essentiellement sur la destination des sols sans prendre en compte les autres politiques au niveau de l'agglomération (urbanisme, logement, déplacement). Ils seront, par ailleurs, soumis à enquête publique avant approbation et feront l'objet d'un examen périodique.

Le SCoT ne comprend plus de documents graphiques opposables. La carte d'orientation des sols de l'ancien schéma directeur sera remplacée par des orientations écrites définissant les grandes options de l'aménagement du territoire. L'enjeu est de définir les règles de préservation des terres agricoles (indice de limites d'urbanisation, de densité urbaine ...) ou d'accompagnement de la consommation des terres agricoles (réserves foncières, quotas fonciers estimé au plus juste...). Le diagnostic agricole est alors un élément incontournable dans la prise de décision pour l'élaboration du SCoT.

B. Les besoin d'un diagnostic agricole

Afin d'avoir d'une vision transversale et complète du territoire, il est important de prendre en compte l'agriculture locale dans un contexte mondial.

a. La problématique

La volonté de prendre en compte l'agriculture dans les orientations du SCoT doit commencer par l'analyse de l'activité sur le territoire qui devra permettre d'affiner la vision de l'agriculture. Dans le champ de la planification, l'agriculture tient une place particulière et elle est régulièrement abordée sous plusieurs angles : économique, environnemental et comme élément constitutif du paysage. Pourtant, la relation spécifique qu'elle entretient avec son environnement fait de l'agriculture une composante incontournable pour penser le devenir des territoires. Son impact sur la constitution et l'entretien du paysage, son poids dans les identités locales, son rôle dans l'organisation spatiale lui permettent même de s'affirmer comme « la clef d'entrée » de l'aménagement d'un territoire.

Sur l'aire du SCoT l'absence de documents traitant de l'agriculture à l'interface des milieux urbain se fait sentir dans les actions des politiques locales. Il n'y a pas encore de volonté d'un réel diagnostic agricole avec un budget qui lui est dédié. Des diagnostics ont pourtant déjà été réalisés par la Chambre d'Agriculture de l'Aube mais de manière sporadique et ils n'ont pas été articulés pour avoir un document de référence. L'enjeu majeur est la connaissance par les élus et le grand public de ce qu'est l'agriculture de la grande agglomération Troyenne. La problématique qui en résulte : **« Quels sont les enjeux l'agriculture Troyenne et quelle est sa prise en compte dans l'élaboration du SCoT ? »**

b. Les objectifs

Sans document de référence au niveau agricole, les élus peuvent être rapidement perdus entre tous les enjeux et les externalités qui émanent de l'activité agricole. L'objectif premier de ce stage était de réaliser un diagnostic agricole, d'en sortir un document de synthèse qui aurait été utilisé pour nourrir la réflexion des groupes de travail. Cependant, ce travail de diagnostic ne fut qu'en second plan non pas en volume de travail mais en terme d'importance.

La réalisation d'un cahier des charges² pour le diagnostic agricole s'est imposé de lui-même lorsque, dans le cadre de la révision du Schéma Directeur en SCoT, aucun appel à candidature ne fut lancé par le bureau d'étude pour la réalisation du diagnostic. La Chambre

² Cahier des charges en annexe 2

d'agriculture, qui avait entamé la réflexion d'un diagnostic prospectif sur l'aire des Communes du Syndicat DEPART, est à même d'imposer un minimum d'élément à prendre en compte afin de pouvoir mettre en exergue les enjeux primordiaux de l'agriculture. Ces recommandations se sont traduites sous la forme d'un cahier des charges qui sera au syndicat chargé d'élaborer le SCoT

Parallèlement à ce cahier des charges, le diagnostic agricole fut tout de même débuté par la chambre d'agriculture afin de pouvoir être force de proposition dans l'élaboration du SCoT. Le diagnostic réalisé n'est pas un diagnostic approfondi et exhaustif en termes de chiffres mais il compile les travaux déjà réalisés sous forme d'un document avec une lecture simple et clair destiné au élus dans le but de les aidées dans leurs prise de décisions.

C.Méthodologie

a. Etudier la place de l'agriculture dans les SCoT approuvé

Dans l'optique de mener à bien ce diagnostic de l'agriculture périurbaine, sur l'aire du SCoT de l'Agglomération Troyenne, j'ai pris contact auprès des acteurs ayant déjà réalisés ce type d'étude. J'ai finalement recensé peut de cas similaire à ce SCoT, où la chambre d'agriculture réalise le diagnostic agricole. Dans la majeure partie des cas, la chambre d'agriculture reste partenaire et fournit des données et des avis. Un travail fut néanmoins réalisé, « La démarche SCOT-témoins », qui est l'occasion d'échanges d'expériences privilégiés permettant aux partenaires de confronter l'avancement de leur projet SCOT avec celui des autres, de le relativiser en fonction des enjeux et des problématiques propres à chaque territoire, de débattre autour de questions d'intérêt commun notamment avec un volet sur l'agriculture dans les SCoT

b. Le cahier des charges : une étape incontournable

Il est primordial de définir, en amont d'un diagnostic, les attentes et de se fixer un objectif. C'est le but du cahier des charges et il est donc une étape incontournable dans l'élaboration d'un SCoT. Le cahier des charges que j'ai réalisé n'a pas défini le diagnostic que j'ai élaboré par la suite mais il va définir le diagnostic qu'il serait nécessaire d'avoir. Ce sont les recommandations faites pour une réelle prise en compte de l'agriculture avec un budget dédié à un diagnostic agricole.

c. Etat des lieux

L'état des lieux consiste à établir un diagnostic humain, économique et agro-environnemental du territoire à partir des statistiques analysées et d'analyses cartographiques.

- les statistiques analysées ³:
 - place de l'agriculture dans l'économie (INSEE)
 - caractéristique des exploitations (agreste, RGA, DDEA, MSA...)
 - marché foncier (évolution, segmentation des prix....)

³ Données brut en annexe 3

- structuration des filières du territoire et de l'économie agricole en amont et en aval de la production (Coopérative et négoce, vente directe, machinisme, recherche, enseignement...
- une analyse cartographique⁴ :
 - caractérisation pédologique et potentiel agronomique des sols
 - Occupation des sols (Corine land cover)
 - Orientation Technico-économique des EXploitations (OTEX)
 - Valeur vénale des terres, changement de destination des terres
 - Réserves foncières de la SAFER

En ce qui concerne les données caractérisant les exploitations agricole, nous avons trouvé pertinent de distinguer deux zones, la zone 1 représentant l'aire urbaine définie selon l'INSEE et englobant les communes où la population est la plus dense et la zone 2, les autres communes, où la densité de population est moindre (Annexe 1). L'état des lieux est appuyé par une enquête sur l'ensemble des exploitants agricoles du périmètre SCoT et par des entretiens individuels ciblés sur des personnes dites « ressources ». Au-delà de la récolte de données brutes, l'enquête et les entretiens permettent d'avoir un ressenti du territoire direct, en pointant les enjeux primordiaux pour les acteurs enquêtés. J'ai réalisé pour ce diagnostic un questionnaire envoyé à tous les exploitants agricoles du territoire⁵.

d. Potentialité de l'activité

Il me semble nécessaire d'approfondir l'état des lieux par une étude des potentialités de l'agriculture périurbaine sur l'aire du SCoT. Il est alors primordial de définir les potentialités en amont et en aval de l'activité en partant du potentiel agronomique jusqu'au potentiel des différentes filières. En prenant en compte, en complément des informations précédentes, les contraintes, avantages et enjeux forts de l'activité. On pourra définir la place de l'agriculture par rapport à l'urbanisation et en définir les conditions de maintien.

⁴ Cartographie réaliser en annexe 4

⁵ Questionnaire en annexe 5

e. Contexte globale et scenarios d'évolutions

Afin de garder la meilleure cohérence possible dans ce projet, il est important d'avoir une vue globale par une approche transversale de l'étude. Il paraît par conséquent intéressant de replacer l'étude dans un contexte nationale, européen et mondiale, suite au Grenelle de l'environnement et des différentes actualités touchant le milieu agricole en général. Pour ce faire, j'ai pris contact avec de nombreuses chambres d'agriculture et je me suis renseigné au mieux par tout support sur les travaux déjà réalisés⁶.

Les scénarios d'évolutions permettent l'approche transversale de l'activité sur le territoire, basé sur les évolutions précédentes et l'observation de la mutation des espaces agricoles. Les scénarios allant de l'inacceptable à l'utopique représentent les différentes pistes éventuelles suivant les décisions prises dans l'élaboration du SCoT.

⁶ Liste des contacts en annexe 6

Deuxième partie : Diagnostic de l'agriculture du Syndicat DEPART
--

I. La place de la zone d'étude dans le département

A. Situation et contexte de la zone d'étude

L'étude est réalisée dans le département de l'Aube (10), en région Champagne Ardenne. Le périmètre est défini sur l'air du Schéma Directeur du Syndicat d'Etudes, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (D.E.P.A.R.T). C'est sur cette zone que porte l'étude.

a. Situation géographique générale :

Fort de sa situation géostratégique au sein de l'Europe, la région troyenne se situe au carrefour autoroutier A5/A26 qui la place au cœur des échanges nord-sud et est-ouest (figure 1). Au niveau national, Troyes fait partie des « villes à une heure de Paris » et entre dans la dynamique du Grand Bassin Parisien, ce qui lui permet d'attirer des entreprises qui souhaitent se relocaliser au plus près des bassins de population.

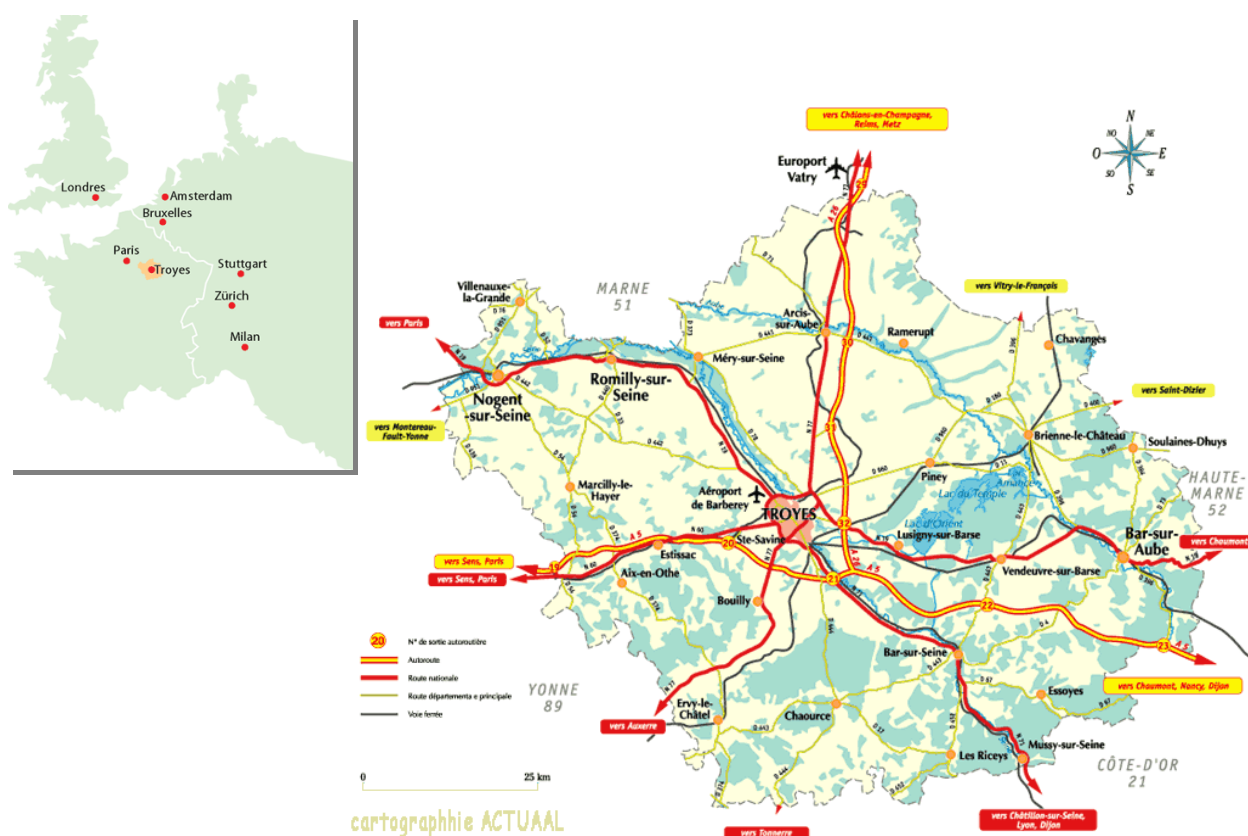


Figure 2 Situation géographique du département l'aube

Située au centre de l'Aube, Troyes est la préfecture du département. Elle rayonne sur une grande partie de son département (à la vue de l'unipolarité des communes (figure 2)). En effet, la centralité de l'agglomération troyenne au sein du département, l'importance de son poids démographique et le volume d'activités qu'elle concentre, confèrent à la ville-centre et à sa périphérie une large suprématie sur le plan de l'attractivité. L'analyse du maillage urbain aubois demeure caractérisée par le peu de pôles urbains secondaires. Hors de Troyes et de son agglomération, on ne compte qu'une grande ville de plus de 10 000 habitants, Romilly-sur-Seine.

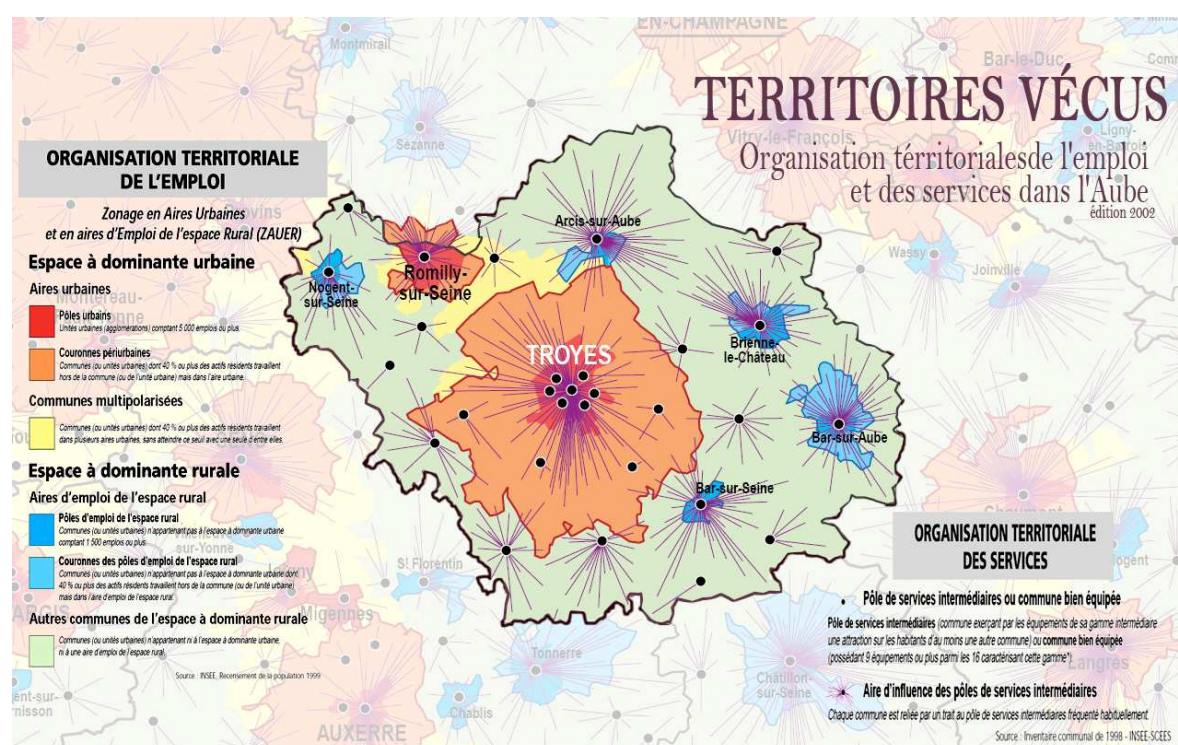


Figure 3 Organisation territoriale de l'emploi et des services

b. Les différentes régions agricoles :

L'Aube peut être découpée en cinq régions agricoles qui diffèrent principalement par leurs caractéristiques pédo-géologique et topographie :



Figure 4 Les grandes régions naturelles dans l'Aube (source CA 10)

- *Le Nogentais* : cette zone de transition entre la plaine de brie au sol limoneux profond et la Champagne crayeuse est consacrée aux grandes cultures de céréales et d'oléagineux.
- *La Champagne crayeuse* : constituée de plateaux pauvres et de plaines, elle est aujourd'hui, grâce aux techniques modernes de production, l'un des greniers à blé et à céréales de la France.
- *Le Pays d'Othe* : les sols sont très variés avec une dominante argilo-calcaire ce qui les rends moins fertiles. Il en résulte un peuplement forestier important (30% sur les collines [agroscope, ed 1999]) mais qui régresse au profit des céréales. On assiste actuellement à un renouveau de la production des pommes à cidre.
- *La Champagne Humide* : avec ses territoires marneux et argileux, elle constitue la principale région d'élevage du département
- *Le Barrois* : ce plateau calcaire où se côtoient céréales et cultures fourragères est le plus élevé du département. La présence de la zones d'AOC vins de champagne assure sa renommée internationale.

c. L'organisation intercommunale :

Il n'y a dans l'Aube qu'une communauté d'agglomération, la CAT (Communauté d'Agglomération Troyenne), créée en 2000 à la suite d'une communauté de communes. La CAT⁷ rassemble 11 communes dont Troyes. Elle accueille à elle seule plus de 4 aubois sur 10 (INSEE). Son champ de compétences comprend le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'équilibre social, l'habitat et la politique de la ville. La CAT est une collectivité potentiellement consommatrice d'espaces agricoles dans pour la réalisation de divers projets d'aménagements. Le reste du département compte 12 communautés de communes. Celles-ci et la CAT rassemblent 48% des communes et placent l'Aube dans les départements les moins intercommunalisés de France.

B. Détail du SCoT de l'agglomération troyenne :

a. Périmètre du SCoT

Dans le département de l'Aube, deux Schémas Directeurs sont en cours de révision en vue de les transformer en Schéma de Cohérence Territoriale(SCoT). Le SCoT du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO) accompagne la révision de sa chartre et le SCoT de l'Agglomération Troyenne. Le SCoT de l'agglomération Troyenne est

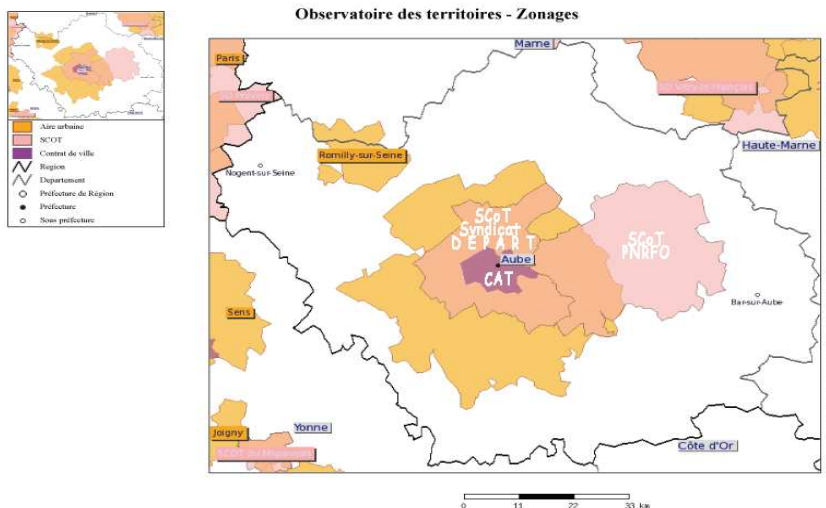


Figure 5 Les SCoT de l'Aube

porté par le Syndicat DEPART afin de remplacer le Schéma directeur en vigueur depuis 1999. Le territoire du SCoT, arrêté le 4 mars 2008 par délibération du Comité Syndicale DEPART, comprend les territoires des 42 communes membres du syndicat¹.

⁷ Liste des communes : Annexe I

b. Population et démographie

Comptant 301 388 personnes au recensement général de la population de 1999, l'Aube est sur une courbe ascendante. En Neuf ans, sa population a augmenté de 4 498 personnes soit 0,17% par an. L'Aube devance désormais les Ardennes (290 130 habitants) et se retrouve pour la première fois au deuxième rang du classement régional, derrière la Marne (565 229 habitants). [Source INSEE, recensements de la population]

Source 1999	INSEE	Superficie (km ²)	% par rapport au département	Population(99)	% par rapport au département	Densité (hab/km ²)
CAT (11com)		78,49	1%	121 578	40%	1 549
Autres Com		410,93	7%	28 077	9%	68
SCoT		489,42	8%	149 655	50%	306
AUBE		6 004,00	100%	301 388	100%	50

Tableau 1 Caractéristiques démographique du SCoT de l'agglomération Troyenne

Le territoire du SCoT s'étend sur 489,42 km² pour une population totale de 149 655 habitants au recensement générale de 1999, soit une moyenne de 306 habitants au kilomètre carré, 6 fois plus que dans le département de l'Aube. Ce territoire concentre 50% de la population du département de l'Aube sur seulement 8% de sa superficie. Au vu de ces derniers chiffres, on constate la ruralité omniprésente du département et la répartition hétérogène des ses habitants : plus de huit communes sur dix comptent moins de 500 résidents.

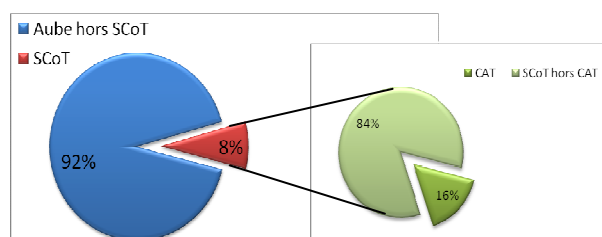


Figure 6 Répartition de la superficie du département de l'aube

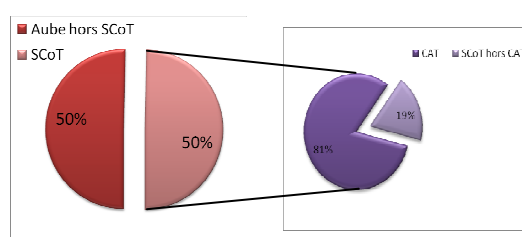


Figure 7 Répartition de la population du département de l'Aube

La répartition hétérogène (Figure 5 et 6, Tableau 1) sur l'aire d'étude laisse apparaître deux zones distinguées. La Communauté Agglomération Troyenne (CAT) avec ses 11 communes soit seulement 1% (78km²) de la surface du département, représentant 40% de sa population. Les 10 % restant de l'aire du SCoT sont réparties en 31 communes soit 8 % (410km²) de la superficie du département.

c. Aménagement du SCoT

La croissance et le développement économique, à l'intérieur du SCoT se traduit par un développement des infrastructures, des zones d'activités économique ainsi que dans les zones d'habitat.

Le Schéma directeur de la région troyenne de 1999 avait pour objectif de protéger l'activité agricole dans l'économie locale : « malgré les graves mutations qui affectent le monde agricole, il convient d'assurer la pérennité de l'activité agricole par tous les moyens ». Il est important de préciser qu'en terme agricole, pour la révision du Schéma directeur en SCoT, les grandes lignes directrices sont reprises et la préservation du foncier un des thèmes majeurs.

Les grandes infrastructures présentes dans l'aire urbaine sont les suivantes (Figure 2)

- *Réseau routier et autoroutier* : l'aire urbaine troyenne se situe au carrefour des autoroutes A5 reliant Troyes à Paris (ouverte en 1994) et A26 reliant Calais à Nice (ouverte en 1992). Le nœud autoroutier se trouve à Saint Thibault (commune du SCoT). Le réseau des routes départementales (RD 619, RD 960, RN 71, RD 77) est radial par rapport à l'agglomération troyenne. Le réseau autoroutier pourrait être complété à terme par la liaison Troyes-Auxerre-Bourges.
- *Réseau ferroviaire* : ligne Paris-Bâle. Le département demande son électrification afin de pouvoir accueillir les Train à Grande Vitesse
- *Aéroport de Troyes-Braberey* : créée en 1933 sur 40 ha, l'aéroport est exploité depuis 1968 par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Il s'agit d'un aérodrome d'affaires et de loisirs.

Le schéma directeur de l'agglomération Troyenne mentionne le renforcement des moteurs du développement économique afin de mieux positionner la région troyenne dans la concurrence internationale. Quatre parcs d'activités économiques (**Tableau 2**) sont recensés au niveau de la région troyenne. Le pôle technologique des Lombards quant à lui est une zone de transfert de technologie et de recherche, notamment avec la présence de l'Université de Technologie de Troyes (UTT).

Tableau 2 les parcs d'activités de l'agglomération Troyenne

<i>Nom</i>	<i>surface utilisée en 2001</i>	<i>surface prévue par le schéma directeur</i>	<i>Vocation</i>	<i>Communes concernées</i>
Parc Sud	300 ha	500 ha	activités de transport et de logistique (proximité du nœud autoroutier A5/A26)	Saint léger/ Buchères/ Moussey/ Saint Thibault
Parc Est	90 ha	250 ha	Activité commerciale (magasins d'usine) et logistique	Saint parres aux tertres
Parc Ouest (SAVIPOL)	160 ha	350 ha	Emballage et conditionnement	Sainte-Savine / Trovilliers / La rivières de corps
Parc Nord	NC	325 ha	Agroalimentaire	Zone Ecrevolles / Trivets
			Magasin d'usine	Pont Sainte Marie / Lavau/ Crenay

Source : CCITA Aube développement, Schéma directeur de l'agglomération Troyenne (1997)

Le schéma directeur s'appuie sur les principes de mixité et de diversité sociale permettant de faire coexister dans la région Troyenne les différents modes d'occupation des sols. La Loi d'Orientation pour la Ville doit permettre d'assurer « à tous les habitants des villes des conditions de vie et d'habitat favorisant la cohésion sociale et (...) évitant les phénomènes de ségrégation ».

d. Economie

i. Secteurs d'activités et filières auboises

L'économie auboise opère, depuis plus d'une décennie, une réorganisation structurelle profonde. La part des effectifs salariés d'activités dites tertiaires (commerce et services) augmente alors que celle des effectifs salariés d'activités dites secondaires (industrie et construction) diminue. L'agriculture se maintient dans l'économie auboise par la qualité de ses productions, son niveau élevé de performance et sa capacité à anticiper et à s'adapter.

Si l'a bonneterie est aujourd'hui inévitablement associé à Troyes et qu'elle représente encore l'une des premières filières industrielles de l'Aube (avec près de 9000 salariés), le textile – habillement connaît, depuis les années 70, une profonde mutation.

L'industrie agroalimentaire possède des activités de premières transformation (sucre, alcool, meunerie et malterie) mais également des composantes aussi diverses que la déshydratation de luzerne, le traitement du chanvre, la champagnisation ou l'industrie laitière. Les activités de deuxième transformation sont dominées par la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche, le secteur de la chocolaterie et de la confiserie et par l'industrie des viandes.

ii. Le commerce : du local à l'international

L'agglomération Troyenne est marquée par un équipement commercial de périphérie particulièrement dense (présence d'hypermarchés, des magasins d'usines, etc.). en 2000, près de 200 commerces de plus de 300 m² (hors magasins d'usine) sont recensés sur environ 28 ha (source : observatoire Economique – CCITA)

Les performances à l'export ne sont pas négligeable (1 070 millions d'euros en 2004). Il s'explique principalement par la présence de groupes puissants et performants pour lesquels l'internationalisation est devenue une vocation stratégique. Le taux de couverture s'établit à 126% pour l'année 2004, confirmant ainsi une balance commerciale largement excédentaire pour le département de l'aube (source douanes ,2004)

iii. La recherche

Les principaux centres de recherche de l'agglomération troyenne sont l'Institut Français Textile-Habillement (IFTH), l'Université de Technologie de Troyes (UTT), l'institut Biotechnologique de Troyes (IBT), l'Institut de Médecine du Sport (IMS), et plus récemment, Fibre Recherche développement (FRD).

II. L'agriculture du SCoT de l'agglomération Troyenne

Reflète de l'omniprésence de l'agriculture sur le territoire aubois, la surface agricole utile représente 63 % du territoire (soit 10% de plus que la moyenne des départements français⁸). De nombreux aprioris cachent des aspects inconnus du métier qui paraissent pourtant essentiels quant à l'appréhension de ce milieu, afin de décrire l'activité agricole sur le territoire.

A. Un contexte favorable

Avec ces 3 687 exploitations agricoles en 2005 (source agreste) , l'Aube est un puissant département agricole.

a. Le poids économique de l'agriculture auboise

Fort de l'emprise agricole sur son territoire, l'Aube se place dans les dix meilleures productions départementales françaises dans plusieurs filières :

- Le chanvre, en tant que premier département producteur avec 50% de la production française.
- Le champagne, deuxième producteur derrière la Marne. Il constitue l'une des grandes richesses du produit agricole aubois, 6 800 ha et 35 % des exploitations.
- Et les autres dans le top 10 des départements français avec le pavot médical, la luzerne, les céréales ou encore la betterave.

b. L'agriculture typique du département

i. Des exploitations de grande taille

L'agriculture auboise se caractérise par des grandes exploitations sur un parcellaire remembré. La moitié des exploitations (hors vignoble) sont de plus de 100 ha et 35% du reste entre 20 ha et 100 ha. Ces grandes exploitations sont typiques du

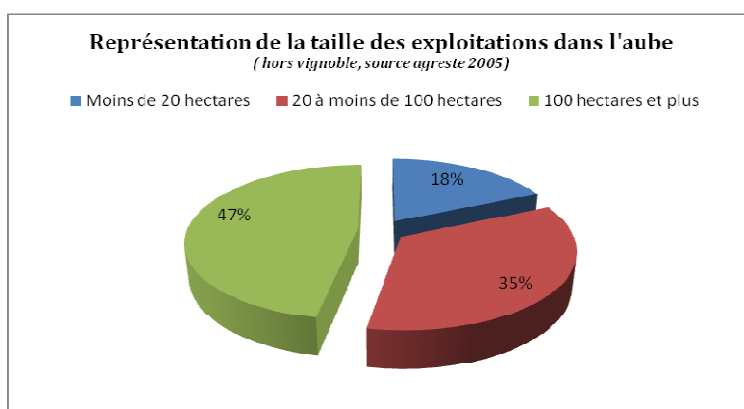


Figure 8 Taille des exploitations dans l'Aube

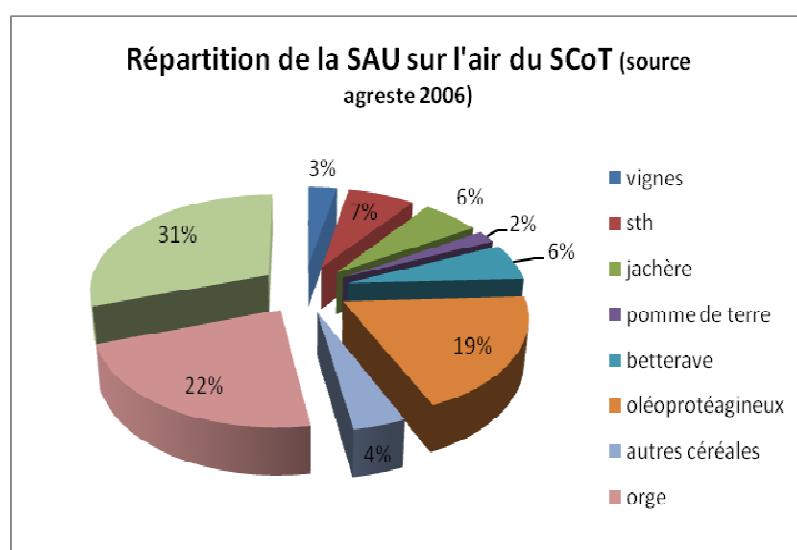
département dans un contexte de grande culture, favorisé par le potentiel agronomique de ses sols et son passé. La taille de ces exploitations va justifier l'assolement que l'on retrouve dans le département.

ii. Un assolement spécifique

L'agriculture qui s'étend sur le territoire aubois est également celle que l'on retrouve sur l'aire du SCoT. On trouve essentiellement des céréales et des betteraves mais également de la vigne avec l'AOC champagne.

Avec un assolement type : oléo protéagineux (colza), céréales, betterave, luzerne (Figure 9 Répartitions de la SAU sur l'aire du SCoT), les exploitations du SCoT sont majoritairement céréalières avec environ 50% de la SAU cultivé en céréale. On observe le

développement de la pomme de terre qui apporte une spécificité sur l'assolement du fait de sa rotation longue. Une spécificité également de l'Aube qui ne figure pas sur la figure 9⁹ est sa culture en chanvre à destination textile.



répartition de la SAU sur l'aire du SCoT		
vignes	982,17	3
STH	2291,73	7
jachère	1964,34	6
pomme de terre	654,78	2
betterave	1964,34	6
oléo protéagineux	6220,41	19
autres céréales	1309,56	4
orge	7202,58	22
blé	9821,7	30
total	32739	100

Figure 9 Répartitions de la SAU sur l'aire du SCoT

⁹ Chiffrage réalisé avec dans l'attente des données exhaustives avec un croisement de données sur l'aire du SCoT et de données départementale

iii. Une population agricole vieillissante

Les exploitants agricoles du territoire ont pour 35% entre 50 et 60 ans, pour 30 % entre 40 et 50 ans et pour 15 % entre 30 et 40 ans (Figure 10 Ages des exploitants agricoles et coexploitants sur l'aire du SCoT), ce qui est une population agricole un peu plus vieillissante que sur le reste du territoire national. La population agricole largement vieillissante sur le SCoT pose la question du renouvellement des exploitants et la destination des sols qu'ils laisseront à leur départ. Il sera primordial de favoriser la reprise et l'installation de nouveaux exploitants sur ces structures.

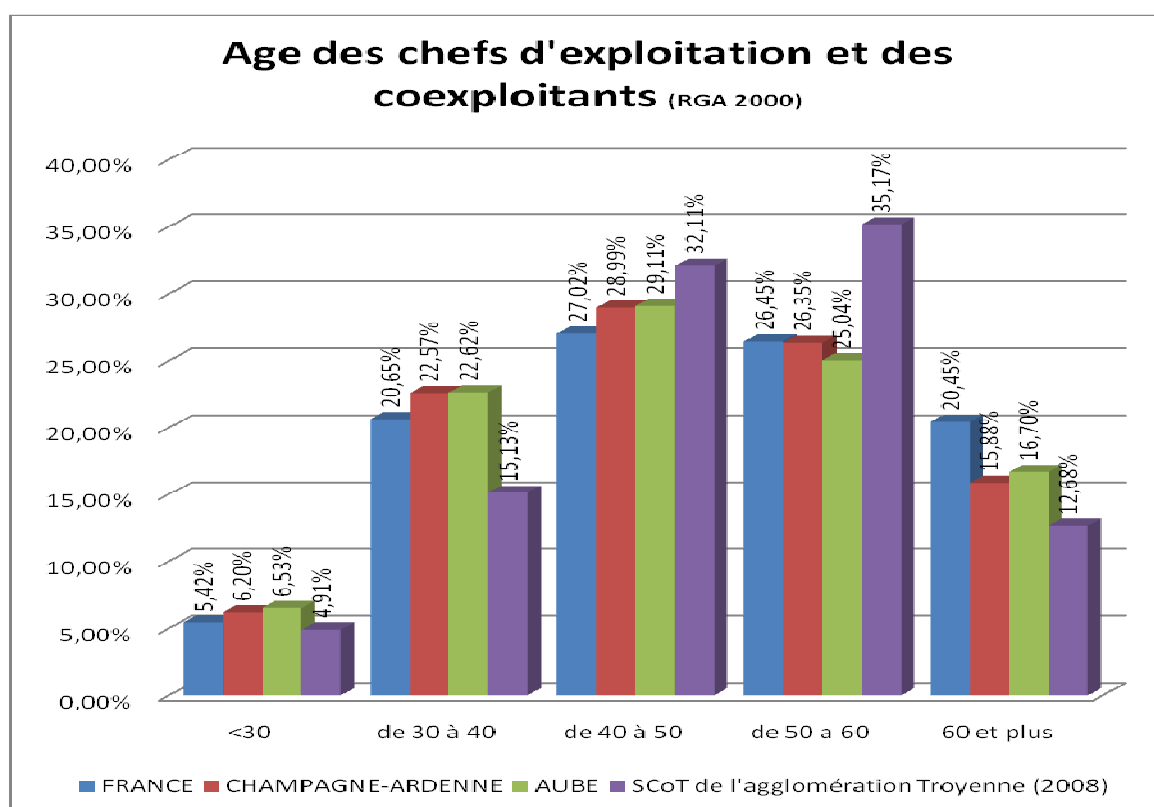


Figure 10 Ages des exploitants agricoles et coexploitants sur l'aire du SCoT (enquête 2008) et sur les autres territoires (RGA 2000)

L'enjeu majeur de cette évolution démographique sera d'accompagner le départ en retraite de ces agriculteurs afin d'éviter un brutal changement de destination des sols, notamment d'agricole à urbaniser, de manière diffuse et non maîtrisée.

c. Des conditions naturelles favorables

L'agriculture auboise est favorisée par son climat et sa structure pédologique propice aux grandes cultures.

i. Les régions naturelles sur l'aire du SCoT

La zone d'étude se situe à la limite de quatre régions naturelles :

- Au Nord, la Champagne Crayeuse
- Au Sud-est la Champagne humide
- Au Sud-ouest la bordure du Pays d'Othe
- Au centre la Vallée de la Seine

La champagne crayeuse représente la superficie la plus conséquente du territoire du SCoT. Dans cette région naturelle, l'agriculture est omniprésente et on y observe principalement des grandes cultures qui sont dans les plus compétitives du territoire par sa facilité de travail et son potentiel agronomique. Les îlots de végétation caractéristiques sont les pinèdes et les pelouses appelées savart.

La champagne humide ne représente qu'une infime partie du territoire du SCoT. C'est une région principalement herbagère et forestière, bordée à l'est par le vaste massif de la forêt d'orient. C'est une région sans relief particulier qui est caractéristique par son sous sol imperméable et par conséquent fortement marquée par la présence d'eau. La vocation principale et naturelle de ces terres reste la prairie ou la forêt.

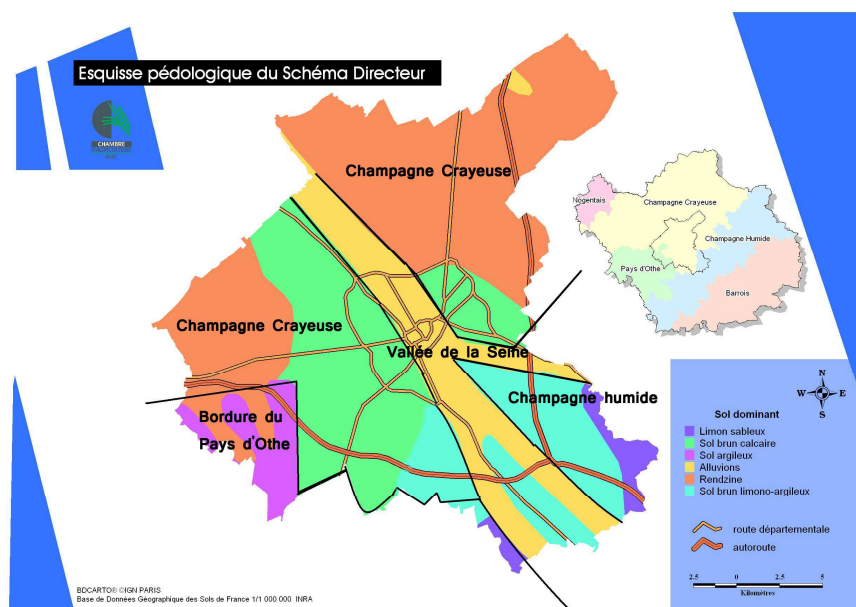


Figure 11 les grandes régions naturelles sur le SCoT

La bordure du pays d'Othe apparaît comme un plateau assez élevé pour la région (200 à 300 mètres). C'est une région à semi fermé, qui alterne boisement sur les sommets et terre agricoles sur les versants les moins pentus. Les versants à forte pente sont occupés plus généralement par le vignoble lorsque le foncier est dans la zone d'appellation d'origine contrôlée champagne (150 ha sur la commune de Montgueux). Dix communes dans l'Aube viennent d'être reclassées en 2008 dans la zone AOC vins de Champagne.

La vallée de la Seine traverse le centre du territoire du sud-est au nord-ouest en passant par Troyes. La complexité de la vallée de la Seine a été accrue par l'Homme lors de la création de plusieurs canaux : le canal Saint-Julien, le canal de Braires ou celui d'Argentolles.

Les vallées sont depuis longtemps des sites d'implantations d'activités humaines. Cette région ne fait pas exception, la forte densité de village est liée à la proximité des cours d'eau. On y observe une réserve végétale avec la forêt, les marais, les prairies... principalement du l'imperméabilité du sous sol et par conséquent à des zones fortement humides. Ces formations végétales ont un rôle important pour la qualité de la ressource en eau, des paysages et de la biodiversité. Il y a alors principalement des feuillus qui constituent un paysage qui tranche avec la champagne crayeuse et ses grandes cultures.

ii. Un relief homogène

Le relief du SCoT n'est pas accidenté et plutôt d'une nature homogène. La majorité du territoire se situe entre 50 et 100 mètre. On observe l'homogénéité dans la plaine de champagne, la vallée de la seine et la champagne humide (Figure 11 les grandes région naturelle sur le SCoT page - 33 -). La partie la plus élevée, entre 150 et 250 mètre, se situe sur la bordure du Pays d'Othe

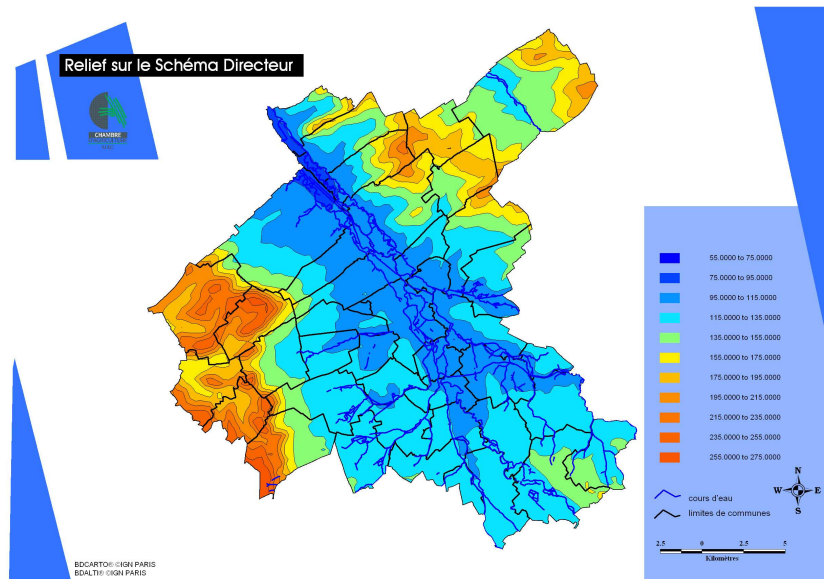


Figure 12 relief sur l'aire du SCoT

dans la partie du sud-ouest. D'une manière générale, le relief du territoire influe peu sur les méthodes de culture, l'assolement et les productions des exploitations agricoles.

iii. Un climat océanique altéré

Le département de l'Aube est soumis à un climat océanique altéré, c'est-à-dire sous influence continentale. Les précipitations modérées se répartissent de façon régulière sur l'ensemble de l'année. Les hauteurs mesurées varient peu entre le mois le plus sec et le mois le plus arrosé. En ce qui concerne les températures, les écarts observés sont faibles. On observe quelques gelées de décembre à février et des températures rarement au dessus de 30 °c l'été.

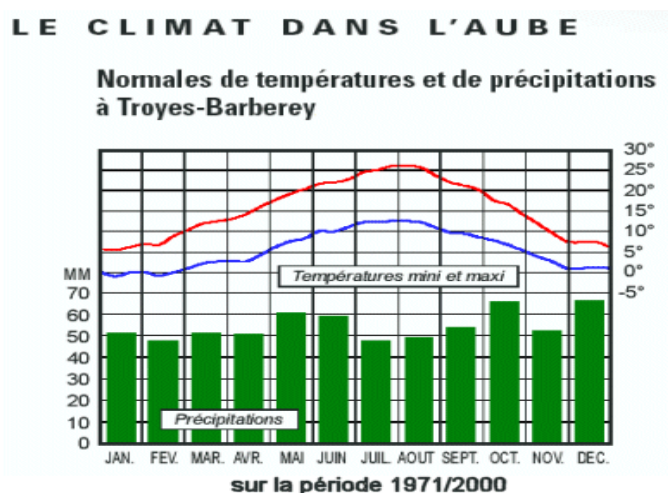


Figure 13 précipitations et températures dans l'aube source: météo France

B. Un paysage essentiellement céréaliier qui cache une diversité de production

a. Une production de céréales et d'oléoprotéagineux dominante et efficace

i. Le colza, une culture en pleine expansion

Dans l'aube, le colza est en forte augmentation depuis 1990, excepté entre 1993 et 1994. Les surfaces en colza ont progressé de 113% en 15 ans alors que, dans le même temps, les surfaces en tournesol et en pois ont diminué respectivement de 78% et 65%. Le colza représente, en 2005, 70% des emblavements en oléo protéagineux alors qu'en 1990, il ne représentait que 25% du total.

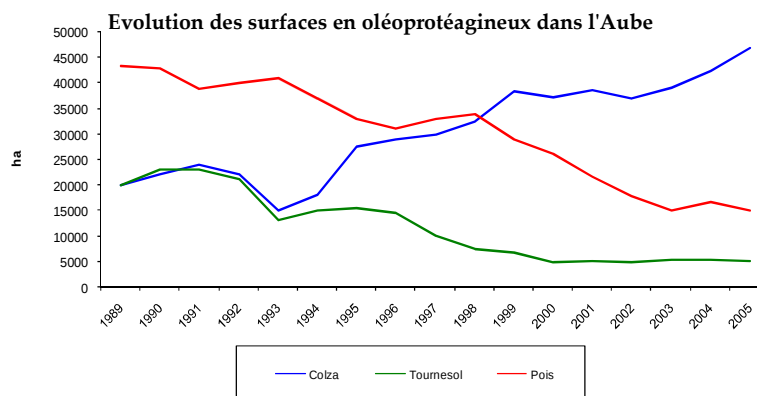


Figure 14 Evolution des surfaces en oléo protéagineux

La production auboise est principalement absorbée dans les filières d'huile végétale pour l'alimentation et l'industrie des biocarburants. Depuis 2007, l'aube devient à son tour un département transformateur avec le Pole agro-industriel du Mériot. Cela permet d'écouler la production sur le département et limite les exportations vers les autres départements ou même l'Allemagne via Metz.

ii. La filière céréales

Plus des $\frac{3}{4}$ des exploitations agricoles du SCoT sont céréalières. Environ 20 000 ha sont cultivés chaque année en céréales avec principalement du blé et de l'orge. Très performante, l'agriculture céréalière de l'aube se place au 9ème rang des départements les plus céréaliers avec 1,5 millions tonnes de produites. Il participe à 2,6% de la production nationale de blé tendre et 5,3% d'orge. Les performances agronomiques y sont également très bonnes avec un rendement moyen en blé tendre supérieur de 10 qx/ha à la moyenne nationale (70qx/ha).

b. Une production animale timide

Sur l'aire du SCoT on observe très peu de production animale. En effet les surfaces agricoles utiles du SCoT sont valorisées plutôt par des cultures. Les régions agricoles comme vu précédemment sont majoritairement des terres possédant un fort potentiel agronomique spécifique aux céréales. On observe tout de même une partie de la champagne humide au

sud du territoire avec des terres plutôt destiné aux pâtures. C'est principalement en ces lieux propices à l'implantation de prairies que l'on va y trouver des élevages.

L'AOC chaource, englobant tout le département de l'aube permet une valeur ajoutée supplémentaires sur les cheptels laitiers. C'est d'ailleurs sur l'aire du SCoT que l'on va trouver le plus gros cheptel répondant au cahier des charges de l'AOC chaource, avec l'exploitation agricole du lycée à Sainte Maure. Malgré cette exploitation représentative du terroir aubois, le SCoT possédait seulement 45 exploitations bovine en 2000 et encore moins 8 plus tard¹⁰.

c. Des produits des « terroirs » en filière courte

Il existe dans l'air du SCoT, une véritable production écoulee en filière locale, de produits divers et variés tels que du miel, du cidre, des volailles ou encore des fruits et légumes. La proportion des producteurs locaux reste honorable et homogène sur le territoire. Cependant la considération de ces producteurs n'est pas unanime et l'on ne pense pas à la filière courte lorsque l'on parle de l'agriculture auboise. Suivant « Le guide des produits du terroir de l'Aube », il y a sur l'aire du SCoT 20 producteurs du « terroir » en valorisation par une filière courte¹¹. Au delà de l'attrait économique, cette agriculture, caractéristique de la proximité des zones urbaines, permet d'être à l'interface du monde agricole et urbain. C'est la vitrine agricole qui communique au grand public sur le métier d'agriculteur et les méthodes de production mises en œuvre sur leurs exploitations et du département.

Ce type d'exploitation agricole est d'ailleurs en large expansion grâce notamment au référencement des producteurs et à l'organisation de la filière (notamment la mise ne place d'un système de distribution de panier dans l'agglomération Troyenne). En termes de nombre ou de chiffre d'affaire, cela reste encore marginale. La présence d'un marché de proximité de 150 000 habitants n'est pas encore reconnu comme une chance par les agriculteurs spécialisés de type céréaliers.

¹⁰ Dans l'attente des données exhaustives

¹¹ Considérés en filière courte : vente directe à la ferme, salons et foires commerciales, vente sur les marchés, livraison à domiciles, dépôt vent, restaurateurs, grande et moyenne surface.

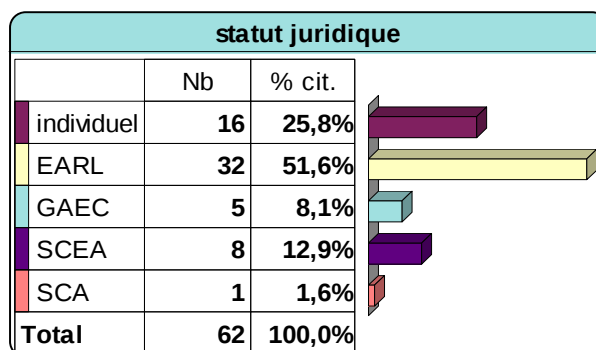
C. Le profil social des exploitations du SCoT

a. L'EARL : la forme sociétaire prédominante

Les formes sociétaires représentent 75 % des exploitations de l'agglomération Troyenne (Figure 15 les formes sociétaire sur le SCoT (source enquête CA10)). Elles permettent un regroupement des capitaux visant à réduire les risques économiques qui pèsent sur l'agriculture. Elles sont de 4 formes :

- Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)
- Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL)
- Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)
- Société Coopérative Agricole (SCA)

Toutes les formes sociétaires d'exploitations sont professionnelles. Avec la mutualisation des moyens, les exploitations sociétaires ont une superficie trois fois supérieure aux exploitations individuelles



Suivant l'enquête réalisée sur le SCoT, 51,6 % des exploitations agricole ont une forme sociétaire type EARL. L'EARL permet de regrouper des exploitants agricoles majoritaires en capitaux et des associés apporteurs de capitaux mais non soumis à l'obligation de travaux agricoles. Il permet souvent à des époux d'être chacun un chef d'exploitation, ce qui n'es pas permis en GAEC.

Figure 15 les formes sociétaire sur le SCoT (source enquête CA10)

b. Travailler ensemble

Les CUMA sont des coopératives spécialisées dans le matériel agricole gérées par les agriculteurs. Leur objet est de regrouper des moyens économiques pour acheter en commun du matériel dont le cout est exorbitant par rapport à l'usage. Ce système permet de bénéficier d'un matériel performant et d'une équipe de travail. Cette organisation permet d'éviter le recours à des entreprises de travaux agricoles dont le coût d'intervention est plus élevé. Il existe plusieurs niveaux de CUMA, elles peuvent être locales, communales, départementale et régionale.

Si l'intérêt premier d'adhérer à une CUMA est économique, il est également social car ses structures permettent une gestion commune, souvent conviviale, par laquelle s'instaurent de nombreux liens et mettent en place des actions locales : démonstration de matériel, de pratiques...

Sur l'aire du SCoT, on observe 14 CUMA à l'échelle communale (*source FDCUMA*). Elles regroupent 223 adhérents soit 65% des exploitants sur le SCoT. Cette proportionnalité confirme le lien social entre les exploitants et leur aptitude à travailler ensemble.

Les Cumas dans le SCoT AT (source FDCUMA 2008)	
Nom de la Cuma	nombre d'adhérents
Charmont S/S barbuise	15
Charmont sous barbuise -irrigation	13
Creney - du moulin	4
Creney - Argentolles	6
Faux villecerf	28
Feuges - les ormes	10
Laines au bois - la plaine de Troyes	21
Mergey - du melda	49
Prugny Messon	28
Saint Lye - Orges et Foins	4
Saint Thibault	36
Villechetif	9
Total	223

Tableau 3 Les CUMA sur le SCoT

D.L'influence périurbaine sur l'agriculture

Le paysage rural aubois est sous la pression de la périurbanisation. Avec une consommation de l'espace qui ne cesse de croître, la part des espaces réservés à l'activité agricole est en baisse autour du noyau urbain principal (la CAT¹²). Cette pression se traduisant par un changement de destination des sols est induite par plusieurs types d'aménagement : Les logements, les parcs d'activité, les infrastructures.

a. Un outil primordial : l'espace

i. Valeur vénale du foncier

Les terres de l'Aube sont déjà dans les terres labourables les plus onéreuses (hors vignoble). La moyenne en France métropolitaine est de 4 371 € l'hectare de terre labourable.

(Source : Agreste - Enquête sur la valeur vénale des terres agricoles.) La valeur des terres labourables dans l'aube peut atteindre jusqu'à 11000 euros (en 2005) dans la plaine de Troyes (Figure 16 Valeur Vénale des Terres labourables de l'Aube). Suivant le potentiel agronomique des sols, la facilité de travail du sol on observe une disparité assez grande entre le prix des terres (de 4000€/ha à 9500€/ha) dans les différentes régions de l'aube.

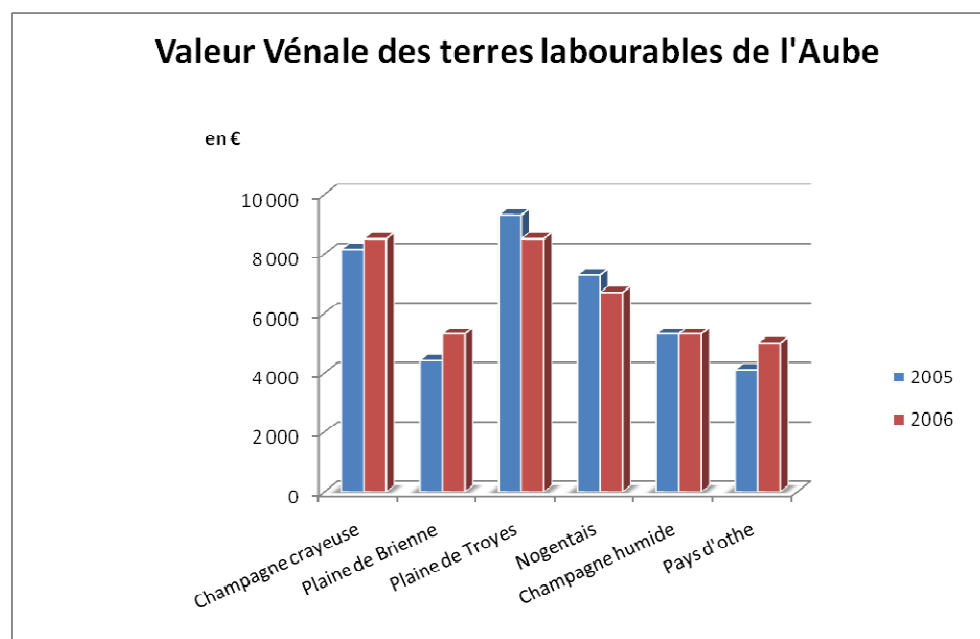


Figure 16 Valeur Vénale des Terres labourables de l'Aube

Sur l'air du SCoT, il y a principalement les terres les plus onéreuses à savoir la champagne crayeuse et la plaine de Troyes.

¹² Communauté d'Agglomération Troyenne

ii. Consommation foncière

Les logements sont très consommateurs d'espaces, surtout lorsqu'ils sont de type « maison individuelle » en lotissement. Aujourd'hui, dans une optique de satisfaire les objectifs du Grenelle de l'environnement, il reste préférable d'augmenter la densification de l'habitat en incitant à la reconstruction sur du « vieux bâti » (friches industrielles ...) ou en intégrant dans les règles d'urbanismes des normes de densification.

Les parcs d'activités, au nombre de 5 sur l'aire du SCoT, ont consommés beaucoup d'espace depuis l'approbation du Schéma directeur en 1990. Ce sont des équipements à vocation économique que les collectivités locales ont confiés au conseil général, à la CAT et à la chambre de commerce et d'industrie pour l'aménagement et la recherche d'investisseurs ou d'entrepreneurs susceptibles de s'y installer ou d'investir dans l'immobilier logistique. L'attractivité industrielle supposée étant accrue par la présence proche de Paris et des autoroutes A5/A26, les parcs ont été largement dimensionnés pour accueillir un grand nombre d'industriels. Cependant on observe des surfaces non négligeables (**Tableau 2** en page - 28 -) restants sans activité depuis déjà plusieurs années et qui pourraient être utilisés en occupation temporaire par l'agriculture. N'oublions pas tout de même que le foncier est l'outil de base de l'agriculture, qui sans cet espace, ne pourrait produire.

L'urbanisation d'une manière générale a comme conséquence le morcellement d'exploitations agricoles qui voient leurs terres acquises pour l'intérêt général que constitue la création d'un lotissement, d'une zone d'activité ou encore celle d'une rocade. Le morcellement des exploitations par l'urbanisation est difficile à mesurer et à vérifier. Au delà du morcellement, le foncier devient onéreux car en concurrence avec un foncier à bâti qui est dix fois supérieur à celui du prix agricole. L'agrandissement ou l'installation devient alors de plus en plus difficile dans les zones de forte pression urbaine, tout comme l'accès à la propriété.

L'espace foncier, cet outil de l'agriculture, façonne les paysages. La valorisation des paysages, est source d'attractivité pour l'ensemble du territoire, et est par conséquent fortement impactée par la préservation ou non de l'agriculture. La création d'un observatoire du foncier agricole local permettrait de mieux apprécier l'impact de l'urbanisation sur l'activité agricole. La SAFER, la DDEA, l'AUDART et la Chambre d'Agriculture devrait se concerter pour bâtir cet outil¹³. On sait déjà que sur l'aire urbaine de Troyes (120 communes), entre 2000 et 2006, 729 ha soit une moyenne de 140 ha par ans ont changé de destination et en sont plus agricoles. Cela représente deux surfaces minimales d'installation (SMI)

¹³ Cf. cahier des charges du diagnostic agricole mené par la DDEA en annexe 2

b. Des déplacements difficiles

Les projets d'infrastructures se sont multipliés avec par exemple la création de la rocade sud-est. L'objectif est de faciliter le transit intra urbain et inter urbain pour accéder aux zones industrielles et commerciales. L'objectif est également de se situer d'un point de vue temporel, de plus en plus près des commerces et des services et cela d'une manière uniforme sur le territoire afin de désenclaver les plus ruraux et de faciliter l'arrivée de nouvelles populations.

Ces projets, malgré des efforts d'intégration paysagère, modifient le paysage et la matrice agricole et créent de nouveaux problèmes de déplacement pour les agriculteurs. D'après le diagnostic périurbain réalisé, sur 62 réponses, plus de 50 % des agriculteurs qualifient l'accès au zones agricoles de médiocre à dangereuse (Tableau 4).

Tableau 4 l'accès au zones agricoles sur le territoire du SCoT

accès aux zones agricoles			
	Nb	% cit.	
excellente	2	3,2%	
bonne	26	41,9%	
médiocre	19	30,6%	
dangereuse	15	24,2%	
Total	62	100,0%	

L'allongement des parcours pour se rendre sur les parcelles de l'exploitation et la perte de temps associé est valable pour tous les déplacements agricoles. La circulation des engins agricole est devenue de plus en plus difficile. Plusieurs raisons sont invoquées dans l'enquête réalisée. La première invoquée est l'aménagement des voiries dans les bourgs pour limiter la vitesse des automobilistes. Il arrive de plus en plus fréquemment que les engins agricoles, volumineux et lourds, soient contraints de contourner un aménagement qu'ils ne peuvent pas franchir. On « ne va plus livrer les grains avec une brouette », il est vrais que des rétrécissements, des chicane... etc empêchent le passage des engins. Le problème des déplacements agricole est également lié au « déplacement » de certaines parcelles, après quelles aient été urbanisé, au gré de cessation d'activité et d'opportunité. Il est de plus en plus commun de se retrouver avec un parcellaire totalement éclaté. Sur l'échantillon de réponses à l'enquête, on observe un temps moyen d'accès aux parcelles de 10 min avec des extrêmes allant jusqu'à 30 min voir 60 min pour les exploitants résidants loin de leurs sièges d'exploitation. Si l'urbanisation future n'est pas pensée en termes de contraintes agricoles, le risque de voir le mécontentement de la part de la profession est grandissant, et n'irait pas en faveur de l'amélioration de la relation entre l'agriculture et la société.

Suivant l'inventaire des points noirs de circulation agricole, réalisé par la chambre d'agriculture en 2006 à l'échelle du pôle urbain de Troyes, il y a 10 lieux de traversées d'une voie à forte fréquentation, 7 carrefours dangereux et 4 carrefours encombrés. Au delà de ces points ponctuels de problèmes de circulation agricole, on observe de nombreuses routes, notamment en périphérie de la Communauté d'Agglomération Troyenne (CAT), empruntées pas les engins agricole qui sont à forte fréquentation donc avec un potentiel de dangerosité

élevé. Inversement, on observe plus sporadiquement, des chemins d'associations foncières empruntés par des véhicules non agricoles, ce qui pose alors un problème d'usage et de rénovation. (Source : « inventaire 2006 des point noirs de circulation agricole » CA 10)

c. Des relations mitigées

Les relations entre les agriculteurs et la population est d'autant plus difficile que la densité d'habitation est grande. Beaucoup de pression pèse sur l'agriculture en milieu périurbain, ce qui se traduit parfois par des relations conflictuelles. La population accepte mal les désagréments liés aux travaux agricoles et à son déplacement. Les nouveaux ruraux sont souvent contradictoires dans leurs discours :

- ils veulent des paysages de qualité mais refusent de croiser les engins agricoles.
- Il réclame de la qualité mais de moins en moins chère
- Ils produisent des déchets mais ne veulent pas les voir ou les sentir autour de chez eux...etc.

Malgré quelques contentieux sporadiques au niveau national entre le monde agricole et non agricole, l'enquête montre que les $\frac{3}{4}$ des exploitants qui ont répondu qualifient leurs relations avec le monde non agricole de bonne, le quart restant étant partagé entre une qualification d'excellente à mauvaise. Les meilleures relations observées restent principalement celles entre des agriculteurs acteurs des filières courtes en relation directe avec la population. Cette relation à la base commerciale qui s'instaure permet une communication sur les méthodes et une compréhension des différentes pratiques du monde agricole.

III. Potentialité de l'activité

A. Les filières en émergences

Afin de répondre aux demandes, il émerge de l'agriculture auboise de nouvelles filières.

a. Les fibres végétales

Avec la création de Fibre Recherche Développement (FRD) début 2008, en partenariat avec l'ITC et la Chambre d'agriculture de l'Aube, c'est la recherche de l'intégration des fibres végétales dans les matériaux de haute technologie qui prime. D'abord avec le chanvre qui est déjà bien implanté dans le département mais également avec le développement de nouvelles plantes telles que le lin le amie ou encore l'ortie. Ces plantes à fibres participent au développement durable en promouvant les matériaux renouvelables et des solutions favorables à la lutte contre l'effet de serre ou à la maîtrise de l'énergie. La recherche de ces filières va créer de nouvelles demandes auxquelles les agriculteurs aubois seront en mesure de répondre au vu de leurs méthodes de culture.

Au delà de la filière des matériaux de haute technologie, on s'aperçoit que la demande en textile issu de fibre végétale augmente avec la recherche de plus en plus grande d'un mode de vie respectueux de l'environnement. Actuellement, les adhérents à la Chanvrière de l'Aube cultivent 9000 ha.

b. Filières courtes et contexte global

Dans le contexte actuel de coûts de transports élevés, les citoyens expérimentent une demande de produits « frais », « authentique », du « terroir ». Il est important dans un territoire périurbain de reconnaître et favoriser la valeur de l'agriculture locale. La vente directe et de proximité s'impose comme une voie à développer. Les opportunités de « niche » peuvent constituer un nouveau marché et un moyen de valoriser à leurs justes valeurs des produits issus de l'agriculture locale. L'avantage de circuits courts de commercialisation est d'optimiser la valeur des producteurs en limitant les frais de transports garantissant la fraîcheur des produits et ensuite en parallèle d'instaurer une relation de confiance entre l'agriculteur et le consommateur. Les filières courtes ont également l'avantage de limiter les intermédiaires et intrinsèquement la dispersion de la valeur ajoutée. La vente directe, et les filières courtes en général méritent une réflexion globale, afin d'éviter une multiplication des points de ventes et d'améliorer la complémentarité entre les producteurs et une organisation collective des producteurs pour faciliter la commercialisation de leurs productions.

Au vue de la population sur l'aire du SCoT de l'agglomération troyenne, 50% de la population du département, la demande en produits locaux est bien présente et à développer.

c. L'énergie de l'après pétrole

Déjà en marche avec les agro carburants issues de l'agriculture, la filière biomasse est en pleine expansion. Les biocarburants dits de première génération sont la transition vers de nouvelles technologies utilisant la plante dans son entier avec les agro carburants dits de deuxième génération. Ils consistent à triturer la partie non utilisée pour l'alimentation pour en ressortir un carburant vert par des procédés chimiques complexes. Des essais de culture sont d'ailleurs en place dans le département avec le miscanthus. Ces nouveaux carburants n'en sont qu'à leurs premiers balbutiements et l'on verra dans les années à venir un développement de cette filière, afin de pouvoir satisfaire l'objectif de la France qui prévoit d'incorporer 5,75% de biocarburants d'ici 2008 et 10% d'ici 2015¹⁴. Il est alors primordial que la région se positionne en tant qu'acteur de la filière notamment par la production de plantes spécifiques à cette fabrication.

B. Les externalités de l'activité agricole

On a l'habitude de parler d'externalité d'un bien non marchand créé par une activité sans que cela soit son but premier. L'agriculture crée les différentes externalités ci-dessous.

a. L'atout paysager

Il faut d'abord noter que l'agriculteur est le premier paysagiste du territoire, c'est lui qui fabrique, préserve et entretient le paysage par ces cultures et son travail. Cette dimension paysagère de l'activité est l'identité du territoire qui façonne l'architecture du terroir. L'ossature verte que représente l'agriculture met en exergue une fonction qualitative du foncier agricole qui vient agencer l'organisation même du territoire y compris dans ses composantes urbaines. L'agriculture est un atout paysager qu'il faut maintenir afin de garder des espaces de respiration au sein des milieux urbains. Ces espaces de respiration répondent au triple objectif de contrôle du développement urbain, de défendre de l'activité agricole et d'organisation générale du territoire. L'agriculture est alors un atout paysager qui agrmente le milieu urbain de coupures vertes, de corridors écologiques qui peuvent associer des terres de cultures ou d'élevages à des espaces de maraîchage ou des espaces boisés.

Le patrimoine agricole bâti fait également parti intégrante du paysage du territoire du SCoT. Les vieilles granges et les imposants corps de fermes sont un poids dans la culture locale et des éléments constitutifs des caractéristiques de l'identité du territoire.

¹⁴ Source : industrie.gouv.fr

b. La fonction sociale

Le maintien des espaces de respiration sont également la garantie de l'agrément du cadre de vie dans la forêt urbaine. L'agriculture est également un vecteur de lien social avec les activités de vente directe et d'accueil à la ferme. Par la sauvegarde de l'activité agricole et le développement des pratiques de filière courtes, on verra non seulement une intensification du lien entre ruraux et nouveau habitants mais on gardera également un lien avec la production de notre alimentation, lien qui souvent disparaît dans les plus grandes métropoles.

L'agriculture auboise participe au maintien d'activités dans les zones rurales par la présence des exploitations et par leurs besoins. Elle contribue également à l'offre touristique auboise : gîtes, fermes auberges, classes vertes... La pérennité de l'armature des espaces agricoles est également un art de vivre et un vecteur « d'image de marque »

c. L'image du département

Les grandes exploitations céréalières ont façonnées ce paysage caractéristique de la zone d'étude, principalement la champagne crayeuse. Il est alors primordiale de préserver la typicité des sièges d'exploitations qui sont une grande valeur ajoutée dans la représentation territoriale. L'activité agricole préservée et intégrée dans une communauté d'agglomération est garante de l'identité de campagne à la ville ou de ville à la campagne. Il sera important de faire la promotion de la qualité de vie comme facteur d'attractivité, valorisant le patrimoine rural et paysager. La valorisation et le maintien du foncier et du bâti est donc synonyme d'attractivité du territoire

Les productions du territoire exportées dans le monde entier des denrées de qualité et des produits du terroir : Champagne, blé, orge, malt, biocarburants, Chaource, Agneau de l'Aube, chou à choucroute, huile et bière de chanvre... sont également un vecteur publicitaire du rayonnement du département en nourrissant bien au-delà des limites nationales et créant des lieux de rencontres avec par exemple Agrosources 2008 qui a réuni les acteurs de la professions et qui a vu des visiteurs étrangers.

C. Les enjeux agricole du territoire du SCoT

Suite à cette étude de l'agriculture périurbaine sur l'aire du futur schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération troyenne, il ressort des enjeux agricoles forts afin de préserver le futur.

En premier lieux, la **consommation d'espaces agricoles et son corollaire**, l'augmentation des pris des terres, qui est déjà élevée dans la région mais qui ne cesse d'augmenter au fur et à mesures de la multiplication des projets urbains et de l'agrandissement des zones urbaines. Cela pose alors la question du renouvellement des agriculteurs et de l'installation de jeunes dans un contexte de vieillissement de la population agricole active. Afin de pouvoir limiter ces pressions foncières sur le territoire, il semble juste de pouvoir argumenter sur la préservation des terres agricoles. Voici une cartographie qui met en exergue et classe les terres agricoles selon leurs potentiels agronomiques. C'est une première entrée permettant de savoir quelles sont les terres à préserver en priorité.

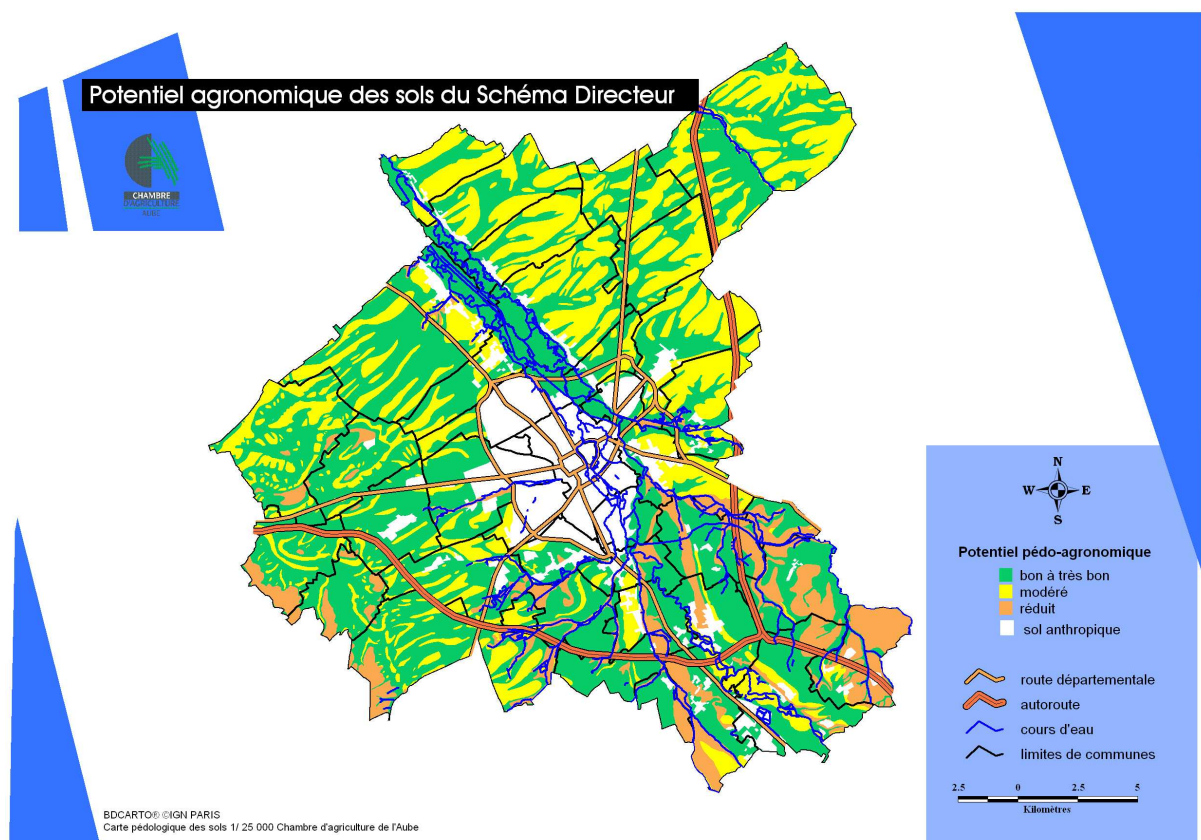


Figure 17 Cartographie du potentiel agronomique des sols

Cette cartographie est réalisée à partir de la fiche descriptive des profils des différents types sols sur le territoire. Cette représentation du potentiel agronomique des sols est a

croiser avec les différentes contraintes existantes sur le territoire comme les risques d'inondation des sols, les déplacements difficiles ... etc.

En suite l'enjeu que l'on appellera les « **contraintes au quotidiens** » avec les déplacements qui deviennent de plus en plus difficile avec la modernisation des infrastructures routières, avec les nuisances provoquer par des riverains qui polluent et détériorent les cultures , avec le morcellement des exploitations et les parcelles enclavées, avec l'incompréhension des aléas liés à l'activité agricole.

Une **agriculture durable** est l'enjeu national voir mondial à venir que l'agriculture auoise va devoir intégrer pour en pas être mise sur le banc de touche. Une agriculture durable se veut une agriculture non seulement respectueuse de l'environnement, mais également économiquement viable et génératrice d'emplois. Une agriculture qui communique sur ses pratiques et qui montre aux nouveaux urbains d'où provient leur alimentation et de quelle manière elle est produite. C'est dans ce contexte que l'agriculture du territoire du SCoT va devoir se diversifier, se développer et s'intégrer dans l'urbanisation.

Les atouts comme la **localisation proche d'un bassin de consommation et d'opportunités urbaines** sont des enjeux forts de l'agriculture du SCoT de l'Agglomération Troyenne de demain. En assumant la pérennité de l'agriculture, le SCoT permettra aux exploitants agricoles de se restructurer et de se diversifier pour répondre aux attentes des populations locales en produits agricoles diversifiés, de qualité et de proximité.

Troisième partie : une démarche locale pour une vision globale
--

I. SCoT témoins et expériences

A.L'agriculture dans les autres SCoT

De nombreuses Chambres d'Agricultures ont travaillées à leurs échelles de différentes manières pour l'élaboration d'un SCoT sur leurs territoires. Certaines se sont placées en tant que prestataire de service et ont réalisé un diagnostic complet sur l'aire du SCoT en question. D'autres se sont simplement fournies des données figurant sur le RGA. D'une manière générale, elles ont eu le statut de personnes publiques associées. Les chambres d'agriculture participées, outre les étapes de grande validation du SCoT, aux réunions techniques d'élaboration du diagnostic, du PADD et du document d'orientation générale, afin de faire prendre en compte dans le document final, non seulement l'activité agricole existante, mais aussi les enjeux que l'agriculture doit relever sur le territoire. Les chambres d'agriculture ont été consultées légalement sur le SCoT en application des articles L 112-3 du code rural et R 122-8 du code de l'urbanisme.

Voici quelques exemples de prise en compte de l'agriculture dans l'élaboration de SCoT:

Les outils d'accompagnement du zonage Grenoblois

Ce sont d'abord les politiques territoriales dont la politique agricole périurbaine de l'Y Grenoblois qui ont été explicitement reconnues par le Schéma. Ce sont ensuite les grandes orientations de ces politiques qui ont été adoubées. Puis, le schéma oblige à étudier systématiquement l'impact sur l'agriculture de toutes les grandes emprises prévues au schéma directeur. Dans le même ordre d'idée, la définition de plan test de gestion concertée des corridors écologiques avait pour but de permettre d'en préciser le périmètre précis. L'élaboration de projets d'aménagement et de gestion concertée des micro-territoires a également été prévue afin de favoriser la multifonctionnalité des espaces non bâtis.

SCoT à la Rennaise

Le Syndicat Mixte du SCoT du Pays de Rennes a engagé ses travaux en 2002 souhaitant finaliser son projet de SCOT avant les prochaines élections municipales. Depuis le schéma directeur vert, les rennais considèrent que l'agriculture et les espaces ouverts sont des composantes stratégiques du projet de la Ville territoire. Aussi, la concertation mise en place intéresse t'elle dans un groupe de travail ad'hoc, les élus, les représentants consulaires et syndicaux agricoles, le secteur associatif et professionnel concernés par des thématiques comme l'environnement ou la consommation. La démarche s'appuie sur le Conseil de Développement commun au Pays et à l'Agglomération, le CODESPAR. Les travaux du groupe prennent en compte les résultats de l'étude diagnostic sur les enjeux de l'agriculture dans le Pays de Rennes et l'étude prospective (méthode AGATE) conduites par la Chambre

d'Agriculture de l'Île et Vilaine. L'objectif final est de produire une vision partagée de l'agriculture sur le Pays pour écrire les grandes orientations du SCOT. La mise en œuvre d'un programme d'actions locales agricoles finira de crédibiliser la démarche auprès des acteurs.

Et à la Lorientaise

A Lorient, c'est l'acquis de l'élaboration de la Charte de l'agriculture signée entre l'intercommunalité et la Chambre d'Agriculture qui favorise la concertation pour l'élaboration du SCOT. Cette dernière s'appuie sur deux types d'études. La première étude a concerné les perspectives d'installation agricole et a été réalisée en 1999 sur l'aire du SCOT. Le deuxième type d'études consiste en des diagnostics agricoles communaux qui servent de support aux orientations agricoles du PADD. Il s'agit d'identifier les priorités agricoles et de faciliter une bonne insertion de l'agriculture dans la ville en nouant le dialogue entre les deux mondes.

B. L'expérience des SCoT témoins

a. La démarche

Le 4 février 2004 a été lancée officiellement la démarche « SCOT-témoins » sous la double présidence de Pierre DUCOUT, député-maire de Cestas (Gironde) et président du groupe de travail « Urbanisme » de l'AMF et de Nicole KLEIN, directrice, adjointe au DGUHC.

Cette démarche partenariale est avant tout une démarche d'observation et de suivi, en temps réel et dans la durée (2004 – 2006) , d'une quinzaine de sites jugés représentatifs de la diversité des contextes locaux et des problématiques qui sont au cœur de l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).

Elle consiste à capitaliser et diffuser les pratiques, les savoir-faire et les expériences jugés intéressants, tout en revisitant les préconisations méthodologiques et de contenu faites jusqu'ici (les sites-témoins ne sont pas pour autant des sites-pilotes !).

b. Les acteurs et les partenaires

Cette démarche est menée dans le cadre d'un partenariat associant :

» la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGHHC),



» l'Association des Maires de France (AMF),
<http://www.amf.asso.fr>



» la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU),
<http://www.fnau.org>



» l'association « Entreprises Territoires et Développement » (ETD),
<http://www.projetdeterritoire.com>



» le Club des responsables administratifs et techniques de la maîtrise d'ouvrage,
<http://www.scoters.org>



» le Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques (CERTU), assisté par les CETE
<http://www.certu.fr>



Elle associe sur chacun des sites, autour des établissements publics maîtres d'ouvrage des SCOT, leurs services techniques intercommunaux, les maîtres d'œuvre (agences d'urbanisme, bureaux d'études privés), ainsi que les DDE concernées.

c. Le bilan agricole

Il est sorti de cet observatoire trois documents traitant de l'agriculture des les SCoT à savoir :

« SCoT et Agriculture : quelles stratégies développer ? »

« Les modalités de prise en compte (PADD, DOG), de mise en œuvre et de suivi de l'agriculture dans un SCoT »

« Le processus de prise en compte de l'agriculture dans un SCoT: contexte et système d'acteurs »

Il en ressort 4 grandes stratégies de maintien des l'activité agricole et de son principal outils, le foncier :

- L'agriculture comme activité économique à part entière en préservant les terres, les exploitations ou encore en diversifiant l'activité agricole.
- Le foncier agricole pour façonner une architecture du territoire avec la structuration du développement urbain ou le maintien des espaces de respiration
- L'agriculture comme une contribution essentielle à la qualité de l'environnement en préservant la biodiversité, contribuant à la gestion de la ressource en eau, à la maîtrise des risques naturel et à la préservation et l'entretien des paysages.
- L'agriculture comme élément constitutif de l'identité d'un territoire soit avec l'agriculture comme un facteur d'identité du territoire ou comme un facteur d'attractivité du territoire.

Les stratégies pour aborder le monde agricole au sein d'un SCoT sont nombreuses et montre bien que l'agriculture tient une place stratégique. Elle est abordée sous plusieurs angles ; économique, environnemental et élément constitutif du paysage. Cette richesse en fait un élément complexe à prendre en compte lorsque l'on s'essaie de prendre l'agriculture dans son rôle majeur de fonctionnement global du territoire.

Différents outils ont été utilisé dans les SCoT témoins afin de mené une stratégie de réflexion par une entrée agricole. Certains documents d'urbanisme fixent des quotas de surface à maintenir ou à développer qu'ils ne peuvent dépasser ou privilégie le maintien de franges de terre non urbanisé en temps que ceinture verte, croisant les enjeux agricoles, paysager et naturel. D'autres sectorisent l'agriculture et le foncier en déterminant des enjeux

fort pour chaque secteur afin d'avoir différentes entrées pour avancer une argumentation plus ciblée et personnelle suivant les critères présents.

Le volet agricole des SCoT témoins permet une vision globale des différentes expériences sur ce type de documents d'urbanisme et apporte stratégie et argumentations pour la préservation des espaces agricoles. Cela permet de pouvoir prendre du recul et de ce remettre dans un contexte national, plus propice au développement de métropoles et d'intercommunalités de cette taille.

II. Contexte de l'après Grenelle de l'environnement

Suite a des constats alarmistes qui ont été largement partagés par les diverses parties prenantes au grenelle de l'environnement, le projet loi Grenelle 1, créé le 30 avril 2008, soulève plusieurs points importants dans la mise en place d'un document d'urbanisme.

A. Deux constats alarmistes

Le premier est celui des risques liés à la dégradation de l'état de notre planète : l'existence du changement climatique aujourd'hui n'est plus mis en doute. Seuls sont en discussion son ampleur et sa rapidité. Nous savons maintenant qu'à défaut d'une action résolue, les désordres causés par un réchauffement trop important bouleverseraient notre vie en compromettant irrémédiablement notre potentiel de croissance et plus encore celle des populations les plus démunies, qui seront les premières victimes. De même, la dégradation de la biodiversité et de la qualité des eaux est en passe d'atteindre un rythme inégalé, susceptible de remettre en cause l'existence de nombreux écosystèmes et d'ouvrir une 6ème grande extinction des espèces.

Le deuxième constat partagé est celui de l'urgence. Agir vite est impératif. Quelques années de dégradation supplémentaire auront un effet exponentiel sur les dommages induits et l'observation dépasse parfois en gravité les pires scénarios des climatologues, comme l'illustre par exemple le rythme de fonte de la banquise et des grands glaciers. Si des mesures suffisantes ne sont pas prises à temps, on ne peut exclure le déclenchement d'un emballement climatique du fait du dérèglement des systèmes vivants, extrêmement dommageable pour la biodiversité et les conditions d'alimentation et de vie de l'humanité.

S'ensuit une double conséquence. D'une part, les sociétés humaines expérimentent les unes après les autres les effets de ces dégradations sur leurs ressources et leur fonctionnement. Alors que la population planétaire augmente et que le niveau de vie moyen s'élève presque partout, les ressources considérées depuis longtemps comme abondantes et pérennes deviennent plus rares et incertaines : les énergies fossiles, l'eau potable, les terres fertiles, les systèmes vivants robustes... Aujourd'hui, le renchérissement des énergies et de

l'alimentation pèse sur le pouvoir d'achat. Il s'agit donc de concevoir des économies, des organisations et des territoires qui puissent fonctionner dans ces nouvelles conditions, en préparant les conditions d'une moindre dépendance des ménages vis-à-vis de ces ressources, et en toute démocratie.

D'autre part, les secteurs d'activité les plus dynamiques comprennent d'ores et déjà que leur capacité à réduire ces dégradations, à alléger les pressions sur les écosystèmes et à absorber les impacts déjà inévitables du changement climatique, sera rapidement la base de leurs avantages concurrentiels. C'est en prenant acte de ce nouveau contexte, en l'insérant dans leurs stratégies, que les entrepreneurs pourront créer les activités de demain, pertinentes, attractives et fructueuses. A contrario, une société ou une activité qui ne prendrait pas en compte ces nouvelles données serait vite condamnée. C'est pourquoi l'organisation du Grenelle de l'Environnement réunit autour d'une même table tous les acteurs engagés au quotidien dans le développement durable : Etat, collectivités territoriales, syndicats, professionnels et associations de défense de l'environnement.

B. Des orientations agricole-urbaines

L'organisation de la traduction de la loi grenelle 1 se fait en Titres¹⁵ (aux nombre de 6) déclinés en chapitres puis en articles. Le chapitre 2 du titre 1 est consacré à l'urbanisme. On y trouve :

article 7.II

a) « lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, les collectivités territoriales fixant des objectifs chiffrés en la matière après que des indicateurs de consommation d'espace auront été défini. »

d) « préserver la biodiversité à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologique... »

On y voit clairement la volonté pour les prochaines années de préserver les espaces agricoles de la consommation urbaine. L'objectif est de pourvoir chiffrer dès à présent les espaces qui ont été consommés et d'avoir un état initial des surface agricole et forestières afin de ce fixer des lignes de conduites pour le développement d'une urbanisation durable et réfléchi. De manière plus sporadique, on mentionne l'agriculture dans les articles de la loi grenelle 1 comme un espace à préserver au nom de la biodiversité, des paysages.

¹⁵ Détails des titres et chapitre en annexe

L'agriculture est également nommée dans le texte du projet de loi grenelle 1 dans un contexte de préservation, d'agriculture diversifié, productive et durable. L'agriculture, face aux changements et aux aléas climatiques, devra s'adapter, se diversifier et contribuer à la réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, pour cela le grenelle fixe des objectifs de production en agriculture biologique de 6% en 2012 et 20% en 2020 avec des incitations financières doublées en 2009.

Le grenelle veut donc une agriculture avec des surfaces préservées et le moins consommatrice possible d'énergies.

III. Les scénarios d'évolution

A. L'agriculture et l'urbanisation : deux sphères bien distinctes

Positionnons nous dans une optique où l'agriculture n'est pas prise en compte en tant qu'entrée pour mener la réflexion de l'élaboration du SCoT et où les aménagements se font au détriment de l'agriculture (Figure 18 Schéma d'une urbanisation non maîtrisée).

L'urbanisation non maîtrisée

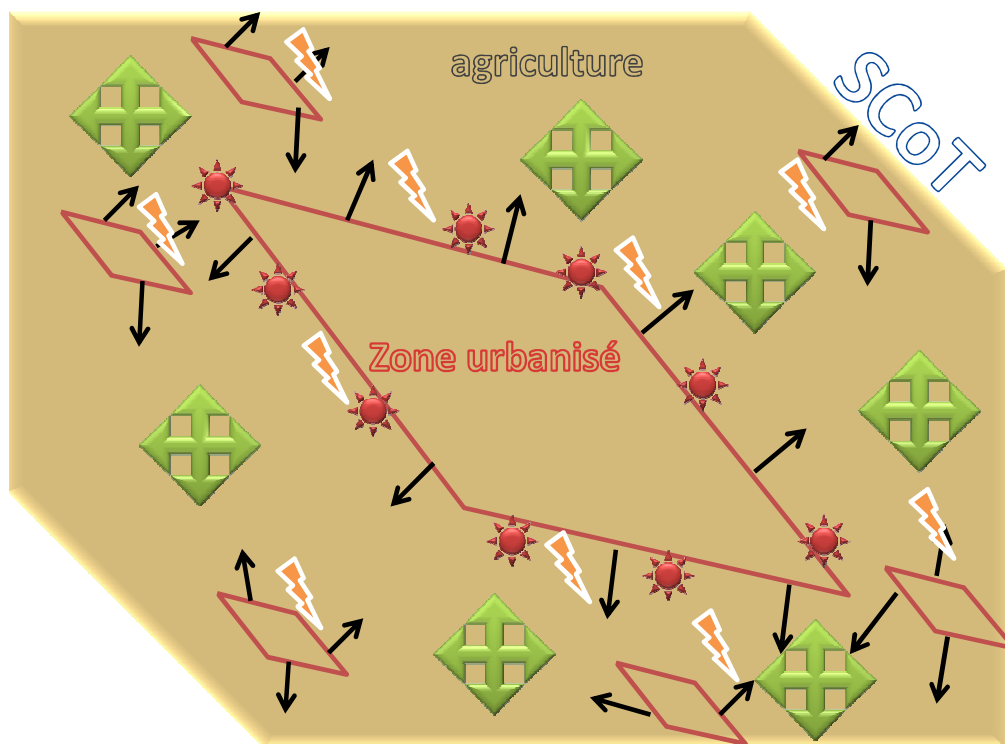


Figure 18 Schéma d'une urbanisation non maîtrisée (réalisation personnelles)

-  Les zones agricoles
-  Les zone urbanisée
-  Contraintes du quotidiens
-  Expansion et étalement urbain
-  Pression foncière
-  Tension du monde agricole envers la population urbaine

Dans un tel contexte, le développement urbain se ferait sans maîtrise du foncier et de l'étalement des infrastructures et des habitations ; sans le souci de la consommation abusive de l'outil agricole. Ce développement urbain « libre » serait alors garant de la précarité foncière des agriculteurs ainsi que la pression et l'inflation foncière.

Les déplacements des engins agricoles seraient compromis par le développement des infrastructures urbaines tel les chicanes ou autres ralentisseurs qui se feraient dans la légitime logique du confort et de la sécurité en ville.

Le grignotage de l'outil agricole, la pression foncière et les contraintes du quotidien impliqueraient inexorablement une baisse de compétitivité des entreprises agricoles. On observerait alors une stagnation voir une régression de l'activité qui pourrait se solder par un entretien réduit des parcelles dans l'attente d'une urbanisation. L'agriculture étant un élément constitutif et caractéristique de l'identité du paysage, cela pourrait nuire à l'image du territoire et du département. L'impression d'espace de vie et de respiration, l'impression de « poumon vert » et de campagne à la ville, qui est un facteur de l'attractivité du territoire, se verrait réduit.

Le lien social entre la population urbaine et les agriculteurs se verrait détériorer par le sentiment de délaissement des agriculteurs par les nouvelles populations, les relations entre les agriculteurs pourrait également dépérir des lors que la compétitivité et la chasse au foncier serait grandissante afin de pouvoir garder une exploitation agricole rentable. On soulève ici le problème de la transmission de l'exploitation voir de la reprise et l'installation des jeunes agriculteurs par la valeur trop élevée que prend l'exploitation agricole.

D'une manière générale, l'urbanisation sans réelle prise en compte de l'agriculture dans son développement favoriserait la régression de l'agriculture par la diminution de sa dimension économique et sociale, et par la perte de ses externalités positives.

B. Une agriculture intégrée au territoire

Ce deuxième contexte situe l'agriculture intégrée aux réflexions de l'élaboration du SCoT notamment en consacrant un diagnostic spécifique à l'activité agricole en la prenant en compte au delà de sa simple dimension économique (Figure 19 Schéma de l'intégration de l'agriculture au SCoT).

L'agriculture intégrée aux réflexions urbaine

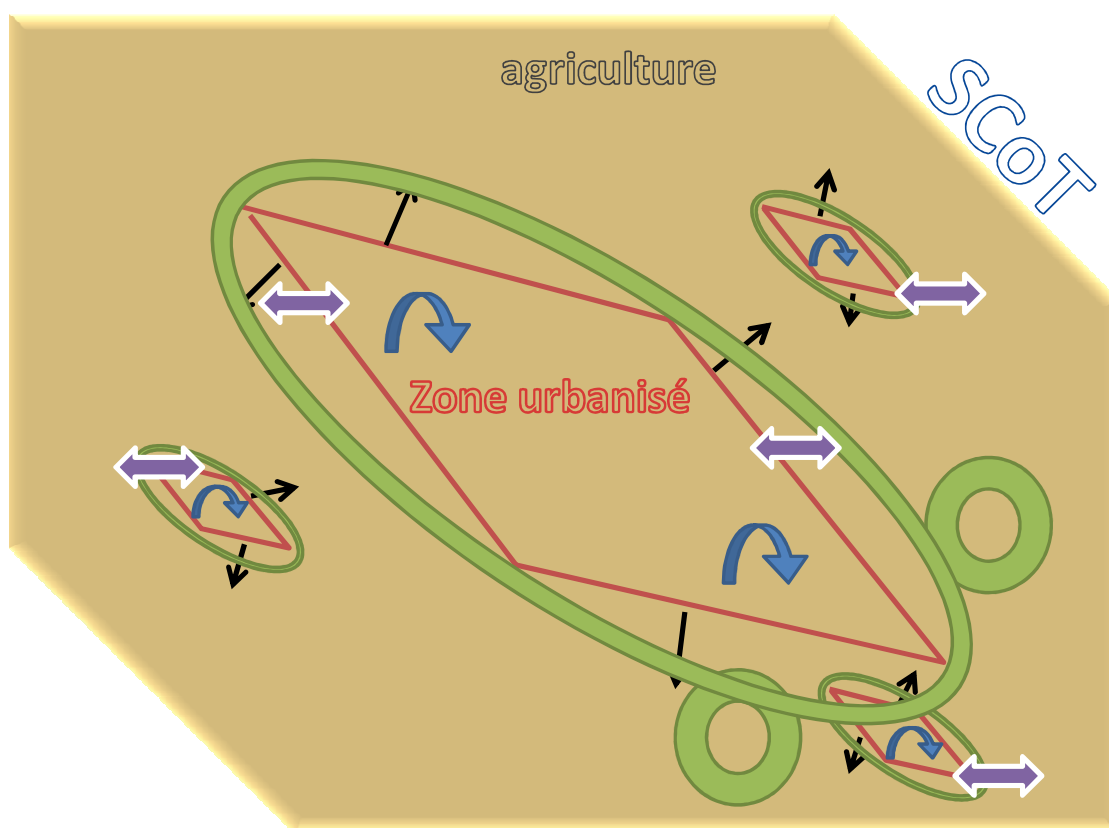


Figure 19 Schéma de l'intégration de l'agriculture au SCoT (réalisation personnel)

-  Les zones agricoles
-  Les zones urbanisées
-  Amélioration du cadre de vie
-  Expansion urbaine raisonnée
-  Echange entre agricole et urbain, développement des filières courtes
-  Reconstruction sur l'ancien urbain
-  Valorisations des terres à haut potentiel

L'objectif est de raisonner la construction urbaine sur les parcelles agricole et de raisonner la consommation des réserves foncières en ayant l'obligation d'une argumentation concrète pour chaque projet urbain. A partir de là, l'étalement urbain se voudra plus sporadique et déterminé « utile ». Les spéculations et la pression foncière seront plus facilement maîtrisées. Et l'on favorise en premier lieux la reconquête de l'urbain dans les zones délaissées.

L'enjeu est ensuite d'accompagner le développement urbain sur le foncier agricole avec un potentiel agronomique plus faible afin de laisser les meilleures terres pour l'activité agricole. La maîtrise du foncier peut se traduire avec des documents du style d'une « trame verte » reprenant un croisement d'enjeux agricoles, paysagers et naturels.

Dans un premier temps, la maîtrise du foncier et la prise ne compte de l'activité agricole dans le développement permettra tout simplement la pérennité des exploitations en limitant les « contraintes du quotidien ¹⁶» et en limitant un prix de foncier trop élevé. Les exploitations pourraient être compétitives et suivre l'innovation dans leur milieu.

Cela permettrait, dans un second temps, de protéger les sièges d'exploitations, limitant la fragmentation des exploitations agricoles et améliorant la qualité des dessertes agricoles. Cela permettrait également de façonner une architecture du territoire améliorant le cadre de vie avec la création d'une véritable « charpente verte ». L'image du territoire n'en serait que meilleure avec une véritable lisibilité, une ouverture du territoire complémentaire avec la ville. La dimension paysagère et le cadre de vie de ces espaces, synonyme de facteur d'attractivité du territoire, sera améliorée et sera le reflet d'un cadre de vie agréable.

Ensuite, un développement urbain maîtrisé, conscient de l'importance de son agriculture locale, est un vecteur le lien social entre agriculteurs et urbains en limitant les conflits, favorisant les pratiques de vente directe et d'accueil à la ferme.

Le schéma ci-dessous (Figure 20 représentation de la causalité de l'intégration de l'agriculture à la réflexion de l'élaboration du SCoT) représente les effets et les causalités ainsi que les liens complexes lors d'une prise en compte de l'agriculture dans l'amont de la réalisation d'un SCoT.

Remarquons, que dans ce type de scénario, on retrouve des objectifs et des volontés du grenelle de l'environnement, misent en œuvre concrètement sur le territoire. D'une manière générale, l'agriculture intégrée au territoire est synonyme d'agriculture prospère à différents niveaux : économique, social et environnemental.

¹⁶ Le bilan agricole en page - 46 -

Effets de causalités de l'intégration de l'agriculture périurbaine aux réflexions du SCoT

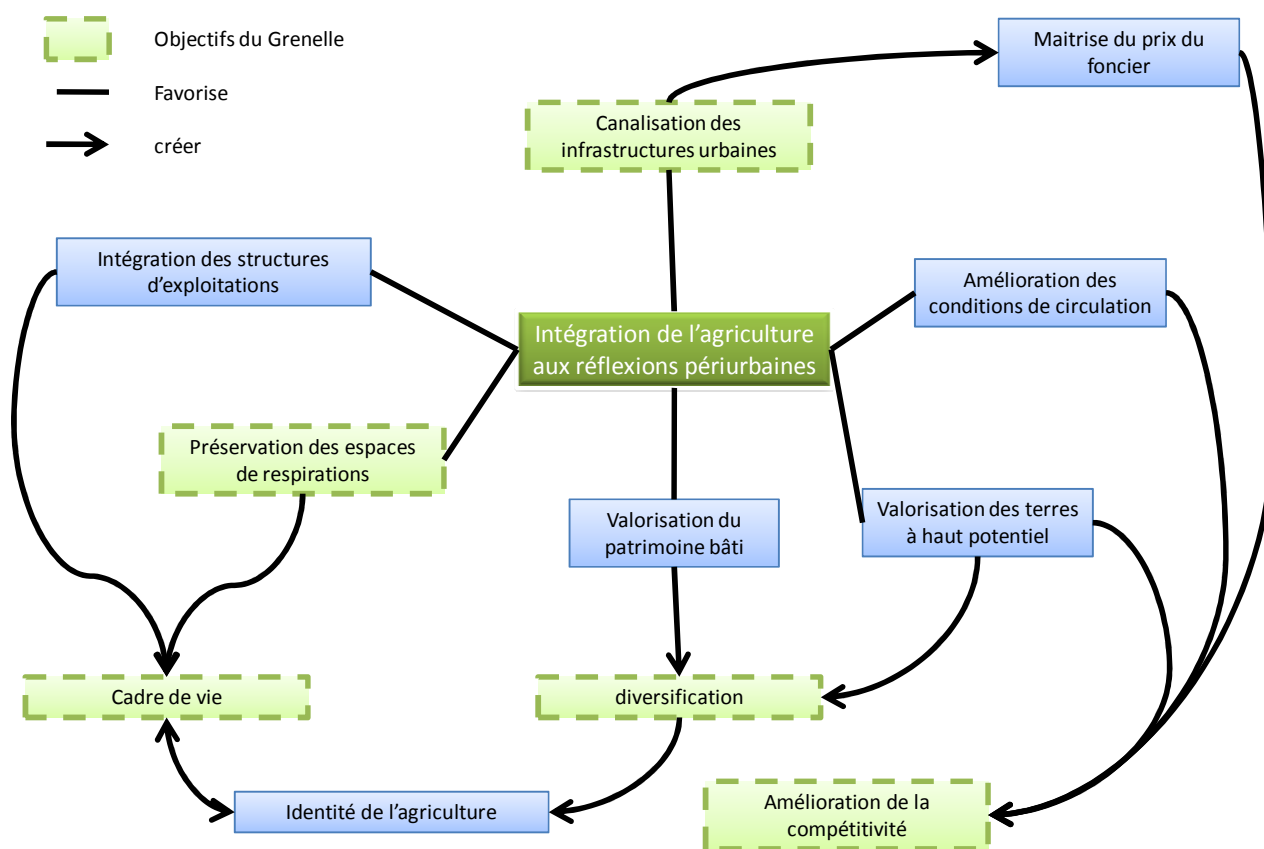


Figure 20 représentation de la causalité de l'intégration de l'agriculture à la réflexion de l'élaboration du SCoT (réalisation personnel)

C. L'agriculture mise sous cloche

Dans ce troisième contexte, on considère que l'agriculture est plus que prise en compte comme dans le scénario précédent, elle est protégée et mise sous cloche.

L'agriculture mise sous cloche

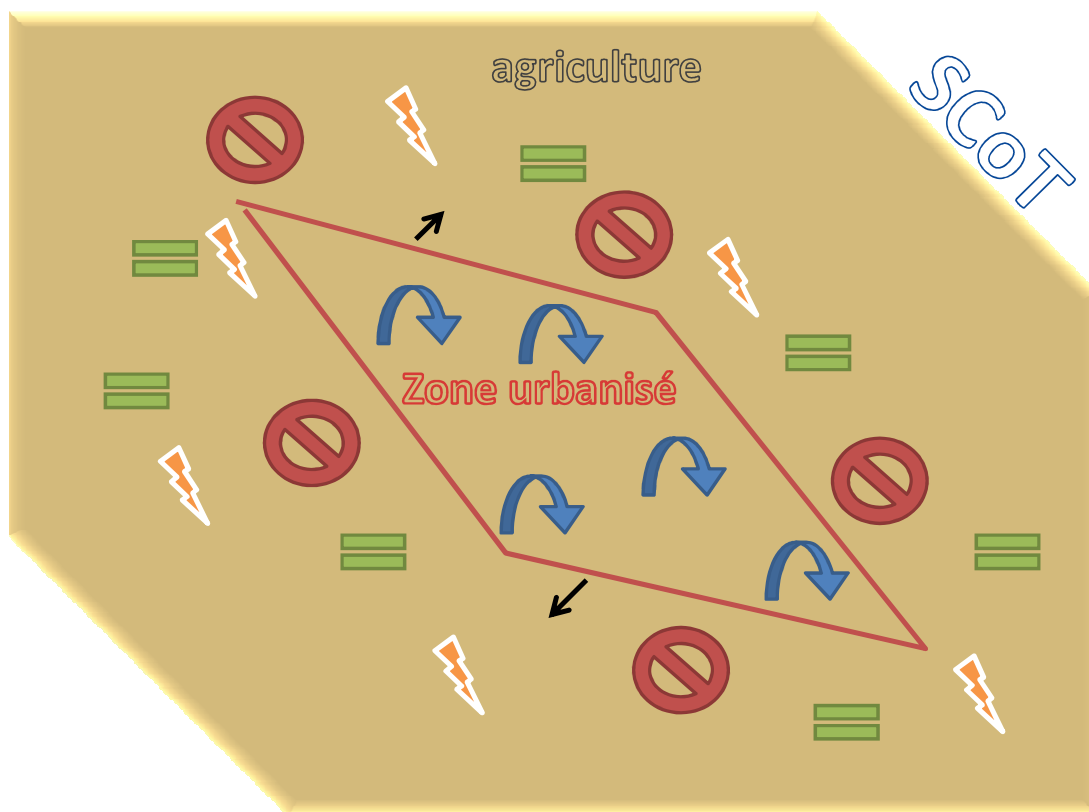


Figure 21 Schéma de la priorité à l'agriculture sur l'urbanisation (réalisation personnel)

-  Les zones agricoles
-  Les zone urbanisée
-  Maintien des terres agricoles
-  Expansion urbaine raisonnée
-  Tension des urbain envers l'agriculture
-  Création de zones agricole protégées
-  Reconstruction sur l'ancien urbain

Avec une agriculture bloquée sur ses positions, on verrait un problème de foncier pour l'urbanisation et un blocage du développement des infrastructures urbaines. Le développement urbain serait centralisé sur la reconquête de la ville avec simplement un développement sur les réserves foncières et des terres agricoles très sporadiques et bien localisées. Très rapidement c'est l'émergence de conflit de la population urbaine envers les agriculteurs qui se ferait ressentir. On verrait deux monde bien distinct : les agriculteurs d'un côté et la ville de l'autre, avec une mauvaise image de l'agriculture ayant priorité sur le logement et le développement économique et social de la ville. Certes les paysages seraient préservés mais l'on figerait la prospérité du territoire.

Les innovations agricole seraient limitées aux types des grandes cultures et elles profiteraient moins du bassin de consommation locale. On peut imaginer comme outils de préservation des zones agricoles, les ZAP (Zones Agricoles Protégés) verrouillant les modifications possibles. Dans un contexte d'après grenelle où l'on favorise le maintien des zones agricoles, ce scénario répondrait à cet objectif. Seulement, il conviendrait de soutenir les efforts de diversification et on serait alors à contre courant avec l'agriculture de demain et un des objectifs principale du grenelle.

Ce scénario du blocage total du changement de destination du foncier agricole en foncier urbain est alors à proscrire et il est nécessaire de modéré la préservation du foncier agricole entre des terres délaissées comme vu dans le premier scénario et des terres verrouillé comme vu dans ce dernier scénario.

Une alternative à ce dernier scénario serait de reconstruire la ville sur la ville et justifier l'urbanisation des réserves foncières à caractère industriel, commercial et d'habitation après avoir utilisé tout le foncier des zones industrielles déjà existante. Ces mesures sont à inscrire dans l'engagement une véritable politique de réserves foncières à long termes en ouvrant les réserves foncières à l'urbanisation en fonctions des réels besoins.

IV. Prospectives et discussion

A.Critique du document

L'intérêt qu'il y aurait à travailler sur une meilleure articulation entre développement urbain et agricole est grand. Cependant il s'agit d'un sujet difficile. Dans ce contexte où les opinions divergent, l'initiative ne peut venir que des deux organismes les plus directement concernés : la chambre d'agriculture et la communauté d'agglomération.

Cependant la volonté d'élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération Troyenne en privilégiant une entrée agricole n'est pas mis en avant. La réalisation d'un diagnostic agricole spécifique en est alors plus difficile étant donné que l'implication des acteurs du territoire et des personnes ressources est faible.

Le travail réalisé par la chambre d'agriculture en amont du diagnostic périurbain et la réflexion menée avec la « ferme aube 2013¹⁷ », a permis de sensibiliser les Organismes Professionnels Agricoles et les acteurs afin qu'ils soient plus à l'écoute des problématiques péri urbaines et que leurs discours convergent.

Le positionnement de la Chambre d'Agriculture de l'Aube au sein des travaux dans l'optique de la mise en place du SCoT reste flou. Aucune volonté de partenariat pour le travail du diagnostic entre le bureau d'étude et la chambre d'agriculture n'a été clairement affichée. De plus, c'est durant mon stage que le Préfet commanda à la DDEA la réalisation d'un document de gestion des espaces agricoles et fonciers au niveau départemental, rendant mon travail rapidement caduc. Le SCoT s'appuiera-t-il sur le travail de la DDEA pour prendre en compte l'agriculture au sein du territoire ?

Le diagnostic que j'ai réalisé à la Chambre d'Agriculture de l'Aube a cependant l'avantage d'éclaircir la vision sur le péri urbain, de le remettre dans un contexte national et de proposer un cahier des charges utile dans l'optique de la réalisation d'un diagnostic agricole complet sur l'aire du SCoT.

En effet, ce diagnostic réalisé en quatre mois manque de données chiffrées et manque également de données chaudes par des entretiens et des jeux d'acteurs permettant d'être à l'écoute du territoire.

¹⁷ Projet inter organismes professionnels agricoles rassemblant les acteurs du développement agricole, viticole et rural du département de l'Aube afin de construire la « ferme » type de demain, en 2013, dans le département

Le travail réaliser est donc à prendre avec réserve et s'inscrit dans une réflexion globale débutée depuis plusieurs années et à menée dans la durée. Il reste alors primordial de se préparer à travailler sur le long terme en concevant des dispositifs toujours novateurs.

B. En continuité du travail

Afin d'inscrire mon travail dans une démarche d'amélioration continue et globale de la réflexion du travail périurbain, il faut développer différentes action en vers les élus et les agriculteurs.

Tout d'abord il y a un travail à réaliser auprès des élus, prioritairement aux élus des groupes de travail de l'élaboration du SCoT, de sensibilisation aux enjeux de l'agriculture du territoire. Il sera nécessaire de leurs présenter les outils possibles et l'argumentation afin de défendre la position de l'agriculture dans le SCoT

Dans la continuité de ce stage, il est important de communiquer sur les attentes urbaines et les enjeux de la place l'agriculture dans les documents d'urbanisme. Il faut mettre l'accent sur les liens locaux entre population et monde agricole et la communication à réaliser pour l'image de l'agriculture envers les nouvelles populations. Il faudra également continuer un travail déjà débuté à la chambre d'agriculture dans le domaine du périurbain avec la sensibilisation des opportunités qu'offre la proximité d'un tel bassin de consommation que celui de l'agglomération Troyenne. Pour ce faire il sera nécessaire d'accompagner les projets locaux et d'insuffler une organisation du développement des services aux particuliers et aux collectivités.

D'une manière plus transversale il semble important d'expliquer les pratiques agricoles et les fonctionnements des exploitations agricoles en favorisant la communication entre les agriculteurs et les populations.

Conclusion

L'agriculture sur l'aire du SCoT de l'agglomération troyenne est typique du département de l'Aube et elle représente la grande majorité du territoire. Cependant ses caractéristiques et ses enjeux diffèrent dans le milieu périurbain. L'agriculture n'est pas seulement à la campagne mais également dans les régions urbaines et on lui attribue de nombreuses utilités autant sur les territoires, le paysage, l'économie ou encore le cadre de vie. Du fait de ces différentes fonctions, l'agriculture peut entrer en conflit avec d'autres modes d'occupation du sol.

Le SCoT peut avoir l'ambition de préserver une agriculture viable s'il réduit les contraintes et les pressions directes et indirectes exercées sur l'activité agricole, avec une réelle démarche de prise en compte des différents enjeux agricoles dans toutes les phases de réflexions lors de son élaboration. L'opportunité de ce territoire est de mettre en exergue et développer la complémentarité entre espaces agricoles et espaces urbains qui est garante de la pérennité de l'activité et ses externalités.

Au delà du diagnostic agricole, il y a des paramètres qui sont en perpétuel mouvement et il faudra sans cesse reconsidérer la PAC, la loi grenelle de l'environnement à venir et tout autre facteur influençant l'activité. La réflexion sur la prise en compte de l'agriculture dans le SCoT sera à approfondir et à réactualiser avec la modernisation de la ferme auboise typique.

L'intérêt de cette étude aura été de prendre en compte la globalité de l'agriculture du territoire du SCoT et d'en ressortir les enjeux forts. L'élaboration du SCoT est une étape clef incontournable du futur de l'activité agricole périurbaine. Il est primordial de défendre ces enjeux en amont et de bien définir les règles qui vont gérer l'urbanisation du territoire durant les 20 prochaines années.

Table des illustrations

Figure 1 Schéma des outils d'un SCoT (source SCoT bordelais)	- 11 -
Figure 2 Situation géographique du département l'aube	- 22 -
Figure 3 Organisation territoriale de l'emploi et des services.....	- 23 -
Figure 4 Les grandes régions naturelles dans l'aube (source CA 10).....	- 24 -
Figure 5 Les SCoT de l'Aube	- 25 -
Figure 6 Répartition de la superficie du département de l'aube	- 26 -
Figure 7 Répartition de la population du département de l'Aube.....	- 26 -
Figure 8 Taille des exploitations dans l'Aube.....	- 30 -
Figure 9 Répartitions de la SAU sur l'aire du SCoT	- 31 -
Figure 10 Ages des exploitants agricoles et coexploitants sur l'aire du SCoT (enquête 2008) et sur les autres territoires (RGA 2000)	- 32 -
Figure 11 les grandes région naturelle sur le SCoT.....	- 33 -
Figure 12 relief sur l'aire du SCoT.....	- 34 -
Figure 13 précipitations et températures dans l'aube source: météo France.....	- 35 -
Figure 14 Evolution des surfaces en oléo protéagineux	- 36 -
Figure 15 les formes sociétaire sur le SCoT (source enquête CA10)	- 38 -
Figure 16 Valeur Vénale des Terres labourables de l'Aube	- 40 -
Figure 17 Cartographie du potentiel agronomique des sols	- 47 -
Figure 18 Schéma d'une urbanisation non maitrisée (réalisation personnelles).....	- 57 -
Figure 19 Schéma de l'intégration de l'agriculture au SCoT (réalisation personnel).....	- 59 -
Figure 20 représentation de la causalité de l'intégration de l'agriculture à la réflexion de l'élaboration du SCoT (réalisation personnel).....	- 61 -
Figure 21 Schéma de la priorité à l'agriculture sur l'urbanisation (réalisation personnel).....	- 62 -

Bibliographie

<http://www.terresenvilles.org/> , intranet de l'association des élus et responsables agricoles

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/> , La statistique agricole

<http://www.projetdeterritoire.com/spip/index.php> , Centre de ressources national pour la promotion du développement territorial,

http://www.insee.fr/fr/home/home_page.asp , Institut National de la Statistique et des Études Économiques

<http://www.geoclip.net/fr/> , Cartographie interactive à partir des chiffres de l'INSEE

<http://paris.apca.chambagri.fr/apca/default.htm> , réseau nationale des chambres d'agriculture

<http://www.philippeleitz.com/depart/> , le site du syndicat DEPART

SCoT du Grand Clermont, Diagnostic, Volet agriculture, *Clermont métropole -agence d'urbanisme et de développement- Pôle planification, livret modifié 19.04.07*

L'agriculture dans les SCoT témoins, *Certu Cete Etd, 23 mars 2007*

Révision du SDRIF, *Groupe d'expert environnement, septembre 2006*

Etudes et dialogues sur l'agriculture périurbaine dijonnaise, Document 1 rapport de synthèse, *Bonnaud Thierry, Soulard Christophe, Lemery Bruno, INRA, SAD, LISTO, Novembre 2005*

Schéma Directeur de la région Troyenne, *AUDART, 20 avril 1999*

ANNEXES

Sommaire des annexes

Annexe I : liste des communes du Syndicat DEPART.....	2
Annexe II Cahier des charges du diagnostic agricole.....	4
Annexe III Données brute de l'enquête agricole.....	8
Annexe IV Cartographie réalisée	17
Annexe V Questionnaire du diagnostic agricole	28
Annexe V Liste des contacts.....	36

Annexe I : liste des communes du Syndicat DEPART

Liste Communes du Syndicat D.E.P.A.R.T

	Nom de la commune	code commun	code postale	Densité de population Hab/km ² (source INSEE 1999)
ZONE 1	barberay-saint-suplice	10030	10600	81 hab./km ²
	breviandes	10060	10450	313 hab./km ²
	bucheres	10067	10800	192 hab./km ²
	creney-pres-troyes	10115	10150	90 hab./km ²
	la chapelle saint luc	10081	10600	379 hab./km ²
	la riviere de corps	10321	10440	406 hab./km ²
	lavau	10191	10150	82 hab./km ²
	les noes pres troyes	10265	10420	951 hab./km ²
	pont sainte marie	10297	10150	237 hab./km ²
	rosieres pres troyes	10325	10430	418 hab./km ²
	saint andré les vergés	10333	10120	898 hab./km ²
	saint germain	10340	10120	155 hab./km ²
	saint julien les villas	10343	10800	220 hab./km ²
	sainte savine	10362	10300	341 hab./km ²
	sainte-maure	10352	10150	57 hab./km ²
	saint-parres-aux-tertres	10357	10410	221 hab./km ²
	troyes	10387	10000	618 hab./km ²
	villechétif	10412	10410	54 hab./km ²
ZONE 2	charmont -sous-barbuise	10084	10150	17 hab./km ²
	clerey	10100	10100	49 hab./km ²
	feuges	10149	10150	18 hab./km ²
	fresnoy le château	10162	10270	19 hab./km ²
	isle aumont	10173	10800	156 hab./km ²
	laines aux bois	10186	10120	28 hab./km ²
	macey	10211	10300	36 hab./km ²
	mergey	10230	10600	40 hab./km ²
	messon	10240	10190	25 hab./km ²
	montaulin	10245	10270	50 hab./km ²
	montgueux	10248	10300	33 hab./km ²
	moussey	10260	10800	55 hab./km ²
	prugny	10307	10190	36 hab./km ²
	rouilly saint loup	10329	10800	44 hab./km ²
	ruvigny	10332	10410	92 hab./km ²
	saint benoit-sur-seine	10336	10180	34 hab./km ²
	saint Léger-près-Troyes	10344	10800	66 hab./km ²
	saint lyé	10349	10180	80 hab./km ²
	saint pouange	10360	10120	72 hab./km ²
	saint thibault	10363	10800	39 hab./km ²
	torvilliers	10381	10440	63 hab./km ²
	vailly	10391	10150	21 hab./km ²
	verrieres	10406	10390	170 hab./km ²
	villacerf	10409	10600	43 hab./km ²

Annexe II Cahier des charges du diagnostic agricole

SCoT de l'agglomération Troyenne

Volet agricole

Cahier des charges de du diagnostic agricole

I. Périmètre de l'étude

L'étude portera sur le territoire su SCoT arrêté le 4 mars 2008. Ar délibération du Comité Syndical du D.E.P.A.R.T, il comprend les territoires des 42 communes membres du Syndicat.

II. But de l'étude

L'étude de l'agriculture périurbaine a pour but de contribuer à l'élaboration du SCoT de l'agglomération Troyenne. Le diagnostic devra établir une photographie de l'état des lieux des structures agricoles à l'intérieur du territoire. Il permettra d'apprécier l'importance du secteur agricole dans les domaines humains, économiques et environnementaux. Il comprendra un état des lieux précis des activités agricoles présentes sur le territoire, avec ses grandes tendances et ses enjeux fort. Il exposera les atouts économiques et les fonctions régulatrices espaces naturels et agricoles. A partir de l'état des lieux, il proposera des scénarios d'évolution de l'agriculture en prenant compte en les besoins en produits agricoles des filières départementales et les besoins de denrées alimentaires liés à la proximité du bassin de consommation de l'agglomération Troyenne. L'étude fera l'objet d'un rapport et de documents cartographique.

III. Méthodologie

a. Etat des lieux

Etablir un diagnostic humain, économique et agroenvironnemental du territoire comprenant :

- les statistiques analysées :
 - o place de l'agriculture dans l'économie
 - o caractéristique des exploitations (agreste, RGA, DDEA, MSA...)
 - o problématique du foncier
 - o structuration des filières du territoire et l'économie agricole en amont et en aval de la production (Coop, vente directe, machinisme, recherche, enseignement...)
- une analyse cartographique :
 - o caractérisation pédologique et potentiel agronomique des sols
 - o Occupation des sols (Corine land cover)
 - o Orientation Technico-économique des EXploitations (OTEX)
 - o Valeur vénale des terres, changement de destination des terres
 - o Réserves foncières de la SAFER

L'état des lieux pourra être appuyé par une enquête et des entretiens individuels.

b. Potentialités de l'activité

Il sera nécessaire d'étudier les potentialités de l'agriculture périurbaine sur l'aire du SCoT en prenant en compte :

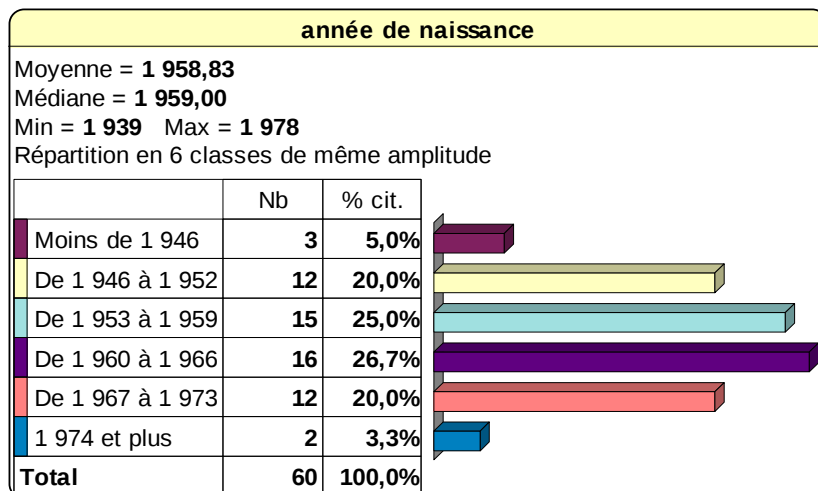
- La potentialité agronomique des sols,
- Les facteurs naturels (eau , érosion, paysages...) et anthropiques (parcellaire remembré, chemin de desserte et liaison, relocalisation de bâtiments agricoles

c. Scénarios d'évolution

Il est demandé la réalisation de scénarios d'évolution suivant différentes orientation possibles dans l'organisation du territoire. Basés sur les évolutions précédentes et l'observation de la mutation des espaces agricoles, les scénarios iront de l'inacceptable à l'utopique.

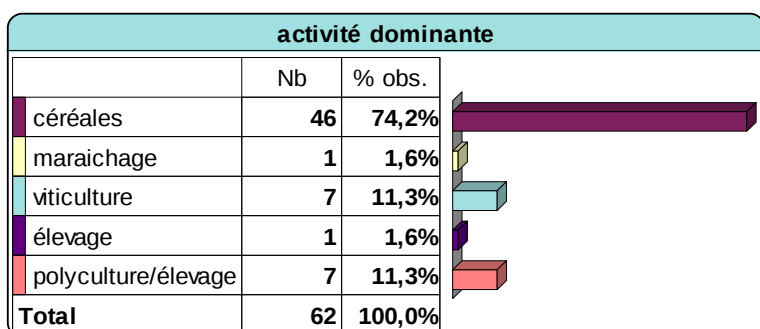
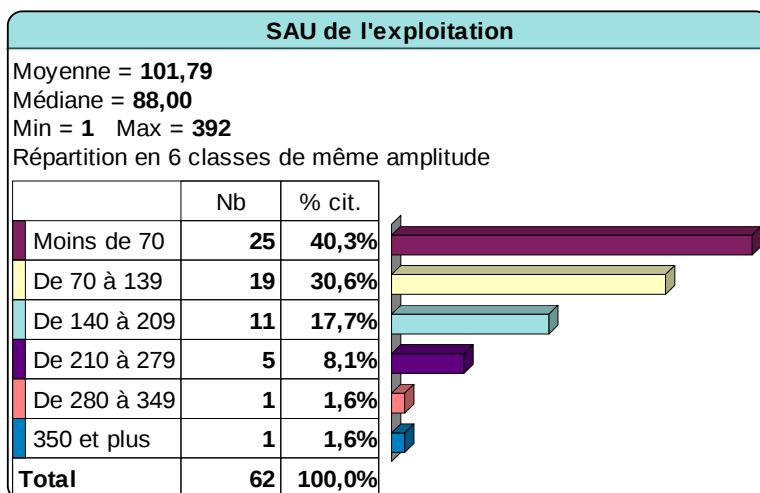
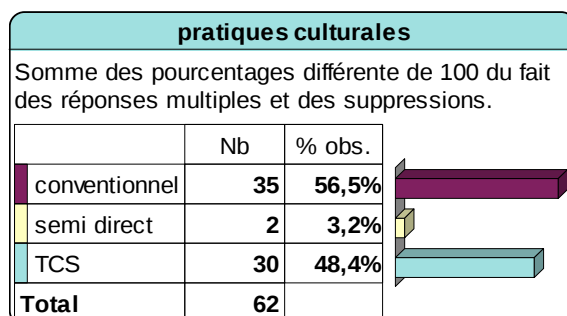
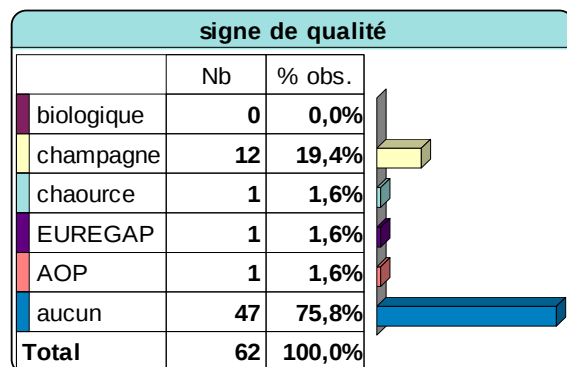
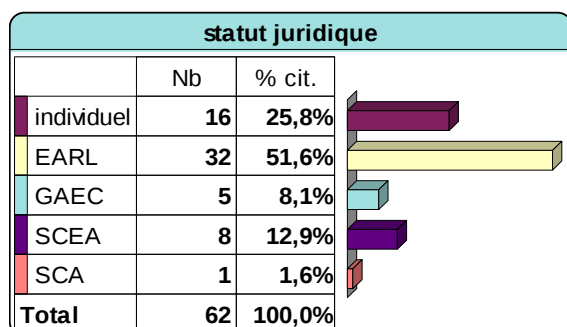
Annexe III Données brute de l'enquête agricole

62 observations

A/renseignement sur la personne enquêtée

double activité

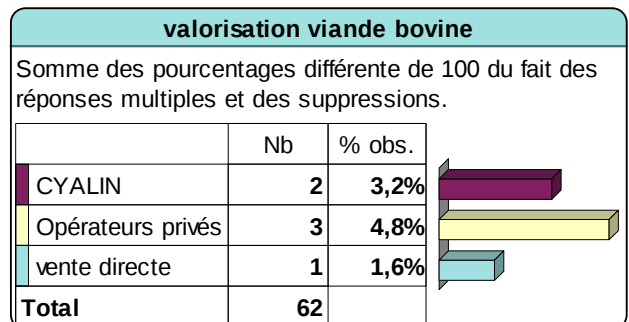
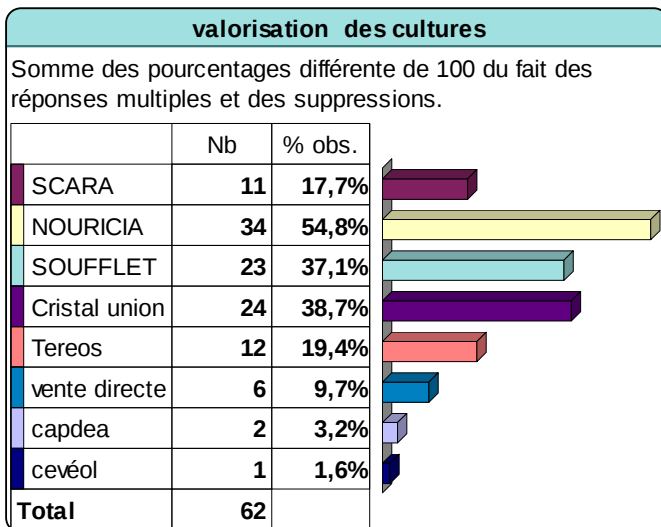
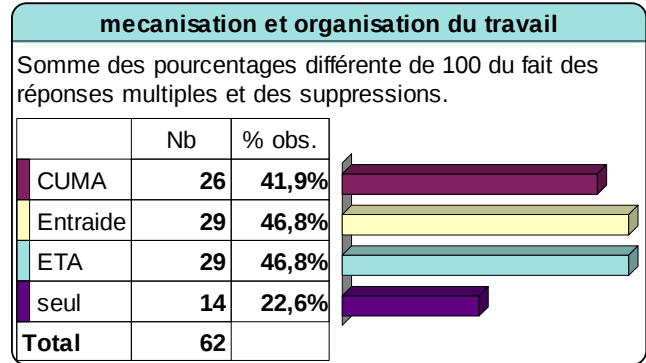
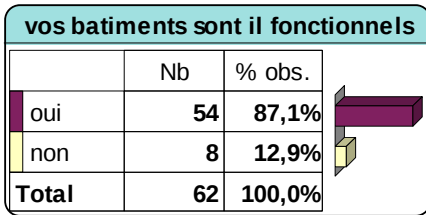
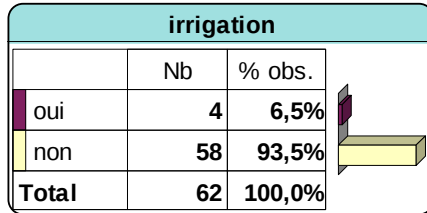
	Nb	% cit.
oui	11	17,7%
non	51	82,3%
Total	62	100,0%

B/ la structure de l'exploitation

diagnostic agricole- periurbain -

2

62 observations



62 observations

D/les déplacements

accès aux zones agricoles			
	Nb	% cit.	
excellente	2	3,2%	
bonne	26	41,9%	
médiocre	19	30,6%	
dangereuse	15	24,2%	
Total	62	100,0%	

problèmes de déplacement			
	Nb	% obs.	
oui	34	54,8%	
non	28	45,2%	
Total	62	100,0%	

Itinéraires délicats			
	Nb	% obs.	
oui	42	67,7%	
non	20	32,3%	
Total	62	100,0%	

contourner des obstacles			
	Nb	% cit.	
oui	29	47,5%	
non	32	52,5%	
Total	61	100,0%	

E/ les activités diverses

vente directe au consommateurs de produits agricoles de l'exploitation			
Somme des pourcentages différente de 100 du fait des réponses multiples et des suppressions.			
	Nb	% obs.	
brut	5	8,1%	
transformés ou préparés	5	8,1%	
Total	62		

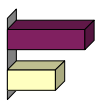
travaux et prestations de services			
Somme des pourcentages différente de 100 du fait des réponses multiples et des suppressions.			
	Nb	% obs.	
exploitation forestière	1	1,6%	
travaux agricoles	7	11,3%	
autres prestation de services	1	1,6%	
Total	62		

activités liées au tourisme			
Somme des pourcentages différente de 100 du fait des réponses multiples et des suppressions.			
	Nb	% obs.	
restauration	0	0,0%	
hébergement	1	1,6%	
autres	0	0,0%	
Total	62		

62 observations

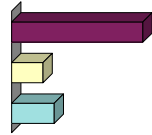
G//l'agriculture dans le périurbain**intégration dan la vie locale**

	Nb	% obs.
oui	38	61,3%
non	24	38,7%
Total	62	100,0%


si association

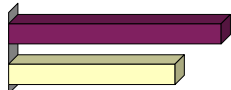
Somme des pourcentages différente de 100 du fait des réponses multiples et des suppressions.

	Nb	% obs.
membre actif	12	19,4%
membre régulier	3	4,8%
membre occasionnel	4	6,5%
Total	62	


de quelle maniere

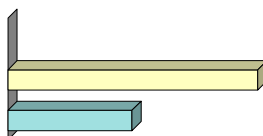
Somme des pourcentages différente de 100 du fait des réponses multiples et des suppressions.

	Nb	% obs.
association	19	30,6%
politique	15	24,2%
Total	62	


si politique

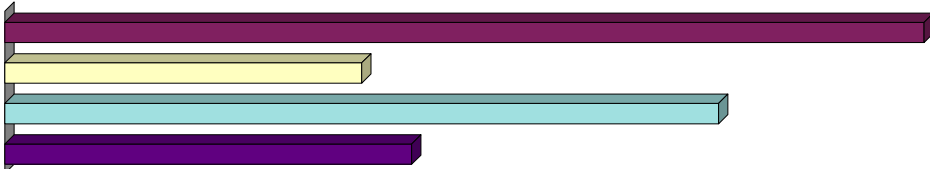
Somme des pourcentages différente de 100 du fait des réponses multiples et des suppressions.

	Nb	% obs.
maire	0	0,0%
conseiller	10	16,1%
adjoint	5	8,1%
Total	62	

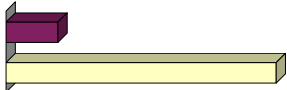

contribution à la vie rurale ou responsabilité locale

Somme des pourcentages différente de 100 du fait des réponses multiples et des suppressions.

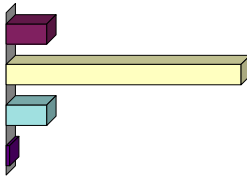
	Nb	% obs.
syndicat agricole	18	29,0%
CETA	7	11,3%
GDA	14	22,6%
autres OPA	8	12,9%
Total	62	


Participez vous à l'accueil du public sur votre exploitation

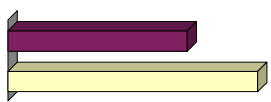
	Nb	% obs.
oui	10	16,1%
non	52	83,9%
Total	62	100,0%


Comment qualifiez vous votre relation avec le monde non agricole

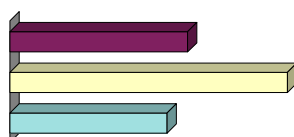
	Nb	% cit.
excellente	8	12,9%
bonne	45	72,6%
médiocre	8	12,9%
mauvaise	1	1,6%
Total	62	100,0%


souhaitez vous participez au groupe de réflexion périurbain à la chambre d'agriculture

	Nb	% cit.
oui	26	41,9%
non	36	58,1%
Total	62	100,0%


votre exploitation est-elle où serat-elle concernée dans un avenir proche par un projet d'urbanisation

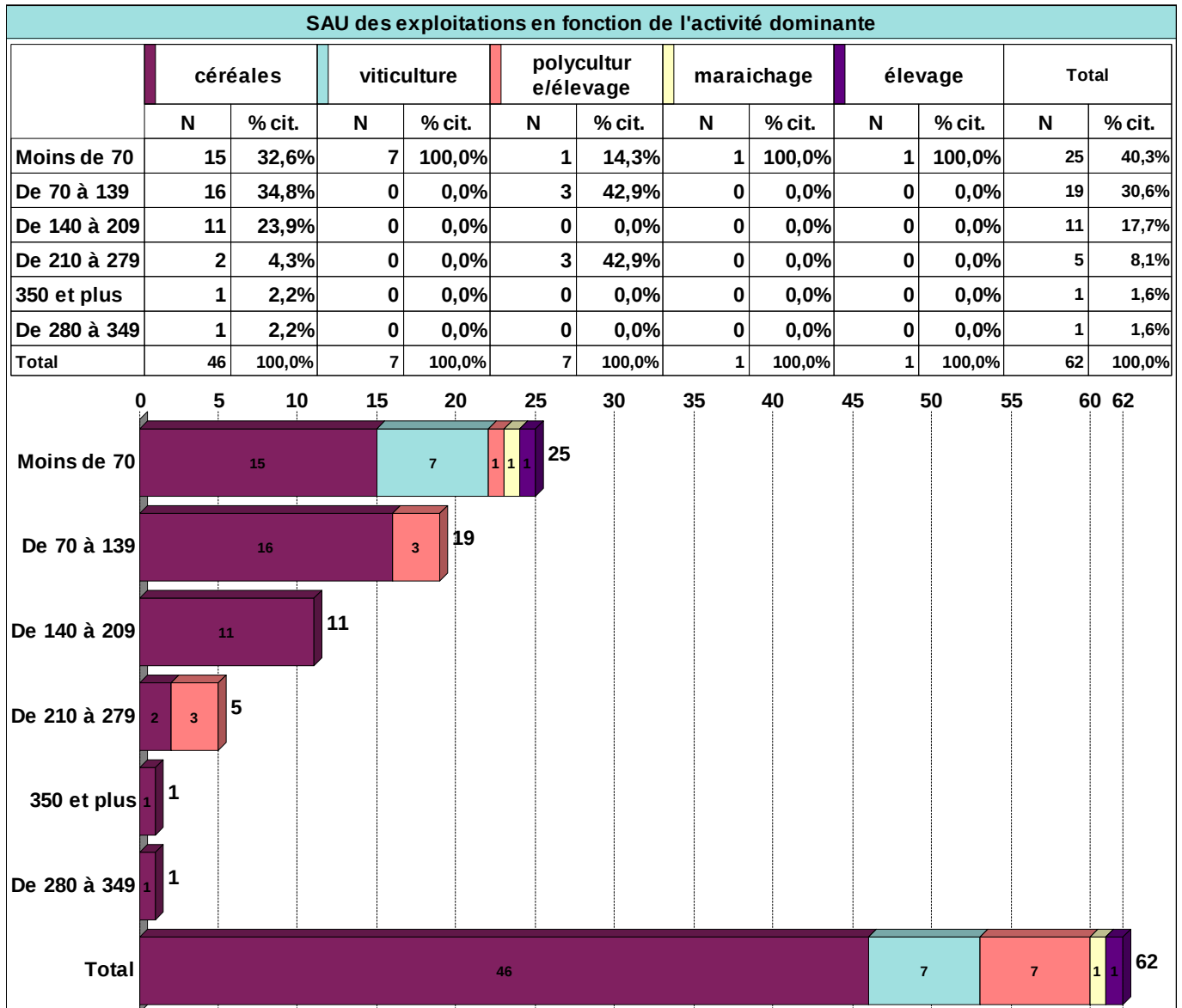
	Nb	% cit.
oui	18	29,0%
non	28	45,2%
nsp	16	25,8%
Total	62	100,0%



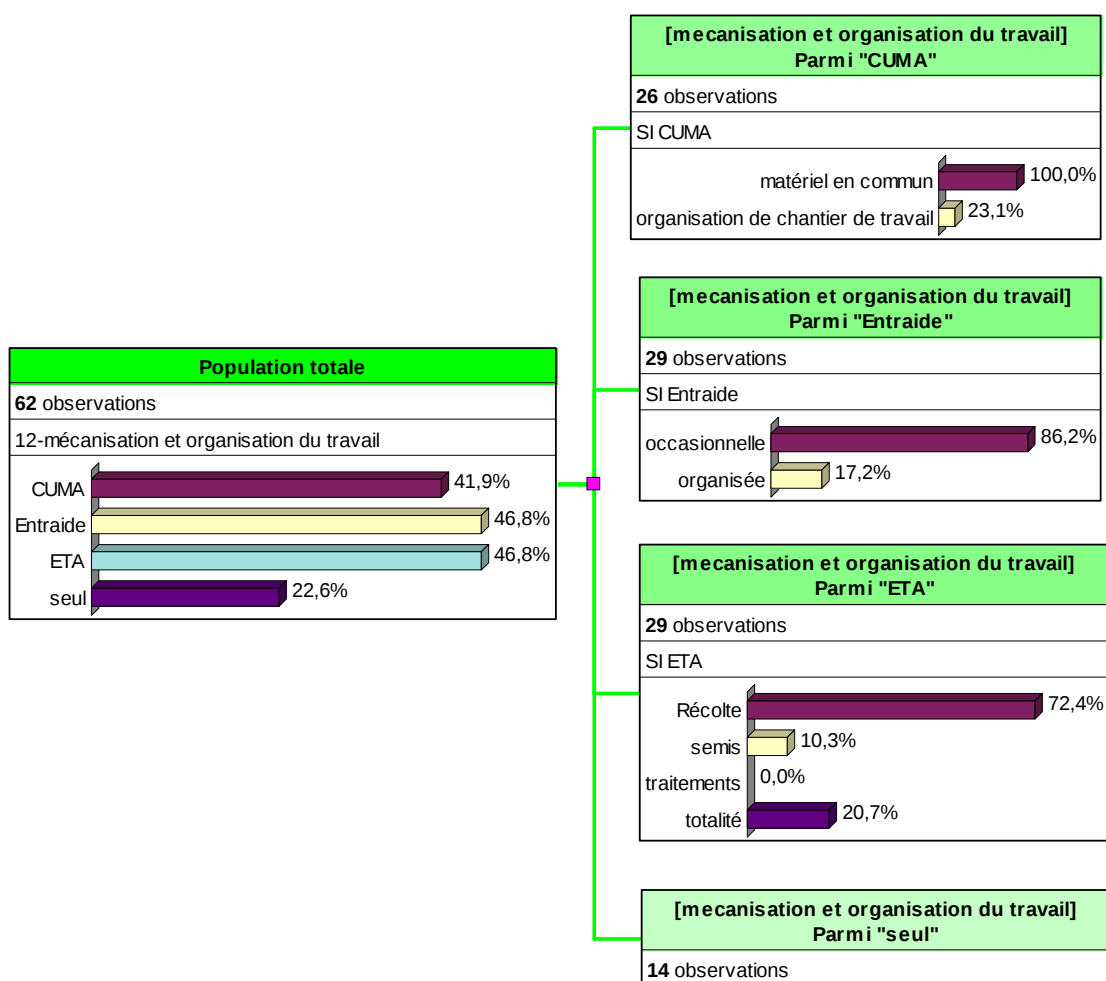
diagnostic agricole- periurbain -

1

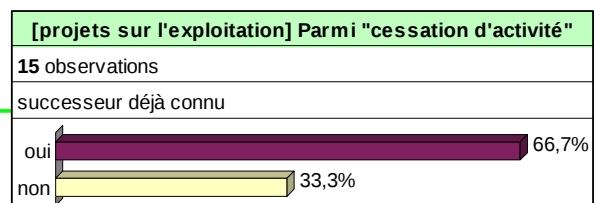
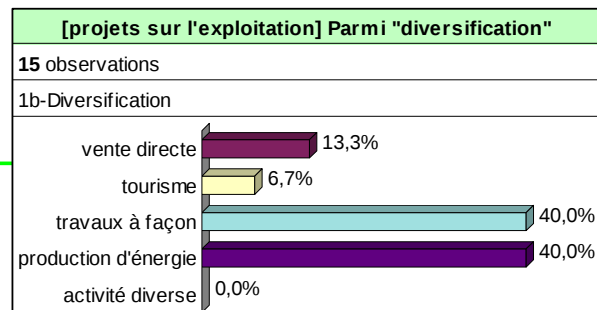
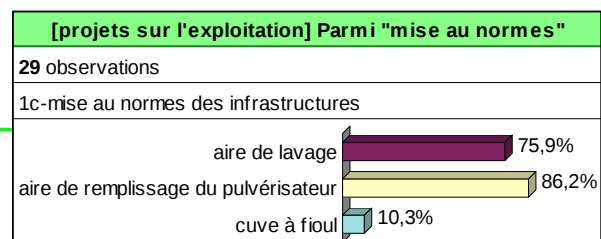
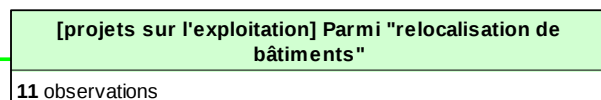
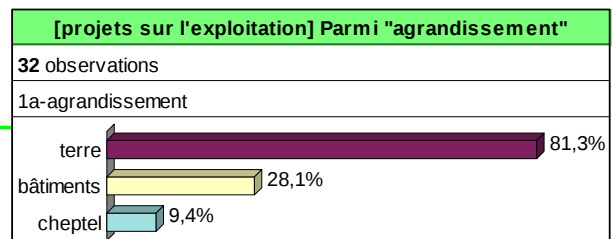
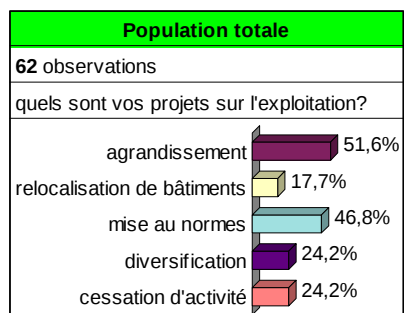
62 observations



E/ La mécanisation et l'organisation du travail



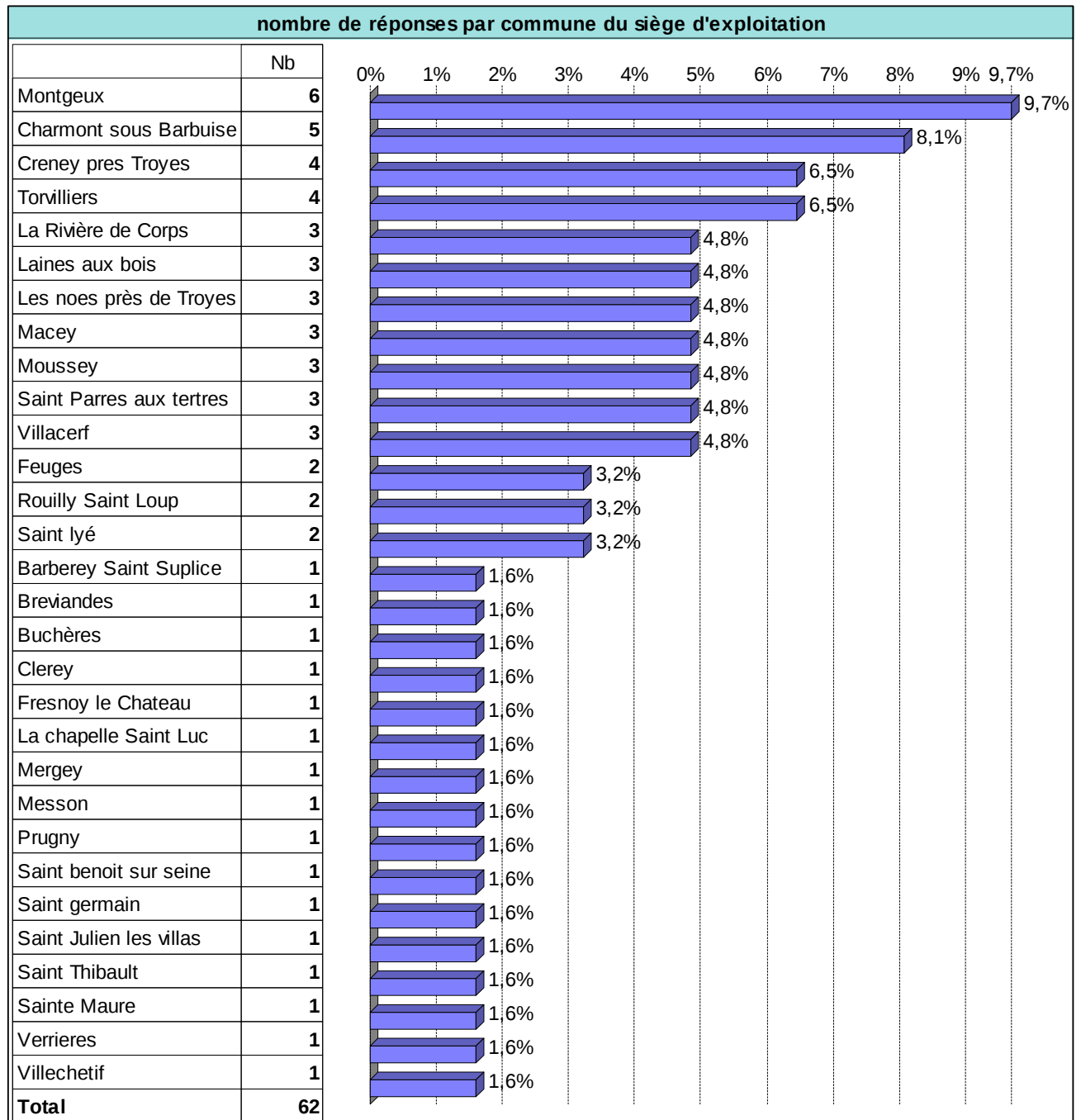
F/ Evolution de l'exploitation



diagnostic agricole- periurbain -

1

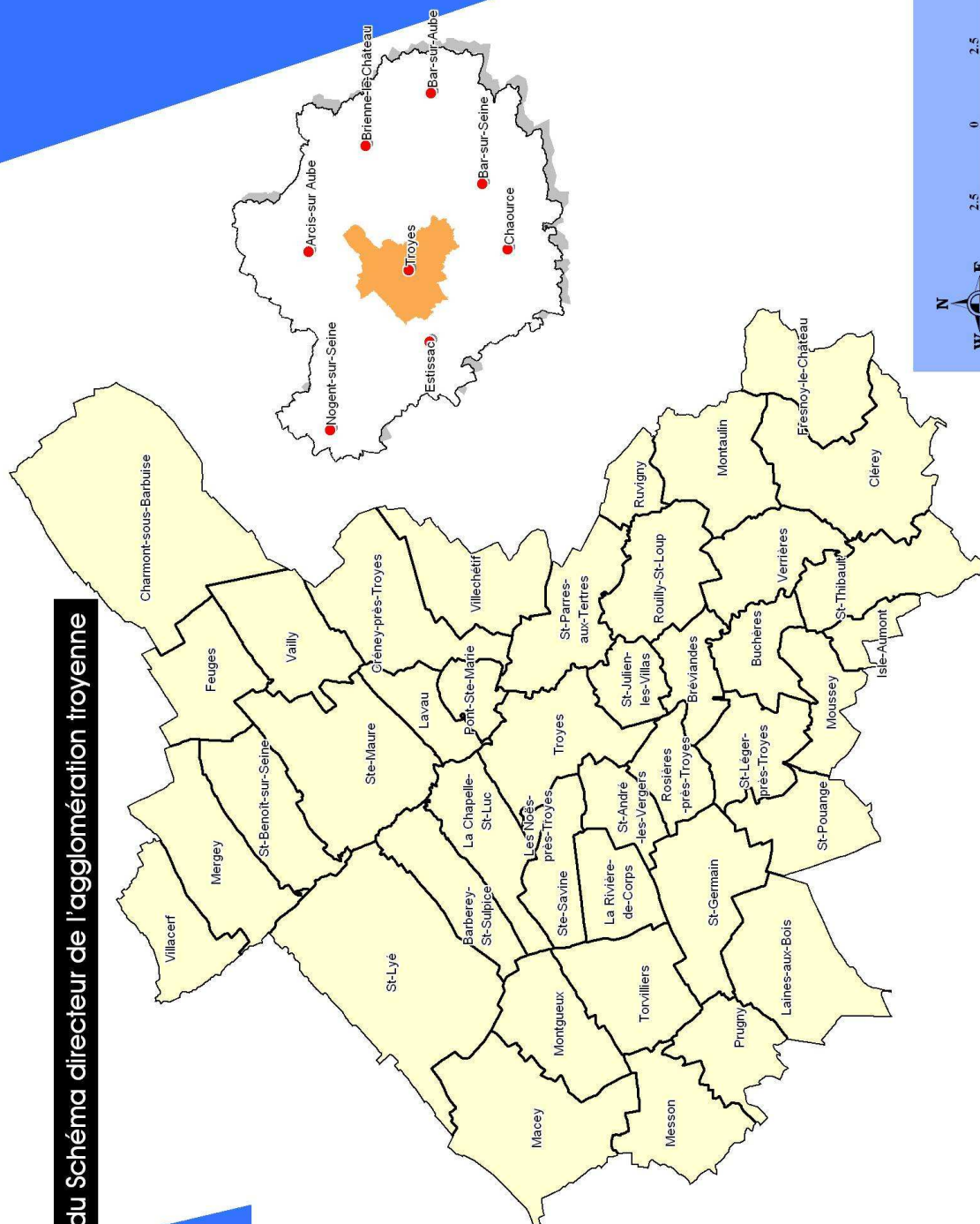
62 observations



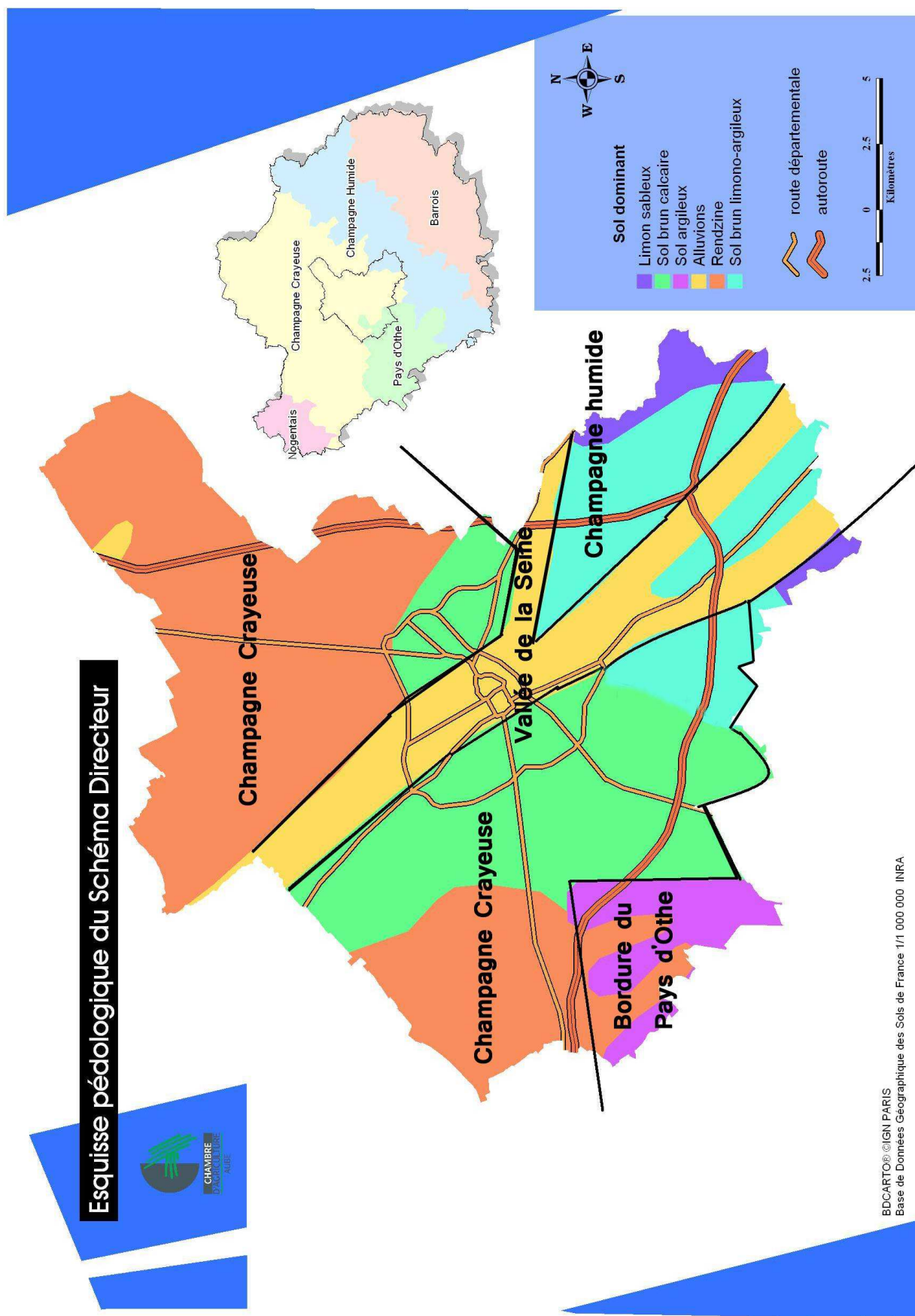
Annexe IV Cartographie réalisée



Communes du Schéma directeur de l'agglomération troyenne

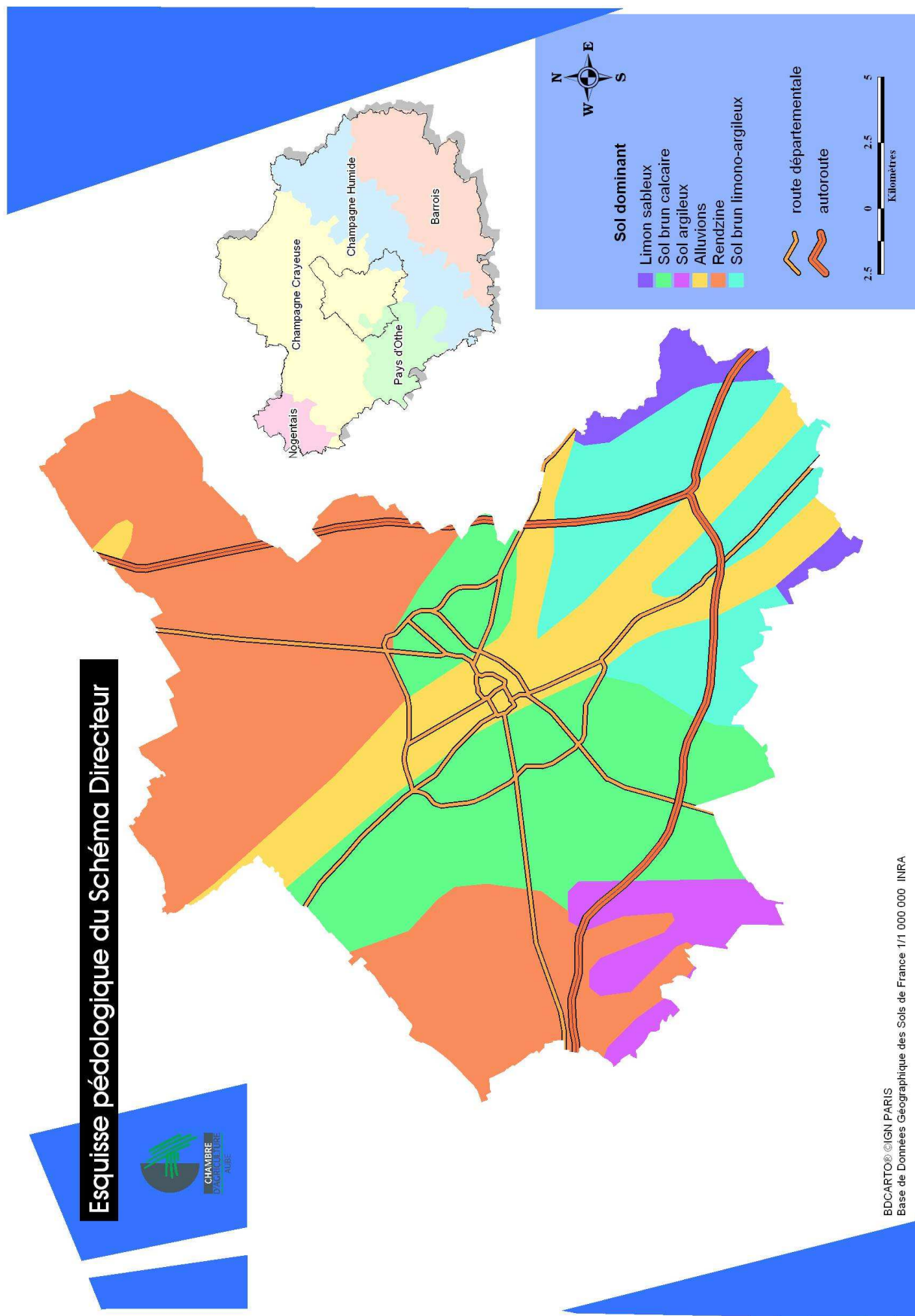


Esquisse pédologique du Schéma Directeur



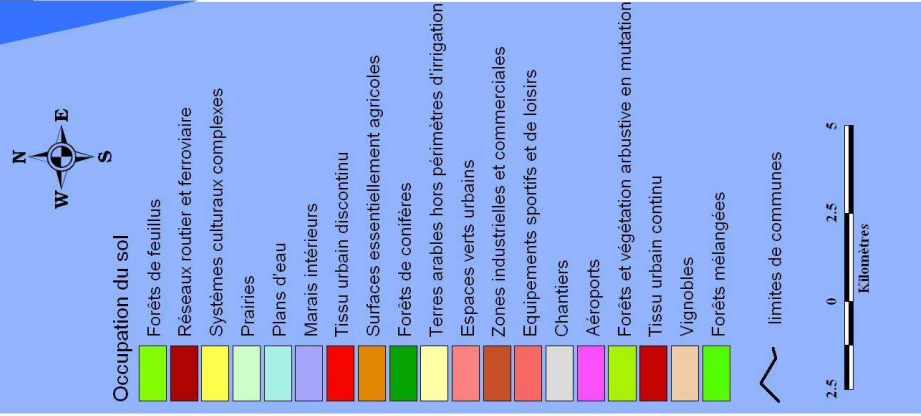
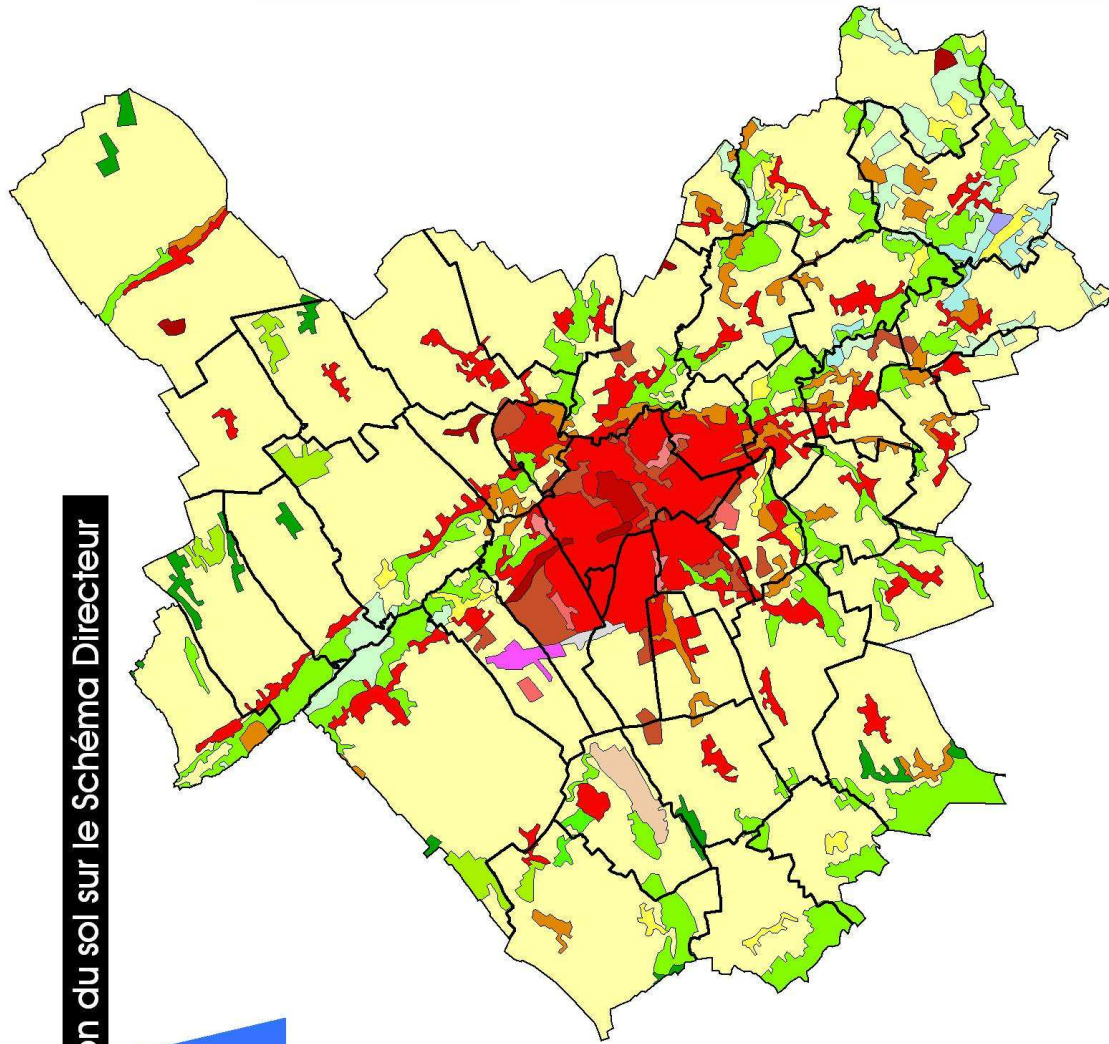
BDCARTO® ©IGN PARIS
Base de Données Géographique des Sols de France 1/1 000 000 INRA

Esquisse pédologique du Schéma Directeur

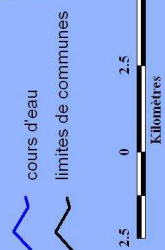
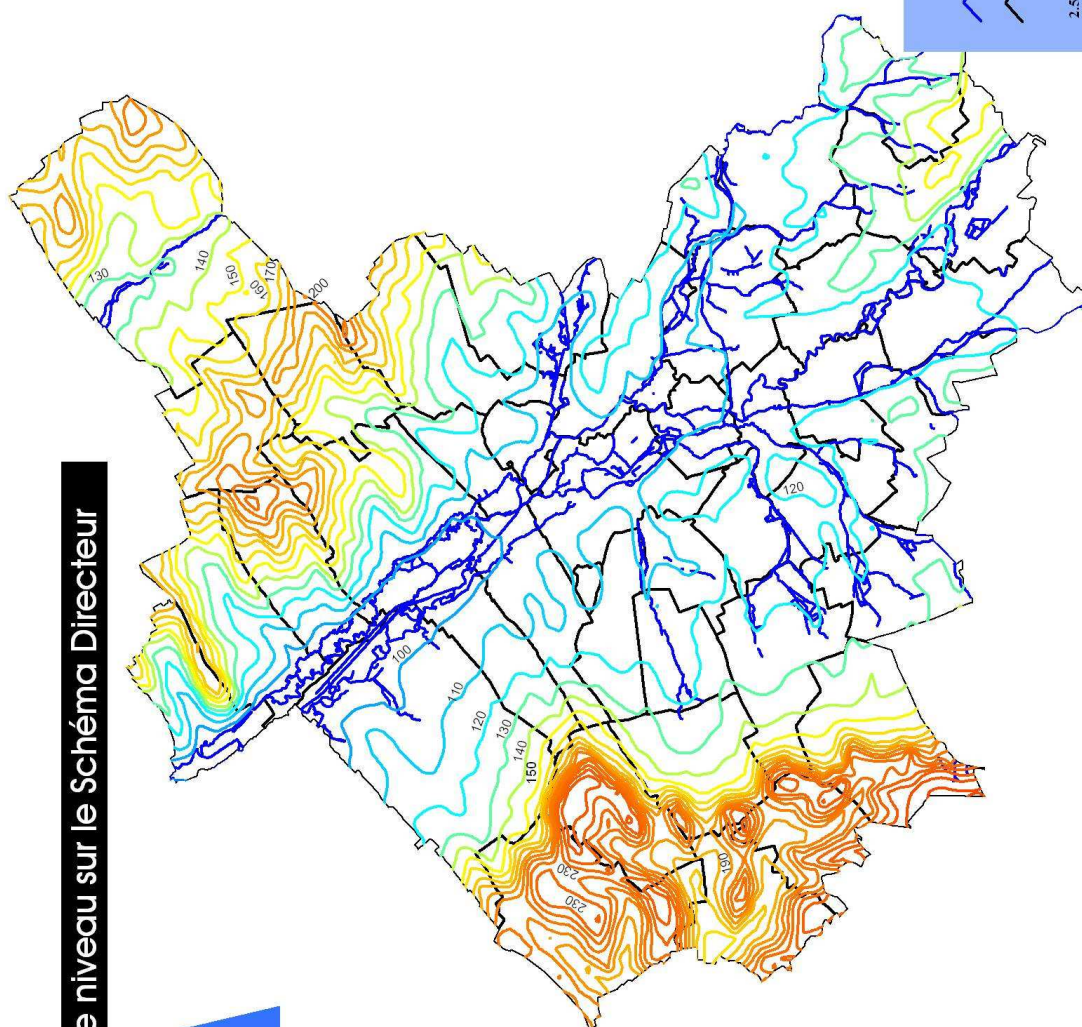


BDCARTO® ©IGN PARIS
Base de Données Géographique des Sols de France 1/1 000 000 INRA

Occupation du sol sur le Schéma Directeur

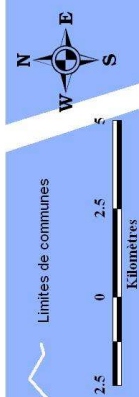


Courbes de niveau sur le Schéma Directeur



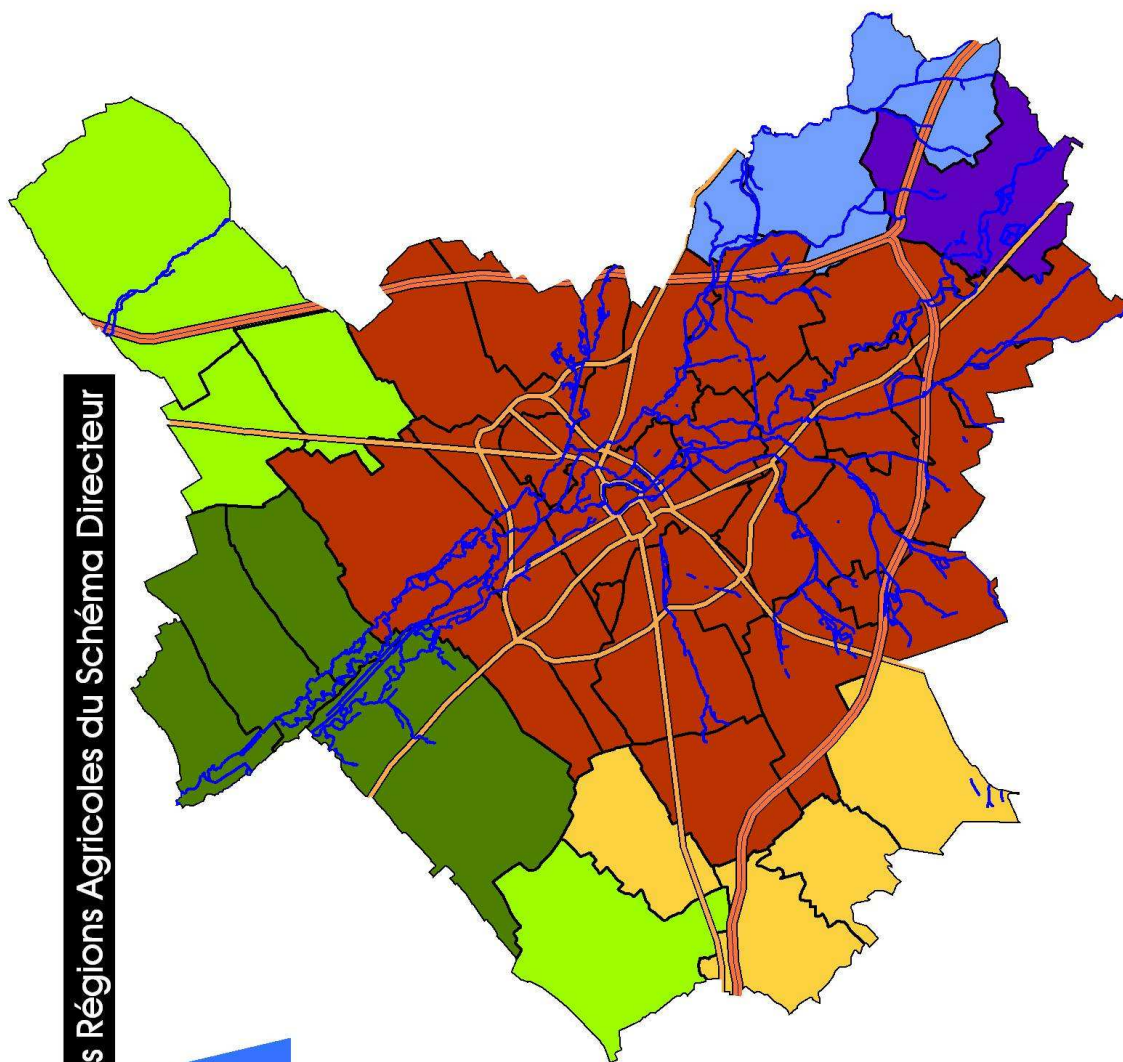
BD CARTO® © IGN PARIS
BD ALTI® © IGN PARIS

Photographies aériennes du Schéma directeur de l'agglomération troyenne



BD CARTO © IGN PARIS
BD ORTHO © IGN PARIS 2006

Les Petites Régions Agricoles du Schéma Directeur



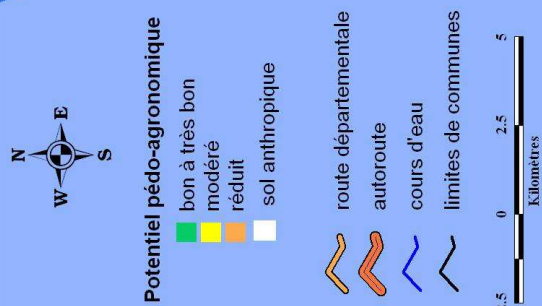
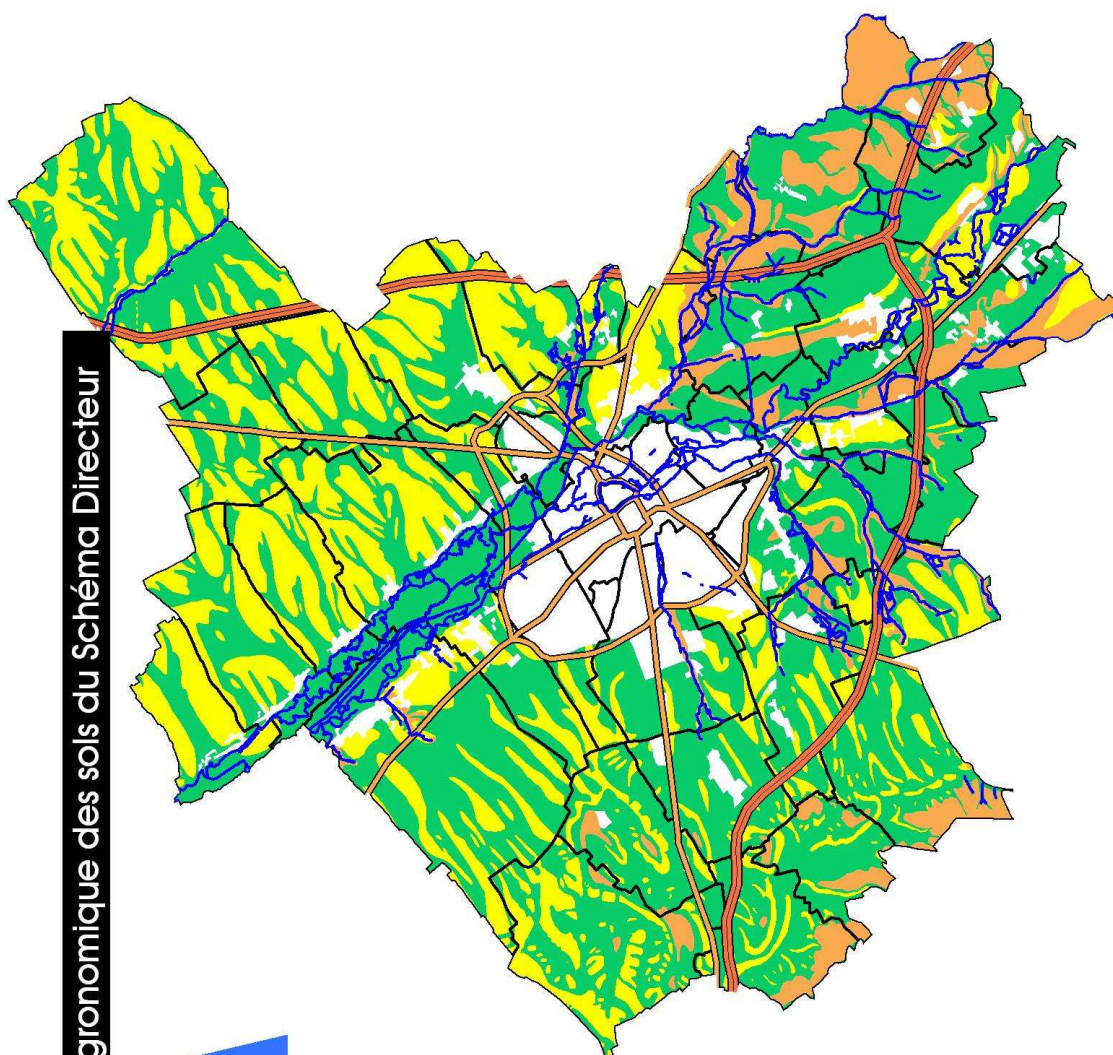
Petites Régions Agricoles

- Champagne Crayeuse
- Champagne Humide
- Pays d'Othe
- Plaine de Troyes
- Vallée de Champagne
- Vallée de Champagne Humide

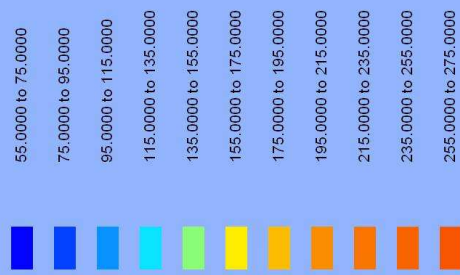
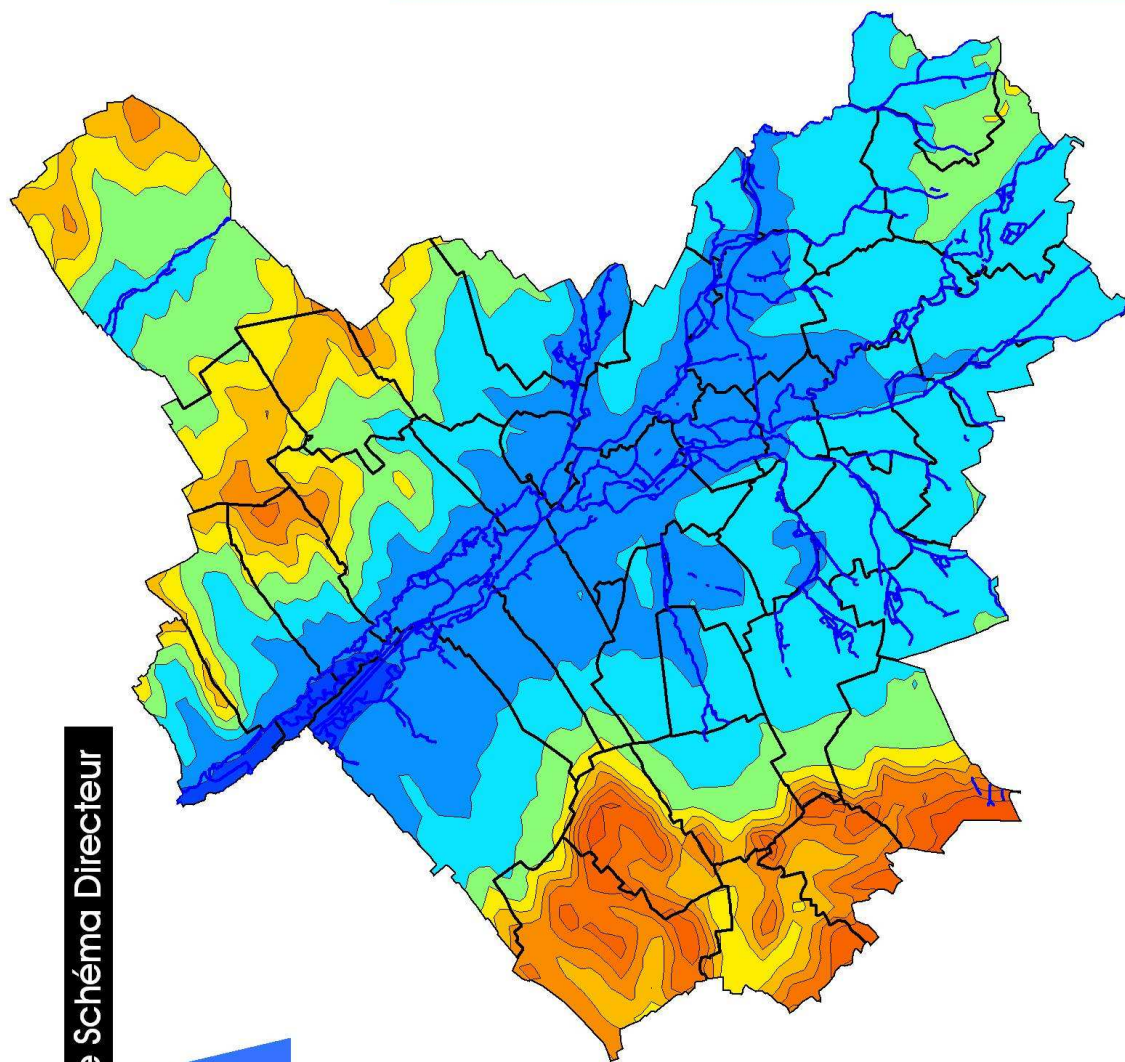
- route départementale
- autoroute
- cours d'eau
- limites communales



Potentiel agronomique des sols du Schéma Directeur



Relief sur le Schéma Directeur



cours d'eau
limites de communes



Annexe V Questionnaire du diagnostic agricole



Enquête de l'agriculture périurbaine

sur l'aire du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération Troyenne

Ce questionnaire est strictement réservé à l'étude. Il ne fera l'objet d'aucune exploitation individuelle des résultats.

A / D _____ **1** _____ **1** _____ **A / D** _____

Nom : Prénom :

Double activité

oui ☐

non ☐

Nom de la société :.....

R/I e structure de l'exploitation

Commune du siège d'exploitation :.....

1. Statut juridique : individuel ☐ GAEC ☐
EARL ☐ Autre ☐

2. Activité dominante : céréales ☐ élevage ☐
marachage ☐ polyculture élevage ☐
viticulture ☐

3. SAU Totale de l'exploitation :

Répartition par commune	Surface (ha)		
	En fermage	En propriété	total
Total			

4. Signes de qualité des produits de l'exploitation:Biologique ☐AOC (Appellation d'origine contrôlée) : Champagne ☐
Chaource ☐Autres signes de qualité: oui ☐ précisez: non ☐**5. Pratiques culturales :**Conventionnel ☐ Semi direct ☐Technique de Culture Simplifiée ☐ Autres : précisez.....**6. Cultures :**

6a. Cultures pérennes (vignes, vergers, plantations...)

Utilisations des terres	Vignes	Vergers			
Surfaces (ha)					

6b. Assolement

culture	Blé	Orge	Colza	Betterave				
Surfaces (ha)								
culture								
Surfaces (ha)								

7. De quelle manière est valorisée votre production ?SCARA ☐ NOURICIA ☐ Tereos ☐
SOUFLET ☐ Cristal Union ☐ vente directe ☐**8. Cheptel :**

Types	Bovins lait	Bovins viande	Ovins	Volailles	Autres précisez :
Nombre (ou quotas laitier)					

9. De quelle manière est valorisée votre production de :

- Viande Bovine :

CYALIN ☐
Opérateurs privés ☐
Vente directe ☐

- Viande Ovine :

CYALIN ☐
COBEVIM ☐
Opérateurs privés ☐
Vente directe ☐

- Volailles :

DUC ☐
 DOUX ☐
 Vente directe ☐

- Lait :

Elnor ☐
 Senoble ☐
 Paul Renard ☐
 Fromagerie Lincet ☐
 Vente directe ☐

10. Bâtiments d'exploitation :

Nb.	utilisation	Surface (m²)	propriétaire	locataire
1				
2				
3				
4				

10.a Vos bâtiments sont-ils fonctionnels ?

oui ☐ non ☐

11. Irrigation : oui ☐ non ☐

surface :.....ha.....

sur quelles cultures :

12. la mécanisation et l'organisation du travail se font ils :

En Cuma : matériel en commun ☐ organisation de chantier de travail ☐

En Entraide : occasionnelle ☐ organisée (banque de travail) ☐

Recours à une Entreprise de Travaux Agricole :

Récoltes ☐ Semis ☐
 Traitements ☐ Totalité ☐

C/La main d'œuvre

1. Quelle est la main d'œuvre de l'exploitation:

1.a Main d'œuvre familiale

Nb.	Statut (Associé, conjoint, aide familiale)	Sexe (masculin=1 Féminin=2)	Année de naissance	Equivalent UTH
1			1 9 _ _	
2			1 9 _ _	
3			1 9 _ _	
4			1 9 _ _	

1.a Main d'œuvre salariée

Nb.	Spécialité (chauffeur, chef de culture....)	Sexe (masculin=1 Féminin=2)	Année de naissance	Equivalent UTH
1			1 9 _ _	
2			1 9 _ _	
3			1 9 _ _	
4			1 9 _ _	

D/Les déplacements

1. Quelle distance entre (à préciser en distance et en temps)

Distance (en Km et en minutes)	Lieu de résidence/ siège d'exploitation	Bâtiments d'exploitation/parcelles
Minimum	Kmminut	Kmminut
Maximum	Kmminut	Kmminut
Moyen	Kmminut	Kmminut

2. Comment qualifiez-vous l'accès des zones agricoles à partir de votre siège d'exploitation :

Excellente ☐ Bonne ☐ commentaire :

Médiocre ☐ Dangereuse ☐

3. Avez-vous des problèmes de déplacement : oui ☐ non ☐

3.a Empruntez vous des itinéraires délicats pour la circulation des engins agricoles ?

oui ☐ non ☐

Lieux.....

Causes.....

3.b Devez-vous contourner des obstacles, des voiries , inadaptées à la taille des engins agricoles ? :

oui ☐ non ☐

Allongement de parcours : en Km

en temps

Lieux.....

Causes

1. Vente directe au consommateur de produits agricoles de l'exploitation :

- Bruts (fruits, légumes...): oui ☐ non ☐
produits :..... % dans le Chiffre d'affaire :.....%

- Transformés ou préparés (cidre, champagne, volailles.... :

produits : ☐ oui ☐ non ☐ % dans le Chiffre d'affaire : %
mode de vente : marché ☐ point de vente ☐
autres : précisez.....

2. Activités liées au tourisme :

☐ Restauration (table d'hôte, ferme auberge, ...)

nature : % dans le Chiffre d'affaire :%

☐ Hébergement (camping à la ferme, gîte, chambre d'hôte, ...)

nature : % dans le Chiffre d'affaire :%

☐ Autres activités (visite de l'exploitation, ...)

nature : % dans le Chiffre d'affaire :%

3. Travaux et prestation de services :

☐ Exploitation forestière,
nature : % dans le Chiffre d'affaire :%

☐ Travaux agricoles (*entraides exclues*)
nature : % dans le Chiffre d'affaire :%

☐ Autres prestations de services (*entretien haies, ...*)
nature : % dans le Chiffre d'affaire :%

4. Autres activités :

oui ☐ lesquelles.....

non ☐ % dans le Chiffre d'affaire :.....%

G/L'agriculture dans le périurbain

1. Etes-vous bien intégré dans la vie locale ? oui ☐ non ☐

☐ Association : Nom :

Membre actif ☐ Membre régulier ☐ Membre occasionnel ☐

☐ Politique : statut (maire, conseiller...)

Lieu

☐ Autre :

Commentaire :

2. Votre contribution à la vie rurale ou responsabilité locale

Syndicat agricole ☐ CETA ☐

GDA ☐ autres OPA ☐

3. participez-vous à l'accueil du public sur votre exploitation ?

oui ☐ non ☐

de quelle nature :

4. comment qualifiez –vous votre relation avec le monde non agricole ?

Excellente ☐ Bonne ☐ commentaire :

Médiocre ☐ Mauvaise ☐

5. Quels sont les avantages /inconvénients d'exploiter dans une commune périurbaine ?

Avantages	Inconvénients

6. Votre exploitation est-elle ou sera-t-elle concernée dans un proche avenir par un projet d'urbanisation ?

oui ☐ non ☐

7. Quelles solutions préconisez-vous afin de réduire l'impact de l'urbanisation sur votre exploitation ?

.....

8. Souhaiteriez-vous participer au groupe de réflexion Périurbain à la chambre d'agriculture ?

oui ☐ non ☐

Merci pour le temps que vous avez consacré à renseigner ce questionnaire

Annexe V Liste des contacts

Personne	Organisme	Fonction	Téléphone	Mail	objet du contact
Philippe SOUILLARD			06 72 71 35 11 03 25 71 92 11		Tour de plaine
Jean Paul MAMAN	SAFER	Président, Président commission Aménagement	06 74 40 06 90		caractérisation AP, enjeux, évolutions, attentes, place de la SAFER dans un SCoT
Julie MALHER Fabrice LEPRINCE	CA Bas Rhin	aménagement	03 88 19 17 17	amenagement@bas-rhin.chambagri.fr	échange sur l'expérience -envoi d'un mail puis appel- => simplement RGA 2000 et quelques données interne, pas de prestations (==>manque de moyens)
Alexandre PAILHÈS	CA Hérault	service aménagement	04 67 20 88 43	brossard@herault.chambagri.fr	envoi d'un mail- => reponse : plaquette ADAR agriculture et territoires périurbains
Christophe DISS	CA Haut Rhin		03 89 20 97 61	c.diss@haut-rhin.chambagri.fr	Gerplan Pays Brisach et Etudes pour l'élaboration du SCoT Proposition méthodologique et budgétaire
Benoit Carteau	CA Morbihan	chargé charte agriculture et urbanisme		benoit.carteau@morbihan.chambagri.fr	mail charte morbihan "agriculture et urbanisme"
Jean Letteron	CA Marne		03.26.64.95.04	jean.letteron@marne.chambagri.fr	
Christophe Cousso et Jean luc Lafargue	CA Pyrénées Atlantique	direction développement territoriale	05 59 80 70 00 06 70 88 44 92	jl.lafargue@pa.chambagri.fr c.cousso@chambagri.fr	plusieurs scot , envoi d'info
Monique SIX	CA Nord	Chef de Service Aménagement du territoire et services juridiques	03 20 88 67 21	monique.six@nord.chambagri.fr	échange sur l'expérience -envoi d'un mail-
Marcel Bablor	CA Cote d'or		03 80 68 66 00		envoi de documents par cd : diag argi (stage)
Renaud Gilles	CA meuse		03.29.76.81.41		
Olivier tardy	CA tarn	juriste		centredoc81@tarn.chambragri.fr	personne publique associé
Valérie Perin	CA loir et cher	Chargée de mission Aménagement		danielle.chauveau@loir-et-cher.chambragri.fr	compile RGA +diag agri financer par FADEAR et CA
GRARDEL	CA Somme		03 22 33 69 00		
Francis DAROLLES	SCARA	Responsable transport	03 25 37 12 13 03 25 37 09 17	f.darolles@scara.fr	liste par téléphone
Thierry courot	Nouricia		03 25 72 56 78		envoi liste par mail
Fabrice DUBOIS	SOUFFLET	Responsable logistique	03 25 39 41 11	fdubois@soufflet-group.com	liste des infrastructures de stockage
Sébastien LOUIT	SAFER				Données du foncier=> CP
	Fdcuma				liste des CUMA

